N°11

CAHIER DES FINANCES LOCALES

LES CPAS WALLONS DISPOSENT-ILS DE MOYENS BUDGÉTAIRES ADÉQUATS AU REGARD DE LEURS MISSIONS ?

EDIWALL

Wallonie

ÉDITEUR RESPONSABLE

Stéphane MARNETTE, Directeur général a.i.
SPW Intérieur et Action sociale

AUTEURS

Nicolas BEDNAR, attaché

Maëlle LELOUP, attachée

SPW Intérieur et Action sociale
Département des Finances locales
Direction des Ressources financières

RELECTURE

Direction des Ressources financières

Germain DANIELS, Directeur Financier, CPAS Flémalle

Jean-François HUART, Directeur Financier, CPAS Liège

Les membres du comité de relecture ne sont responsables ni personnellement ni fonctionnellement de l'ensemble des développements et conclusions de la présente publication.

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Mélissa BOLAND, chargée de communication et graphiste

SPW Intérieur et Action sociale
Direction Fonctionnelle et d'Appui
Cellule communication

Octobre 2022

Numéro de dépot légal : D/2022/11802/130

ISSN : 2736-6677 (P) - 2736-6685 (N)

ISBN : 978-2-8056-0452-2

La collection

CAHIER DES FINANCES LOCALES

est une publication du

DÉPARTEMENT DES FINANCES LOCALES

Service public de Wallonie (SPW)
Intérieur et Action sociale
Département des Finances locales
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B – 5100 Namur

CAHIER DES FINANCES LOCALES N°11

LES CPAS WALLONS DISPOSENT-ILS DE MOYENS BUDGÉTAIRES ADÉQUATS AU REGARD DE LEURS MISSIONS ?

Table des matières

Introduction 6

1. Les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale et à l'aide sociale 8

1.1.Bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (DIS) 8

1.1.1. Au niveau belge 8

1.1.2. Au niveau wallon hors Communauté germanophone 9

1.2. Bénéficiaires du droit à l'aide sociale (DAS) 11

1.2.1. Au niveau belge 11

1.2.2. Au niveau wallon hors Communauté germanophone 12

1.3. Mise à l'emploi 12

2. La situation budgétaire générale des CPAS 2014-2022 14

2.1. Soldes budgétaires et comptables 14

2.1.1. Comptes 2014-2020 14

2.1.2. Budgets initiaux 2019 à 2022 17

3. Les dépenses des CPAS 18

3.1. Les principales dépenses aux comptes 2020 19

3.2. Comparaison par clusters 21

3.3. Evolution des dépenses 23

3.3.1. Comptes 2014-2020 23

3.3.2. Budgets 2019-2022 25

3.4. Impact des inondations 26

4. Le financement des CPAS 28

4.1. Les principales recettes des CPAS aux comptes 2020 28

4.2. Comparaison par clusters 30

4.3. Evolution des recettes 32

4.3.1. Comptes 2014-2020 32

4.3.2. Budgets 2019-2022 33

4.4. Impact des inondations 34

5. Le coût net de la politique sociale des CPAS 35

5.1. Méthodologie 35

5.2. Coûts nets 36

5.2.1. Chiffres totaux 36

5.2.2. Ventilation par clusters 38

5.2.3. Les CPAS des grandes villes 40

5.3. Le financement général des CPAS 42

5.3.1. Le financement communal des CPAS 42

5.3.2. Le financement régional des CPAS 45

5.3.3. Autres financements 46

5.3.4. Endettement et réserves 48
Conclusion 50
Sources 51
Annexe I : Composition des clusters de Wallonie (Belfius) 52
Annexe II : Part des bénéficiaires du DIS dans la population active par clusters 55
Annexe III : Revenu d'intégration sociale (RIS) 56
Annexe IV : Part des bénéficiaires de l'aide sociale équivalente (ASE) dans la population active par clusters 57
Annexe V : Soldes comptables et budgétaires par habitant des CPAS des 9 grandes villes wallonnes 58
Annexe VI : Dépenses de personnel, comptes 2020 59
Annexe VII : Dépenses par groupe fonctionnel, comptes 2020 60
Annexe VIII : Recettes par groupe fonctionnel, comptes 2020 62
Annexe IX : Recettes ordinaires par habitant par fonctions principales 64
Annexe X : Aides régionales et fédérales dans le cadre des inondations, catégories 1 et 2 65
Annexe XI : Dépenses 2013-2020, par fonction 67
Annexe XII : Recettes 2013-2020, par fonction 71
Annexe XIII : Coûts nets 2013-2020, par fonction 75
Annexe XIV : Financement par cluster 79
Annexe XV : Endettement des CPAS wallons par cluster 80
Annexe XVI : Les réserves 82

Introduction

L'article 1er de la loi organique des centres publics d'action sociale précise « §1er. Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. §2. Il est créé des centres publics d'action sociale qui, dans les conditions déterminées par la présente loi, ont pour mission d'assurer cette aide ».

En son article 57, cette même loi organique du 8 juillet 1976 prévoit que « le centre public d'action sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. […]. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique ».

Parmi les missions des CPAS, on peut distinguer les missions légales générales qui correspondent aux missions obligatoires (le droit à l'intégration sociale, la guidance psychosociale, l'aide pour certaines catégories d'étrangers, l'aide spécifique au paiement des pensions alimentaires ; la mise au travail - l'insertion socioprofessionnelle ; l'énergie : le Fonds social mazout ; le Fonds gaz/électricité ; le Fonds social de l'eau, etc.) et des missions conventionnelles, facultatives[1]. Ces dernières (services à domicile, services résidentiels, services liés à la petite enfance, centres d'accueil, etc.) sont assurées si nécessaire par des établissements créés et gérés par les CPAS. Elles peuvent également faire l'objet de conventions entre les CPAS et des institutions extérieures. Un CPAS ne peut toutefois s'engager dans ces missions facultatives qu'après concertation et accord avec la commune si elles sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la dotation communale.

Les CPAS sont ainsi les premiers interlocuteurs des populations les plus précarisées en Wallonie, celles-ci ne faisant qu'augmenter ces dernières années. En 2021, 13,1% de la population est à risque de pauvreté monétaire[2] et 19,3% à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Belgique[3] selon les résultats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie[4]. En Wallonie, ces taux sont respectivement de 17,7% et 25,4%.

D'autre part, les CPAS supportent également le coût reporté de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoirs (durcissement des conditions d'accès au droit au chômage, cotisation de responsabilisation pension, …) sans que celles-ci ne fassent l'objet de financements complets.

1 https://crac.wallonie.be/sites/default/files/uploads/2021%20-%20Catalogue%20de%20mesures%20-%20CPAS.pdf

2 Part des personnes ayant un revenu disponible équivalent (après transferts sociaux) inférieur au seuil de pauvreté (60% du revenu médian).

3 Part des personnes confrontées à au moins l'un des 3 risques de pauvreté suivants: pauvreté monétaire, privation matérielle et sociale sévère (incapacité de se procurer certains biens/services considérés par la plupart des individus comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable) ou vivant dans un ménage à un très faible intensité de travail (part des personnes vivant dans un ménage dont les membres en âge de travailler ont travaillé à moins de 20% de leur potentiel au cours des 12 mois précédents).

4 Etude EU SILC, Statbel, 28 mars 2022.

A cela s'ajoutent divers éléments conjoncturels importants tels que la crise COVID-19, les inondations du mois de juillet 2021 dans la vallée de la Vesdre qui ont plongé des centaines de citoyens dans la détresse et pour laquelle les CPAS ont été en première ligne pour apporter une assistance. Plus récemment encore, la guerre a contraint des millions d'Ukrainiens à fuir leur pays vers l'Union européenne. La plupart de ceux accueillis par la Wallonie passent par le CPAS, leur statut de protection temporaire leur permettant de bénéficier de l'aide sociale.

Ces éléments, qu'ils soient ponctuels ou non, entrainent une charge de travail conséquente sur les épaules des CPAS qui se reflète dans leurs finances.

Comment celles-ci évoluent-elles ?

Quelles sont les principales politiques sociales menées au sein des CPAS wallons et comment sont-elles financées ? Quels sont les coûts nets réellement supportés par les CPAS wallons ?

Après une brève présentation de la situation de l'assistance sociale en Belgique au travers de l'évolution du nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale et à l'aide sociale ces dernières années, ce cahier déclinera les soldes budgétaires et comptables des CPAS wallons des années 2014 à 2022.

Après quelques considérations méthodologiques, nous nous intéresserons aux principaux domaines d'intervention des CPAS et à travers eux, aux principales politiques menées par les CPAS. Nous verrons ensuite quels sont les postes bénéficiant des ressources les plus importantes.

Nous déduirons alors les recettes des dépenses afin d'obtenir les coûts nets et les charges réelles qui pèsent sur les CPAS wallons et leur évolution ces dernières années.

D'un point de vue méthodologique, il est éclairant de pouvoir comparer les CPAS entre eux. Nous avons donc choisi de présenter, tout au long de l'étude, les données selon la typologie socio-économique de Belfius répartissant les entités locales en 16 clusters différents.

En outre, nous tenons à attirer l'attention sur le fait que les analyses présentées dans ce cahier sur la base des budgets 2019 à 2022 ne sont que présumées puisque seuls les comptes permettent d'évaluer la situation réelle.

1. Les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale et à l'aide sociale

Nous assistons ces dernières années à une précarisation accrue de pans entiers de la population belge qui se traduit notamment au travers du nombre des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale[5] et à l'aide sociale[6].

Cette tendance se retrouve dans les statistiques de la base de données du service public fédéral de programmation Intégration Sociale (SPP IS) qui reposent sur les demandes de remboursements introduites par les CPAS auprès de ce dernier.

1.1. Bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (DIS)

1.1.1. Au niveau belge

Le droit à l'intégration sociale (DIS) entend garantir l'intégration sociale des personnes qui ne perçoivent pas de revenus suffisants et qui répondent aux conditions légales. Ce droit à l'intégration sociale peut être accordé via :

- un revenu d'intégration, accompagné ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) ;
- une mise au travail[7] ;
- ou une combinaison de ces deux instruments[8].

En 2003, le SPP IS comptabilisait 81.442 bénéficiaires du DIS en moyenne mensuelle. La croissance de ce nombre a été limitée pour la période 2003-2008 puis a bondi une première fois en 2009 à la suite de la crise financière pour s'établir à 100.757 unités. Le nombre de bénéficiaires a, par la suite, continué à augmenter à un rythme moyen de 2,4% jusque 2014 pour atteindre 113.404 unités.

S'en suivent alors 3 années de fortes hausses en 2015-2016-2017, respectivement de 12,8%, 9,8% et 10,3% et ce malgré l'embellie économique enregistrée à cette période. La cause de cette augmentation est à rechercher dans un changement structurel de la réglementation en matière d'assurance chômage qui a provoqué un transfert d'allocataires sociaux du chômage vers l'assistance sociale.

Plus récemment, la crise covid ne semble pas avoir eu d'impact sur le nombre de bénéficiaires. Leur nombre augmente certes de 2,8% en 2020 mais dans une proportion comparable aux hausses enregistrées en 2018 et 2019 alors que pour 2021, on enregistre une stagnation voire une diminution en Flandre et en Région wallonne.

---

5 Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

6 Loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'action sociale.

7 Ces mesures ont été transférées aux Communautés, Régions ou Commissions communautaires le 1er juillet 2014, à la suite de la sixième réforme de l'Etat.

8 SPP IS. Plus d'informations sur https://www.mi-is.be/fr/droit-lintegration-sociale-loi-du-26-mai-2002.

Tableau 1 : Nombre moyen mensuel de bénéficiaire du DIS.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021-2014	Part 2021
Belgique	113 404	127 867	140 422	154 830	159 230	161 469	166 035	167 250	5,71%	100,00%
Flandre	28 804	31 477	35 657	41 782	42 630	41 902	42 749	42 337	5,66%	25,31%
Bruxelles	32 520	35 472	38 464	41 283	42 094	42 680	44 614	46 791	5,34%	27,98%
RW y compris Com. germ.	52 080	60 918	66 301	71 765	74 506	76 887	78 672	78 122	5,96%	46,71%

Sources : https://stat.mi-is.be données arrêtées au 20 avril 2022, calculs propres.

C'est en Région wallonne que l'on retrouve la part la plus importante des bénéficiaires du DIS avec une proportion de 46,7% en 2021 plus élevée que sa part dans la population belge[9].

L'évolution du nombre de bénéficiaires depuis 2014 a également été plus soutenue en Région wallonne avec une augmentation annuelle moyenne de 5,96%, avec un pic de plus de 17% enregistré pour la seule année 2015.

1.1.2. Au niveau wallon hors Communauté germanophone

En Wallonie, en 2021, on comptait en moyenne 3,64 bénéficiaires du DIS pour 100 habitants de 18 à 64 ans. En reprenant la classification des communes par clusters tels que calculés par Belfius en 2018[10], seuls deux clusters se retrouvent au-dessus de cette moyenne régionale. Les CPAS qui enregistrent le nombre de DIS le plus important appartiennent au cluster W16 « Grandes villes et pôles régionaux structurants » qui reprend les 10 plus grandes villes wallonnes[11]. Dans ce cluster, 6,92% de la population entre 18 et 64 ans est bénéficiaire du DIS. Les CPAS des communes du cluster 12 « communes fortement urbanisées à faibles revenus », 9 communes hennuyères et 2 liégeoises, sont également au-dessus de la moyenne régionale.

Tableau 2 : Pourcentage du nombre moyen mensuel de bénéficiaires du DIS dans la population active de 18 à 64 ans, Région wallonne hors Communauté germanophone et cluster Belfius.

	2014	2019	2020	2021	2020-2014	2021-2014
Wallonie	2,43%	3,59%	3,67%	3,64%	7,14%	5,97%
W12	3,18%	5,22%	5,33%	5,36%	8,98%	7,75%
W16	4,56%	6,74%	6,96%	6,92%	7,28%	6,13%

Sources : https://stat.mi-is.be données arrêtées au 20 avril 2022, calculs propres, clusters Belfius.

9 Un peu moins de 32%.
10 L'annexe I reprend la composition de ces différents clusters.
11 Il s'agit des neuf communes de plus de 50.000 habitants + Herstal (40.157 habitants).

D'une façon générale, les clusters des communes urbanisées (W10-11-12-13-14-16) enregistrent un pourcentage de bénéficiaires du DIS plus élevé que celui enregistré dans les communes résidentielles ou rurales à l'exception du W15 reprenant les pôles urbains à vocation économique affirmée et ne comprenant que des communes du Brabant wallon.

On pointera également l'exception du cluster W4 « communes rurales touristiques avec vieillissement de la population » dont les chiffres se confondaient avec la moyenne régionale jusqu'en 2019 avant de s'en éloigner quelque peu mais qui comptabilise toujours le plus grand nombre de DIS par habitant juste après les W16 et W12.

Figure 1 : Pourcentage de bénéficiaires du DIS par habitant de 18 à 64 ans.

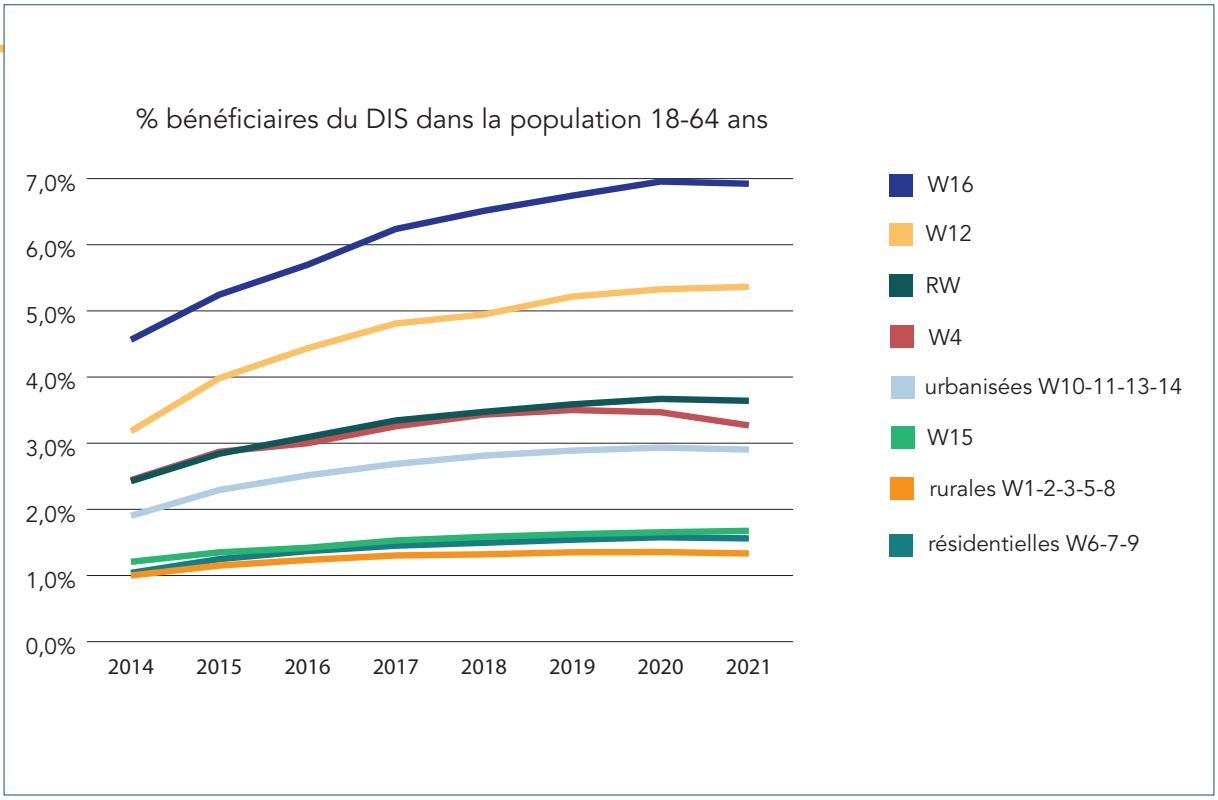

Sources : https://stat.mi-is.be données arrêtées au 20 avril 2022, calculs propres, clusters Belfius.

En termes d'évolution pour la période 2014-2021, si l'on note une hausse plus soutenue dans les CPAS des communes du cluster 12, l'évolution dans les CPAS des 10 plus grandes villes est proche de celle enregistrée en moyenne en Wallonie durant cette même période. L'annexe II reprend le détail des calculs pour chaque cluster.

Vu que 93% des bénéficiaires du DIS sont bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS)[12], l'analyse développée ci-dessus vaut également pour cette catégorie d'allocataires sociaux. Les tableaux détaillés sont disponibles à l'annexe III.

12 Le revenu d'intégration sociale est un revenu minimum destiné aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes, ne peuvent y prétendre par ailleurs, ni ne sont en mesure de se les procurer soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens.

1.2. Bénéficiaires du droit à l'aide sociale (DAS)

Le droit à l'aide sociale (DAS) entend permettre à chacun de vivre conformément à la dignité humaine.

Cette aide revêt différentes formes dont notamment[13] :

- Une aide sociale équivalente (ASE) ;
- Une mise au travail ;
- Une aide médicale ;
- Une combinaison de ces instruments[14].

Faute de données exhaustives, nous nous limiterons ici à l'analyse des données issues du SPP IS concernant les bénéficiaires de l'aide sociale équivalente (ASE).

1.2.1. Au niveau belge

L'aide sociale équivalente correspond en principe au montant du RIS et est octroyé aux personnes ne remplissant pas les conditions requises pour bénéficier du revenu d'intégration.

Le nombre de bénéficiaires de l'ASE a fortement diminué entre 2003 et 2008 passant d'un nombre moyen mensuel de 39.501 à 19.618 à la suite du remplacement, pour les nouveaux demandeurs d'asile, de l'ASE par une aide matérielle ainsi qu'à l'accès au DIS pour les étrangers inscrits au registre de la population[15].

L'augmentation des régularisations couplée à une saturation des centres d'accueil a entraîné un remplacement d'une partie de l'aide matérielle par l'ASE en 2011 et 2012, ceci expliquant la remontée du nombre d'ASE en moyenne mensuelle à 28.365 en 2011 et 26.773 en 2012.

Depuis 2012, l'évolution est à nouveau à la baisse avec une forte diminution en 2017 liée au transfert du DAS vers le DIS de 4.589 personnes en protection subsidiaire.

Tableau 3 : Nombre moyen mensuel de bénéficiaires de l'ASE.

	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021-2014	Part 2021
Belgique	26 773	18 303	16 815	16 121	11 616	11 199	10 952	11 208	11 138	-6,85%	
Flandre	8 916	6 003	5 577	5 401	3 187	3 239	3 254	3 519	3 637	-6,91%	32,65%
Bruxelles	10 303	7 396	6 757	6 394	4 960	4 545	4 299	4 210	4 158	-7,90%	37,33%
RW y compris Com. germ.	7 555	4 904	4 480	4 327	3 469	3 414	3 400	3 479	3 343	-5,33%	30,01%

Sources : https://stat.mi-is.be données arrêtées au 20 avril 2022, calculs propres.

13 Il existe de nombreuses autres aides proposées par les CPAS : aide au logement, aide en nature, aide au transport, aide alimentaire, …

14 SPP IS, Aide sociale. Plus d'informations sur https://www.mi-is.be/fr/droit-laide-sociale.

15 Bulletin statistique n°26, SPP IS, février 2020.

La part de la Région wallonne dans les bénéficiaires de l'ASE est en rapport avec sa population et c'est à Bruxelles que se retrouve proportionnellement le plus de bénéficiaires de l'ASE.

Néanmoins, ce nombre est significativement plus faible que celui des bénéficiaires du RIS. En 2021, pour la Région wallonne y compris la Communauté germanophone, on comptabilisait 3.343 ASE pour 72.660 RIS.

1.2.2. Au niveau wallon hors Communauté germanophone

En 2021, 3.223 personnes ont bénéficié en moyenne mensuelle de l'ASE en Région wallonne hors Communauté germanophone, soit 0,15 bénéficiaires pour 100 habitants ayant entre 18 et 64 ans. Comme pour le DIS, ces bénéficiaires se concentrent dans les grandes villes. Un seul cluster de communes se trouve en effet au-dessus de la moyenne régionale : le W16 avec 0,40 ASE pour 100 habitants de 18 à 64 ans. Grandes villes mises à part, les clusters 12 et 14, avec un ratio de 0,12% et 0,11% sont les plus proches de la moyenne régionale. Le tableau complet est disponible à l'annexe IV.

Tableau 4 : Pourcentage du nombre moyen mensuel de bénéficiaires de l'Aide Sociale Equivalente dans la population active de 18 à 64 ans, Région wallonne hors Communauté germanophone et cluster Belfius.

	2014	2019	2020	2021	2020-2014	2021-2014
Wallonie	0,22%	0,15%	0,16%	0,15%	-5,63%	-5,39%
W12	0,15%	0,12%	0,12%	0,12%	-3,55%	-3,13%
W14	0,19%	0,10%	0,11%	0,11%	-8,72%	-7,31%
W16	0,59%	0,41%	0,42%	0,40%	-5,57%	-5,50%

Sources : https://stat.mi-is.be données arrêtées au 20 avril 2022, calculs propres, clusters Belfius.

1.3. Mise à l'emploi

L'article 60§7 de la loi organique des CPAS[16] prévoit que le CPAS peut devenir l'employeur d'un bénéficiaire du DIS ou de l'ASE afin d'une part, de lui fournir une expérience professionnelle, et d'autre part, de lui permettre de récupérer ses droits aux allocations de chômage.

L'article 61 prévoit le même dispositif si ce n'est que l'employeur est un organisme public ou privé ayant généralement signé une convention de partenariat avec le CPAS.

Pour chaque remise au travail, le CPAS perçoit une subvention principale.

Dans certains cas, les CPAS wallons (à l'exception des CPAS germanophones) bénéficient d'une subvention régionale wallonne complémentaire[17]. Néanmoins, ne sont pas prises en compte les mises à l'emploi qui concernent :

16 Loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale.
17 10 € par jour presté pour les articles 60 et 15 € pour les articles 61.

- Des travailleurs avec un titre de séjour temporaire ;
- Des bénéficiaires d'allocations d'insertion[18] ;
- Des travailleurs au sein d'une entreprise d'économie sociale[19] ;
- Des travailleurs au sein d'une entreprise privée commerciale.

Le nombre de jours prestés par les bénéficiaires des articles 60§7 et 61 pris en compte pour la subvention complémentaire est également celui pris en compte dans le cadre du critère « Insertion socio-professionnelle » du Fonds spécial de l'Aide sociale (FSAS) octroyé par la Région wallonne.

Le tableau ci-après tient compte des jours renseignés pour cette subvention complémentaire. Il ne reprend donc qu'une partie des mises à l'emploi. Cependant, en l'absence de données exhaustives, il nous permet déjà d'avoir une idée de l'importance et de l'évolution de ce mécanisme ces dernières années.

Tableau 5 : nombre de jours prestés par les Art 60, §7 et 61 au 31 décembre de l'année, par habitant de 18 à 64 ans dans le cadre de la subvention complémentaire régionale.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution annuelle moyenne
RW	0,41	0,42	0,47	0,56	0,58	0,59	0,59	0,53	3,94%
W1	0,34	0,43	0,45	0,47	0,46	0,44	0,48	0,46	4,38%
W2	0,22	0,22	0,29	0,39	0,38	0,31	0,32	0,25	2,06%
W3	0,38	0,43	0,41	0,47	0,52	0,50	0,56	0,44	2,45%
W4	0,45	0,59	0,62	0,63	0,64	0,62	0,64	0,64	5,20%
W5	0,16	0,16	0,23	0,30	0,25	0,23	0,23	0,19	2,40%
W6	0,32	0,34	0,42	0,56	0,47	0,45	0,37	0,38	2,29%
W7	0,23	0,21	0,25	0,31	0,34	0,37	0,37	0,34	5,65%
W8	0,11	0,11	0,11	0,13	0,16	0,17	0,17	0,14	4,59%
W9	0,20	0,23	0,39	0,40	0,36	0,33	0,36	0,32	6,90%
W10	0,45	0,46	0,59	0,83	0,83	0,83	0,82	0,71	6,73%
W11	0,40	0,34	0,39	0,45	0,49	0,54	0,56	0,57	5,25%
W12	0,51	0,56	0,67	0,95	1,19	1,14	1,11	1,03	10,51%
W13	0,34	0,36	0,42	0,52	0,53	0,53	0,51	0,44	3,83%
W14	0,32	0,33	0,39	0,46	0,48	0,50	0,50	0,42	3,86%
W15	0,35	0,41	0,40	0,41	0,39	0,39	0,39	0,30	-2,26%
W16	0,64	0,63	0,66	0,74	0,76	0,80	0,81	0,75	2,36%

Sources : SPW IAS, calculs propres, clusters Belfius.

18 Lorsque le montant des allocations d'insertion est inférieur au montant du chômage complet, le bénéficiaire (qui doit également être bénéficiaire du DIS ou de l'ASE) peut signer un contrat article 60§7 afin de récupérer son droit complet aux allocations de chômage. Dans ce cadre, le CPAS bénéficie du subside principal mais ne bénéficie cependant pas du subside complémentaire régional puisque la Région wallonne n'accorde pas la subvention en cas de cumul de l'allocation d'insertion et du complément RIS.

19 Certains CPAS bénéficient toutefois, à côté de ce dispositif, d'une subvention majorée plafonnée pour les articles 60 en économie sociale.

On note une augmentation annuelle de presque 4% des jours prestés au sein du dispositif « articles 60§7 et 61 ». Cette augmentation est particulièrement soutenue dans les CPAS du cluster 12, avec une hausse très importante durant les années 2015 à 2017 concentrée principalement dans les CPAS de Châtelet, Colfontaine et Binche qui voient leurs journées doubler et le CPAS de Manage qui voit son nombre de jours multiplié par 1,5. Cette évolution importante n'est pas sans lien avec celle du nombre de DIS dans ce cluster comme démontré au point 1.1.2.

Concernant les grandes villes (W16), l'évolution moyenne est moins importante que dans la plupart des autres communes. Ceci s'explique notamment par le fait que les grandes villes ont utilisé plus rapidement le dispositif et déclarait, par habitant, un nombre de jour presté dans le dispositif 50% au-dessus de la moyenne régionale au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2020, ce nombre reste supérieur à la moyenne, même si l'écart est un peu moindre.

2. La situation budgétaire générale des CPAS 2014-2022

Les CPAS sont en première ligne face à la hausse de bénéficiaires du DIS. Cette précarité croissante des citoyens et la dégradation des conditions socio-économiques ont un impact direct sur leurs besoins de financement et leur situation budgétaire.

Cette section brosse brièvement le portrait de l'évolution de cette situation budgétaire entre 2014 et 2022.

2.1. Soldes budgétaires et comptables

Les analyses qui suivent se basent sur les montants repris aux comptes des CPAS pour les années 2014 à 2020 et inscrits aux budgets 2019 à 2022. Pour ce faire, nous disposons des comptes 2015 à 2019 de l'ensemble des 253 CPAS des communes wallonnes hors Communauté germanophone. Pour 2014, les comptes de Ath et Frameries étant incomplets, nous les avons remplacés par les budgets finaux. En 2020, tous les comptes ont été rentrés à l'exception de ceux du CPAS de Court-Saint-Etienne, nous avons donc, ici aussi, repris les données du budget final, la modification budgétaire datant du 17 novembre 2020.

Nous avons par ailleurs reçu tous les budgets de 2019 à 2022 à l'exception du budget 2022 initial du CPAS de Florenville, soit une représentativité de 99,8% pour cette dernière année.

2.1.1. Comptes 2014-2020

Avant toute chose, il convient de revenir sur quelques éléments de comptabilité afin d'assurer une bonne compréhension des résultats présentés dans la suite de l'analyse.

Dans ce cahier nous nous concentrons sur le service ordinaire qui reprend « l'ensemble des recettes et des dépenses qui se produisent une fois au moins au cours de chaque

exercice financier et qui assurent au CPAS des revenus et un fonctionnement régulier, en ce compris le remboursement périodique de la dette.»[20]

Les informations sont tantôt présentées à l'exercice propre tantôt à l'exercice global. L'exercice propre porte sur les dépenses et recettes de l'exercice en cours, c'est-à-dire les droits à la recette acquis et les engagements pris à l'égard des créanciers durant l'exercice, quel que soit l'exercice au cours duquel ils sont soldés. » L'exercice global tient en outre compte des opérations comptabilisées en cours d'exercice mais qui sont à rattacher économiquement à des exercices budgétaires clôturés, en ce compris le boni ou le mali reporté au cours du temps ainsi que des prélèvements[21].

Le solde de l'exercice propre tient ainsi compte des recettes et des dépenses rattachées économiquement à l'exercice considéré alors que le solde global concerne également les opérations des exercices antérieurs, ainsi que des prélèvements.

Enfin, le solde budgétaire renseigne la différence entre les droits nets[22] et les dépenses d'engagements[23] alors que le solde comptable représente la différence entre les droits nets et les imputations[24] .

Tableau 6 : Solde budgétaire et solde comptable par habitant, CPAS wallons (hors Communauté germanophone).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014 -2020
RO propre	516	546	577	609	631	661	698	5,15%
DO propre	514	547	578	608	633	659	689	5,00%
Solde budgétaire propre	2	-1	-2	1	-3	2	9	
CPAS en déficit	120	109	121	107	137	117	68	
Solde comptable propre	7	4	3	6	2	7	14	
CPAS en déficit	93	76	98	86	114	89	46	
RO global	555	590	621	652	671	699	737	4,86%
DO global	538	574	606	637	661	690	723	5,04%
Solde budgétaire global	16	16	15	15	10	9	14	
CPAS en déficit	25	18	14	15	31	22	21	
Solde comptable global	25	25	24	24	18	18	23	
CPAS en déficit	19	13	11	11	21	19	13	
Provisions pour risques et charges	4	4	4	5	6	6	8	
Fonds de réserves ordinaires	28	27	28	33	33	31	29	
Dettes SEC	176	205	221	231	231	229	223	4,04%

Sources : comptes CPAS 2014-2020, calculs propres.

20 A contrario, le service extraordinaire reprend : « l'ensemble des recettes et des dépenses qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine à l'exclusion de son entretien courant. Relèvent du service extraordinaire, l'achat ou la vente de bâtiments, les subsides pour investissements, les nouveaux emprunts... ».

21 Les prélèvements permettent d'opérer des transferts (versement ou reprise) soit entre le budget (ordinaire/extraordinaire) et les fonds de réserve, soit entre les budgets ordinaire et extraordinaire.

22 Droits à recette qui a fait l'objet d'un enregistrement comptable.

23 Réservation d'un crédit au profit d'un créancier déterminé à la suite d'une obligation contractée par le CPAS. Il se réalise au moment du bon de commande, de la décision d'octroyer une aide, ….

24 L'imputation est l'opération qui porte aux articles budgétaires les sommes réellement dues aux bénéficiaires. Elle permettra de faire le lien entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale dans les pouvoirs locaux.

De façon générale, tant les dépenses que les recettes augmentent sur 2014-2020 à un rythme annuel important d'environ 5% l'an alors que l'inflation moyenne s'est inscrite à 1,5% pour la même période. Ceci conforte l'idée selon laquelle les CPAS wallons ont été mis davantage à contribution ces dernières années.

A l'exercice propre, les recettes ordinaires évoluent à un rythme à peine supérieur aux dépenses ordinaires, alors qu'au global, si le différentiel reste faible, ce sont les dépenses qui augmentent un peu plus rapidement que les recettes.

Au niveau de l'évolution annuelle moyenne, il n'y a pas de différence notable entre les CPAS des 9 grandes villes et les autres. Leurs recettes ordinaires augmentent un peu plus rapidement (5,86%) que les dépenses ordinaires (5,75%) à l'exercice propre. Cette tendance s'inverse à l'exercice global, les dépenses évoluant légèrement plus vite que les recettes (respectivement 5,80% et 5,31%). Le tableau détaillé se trouve à l'annexe V.

Les soldes budgétaires et comptables restent dès lors relativement stables ainsi que le nombre de CPAS ayant rentré un compte en déficit. Pour la période 2014-2020, c'est principalement au niveau de l'endettement que la situation se dégrade avec une évolution annuelle moyenne de 4,04%.

Néanmoins, il convient de souligner que l'article 106 de la loi organique des CPAS prévoit que « § 1er. Lorsque le CPAS ne dispose pas de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission, la différence est couverte par la commune. §2. La différence visée par le paragraphe précédent est estimée dans le budget du centre. Une dotation pour ce centre, égale au montant de la différence susvisée, est inscrite dans les dépenses du budget communal ».

Il n'est donc pas étonnant d'enregistrer des hausses symétriques des recettes et dépenses et l'évolution de cette dotation obligatoire de la commune vers son CPAS pourrait être un meilleur indicateur de l'évolution de la situation budgétaire des CPAS. Elle sera étudiée plus loin dans l'analyse.

Notons enfin que les chiffres repris dans les tableaux intègrent les données relatives aux facturations internes (F.I.), ce qui n'impacte aucunement les soldes vu que ces facturations doivent s'équilibrer aux comptes[25]. Les chiffres intègrent également les boni/mali au global qui sont partie prenante dans la définition du calcul du solde à l'exercice global.

Dans la suite de notre analyse, à partir de la section 3, ces deux données ne seront pas toujours considérées car la facturation interne et les boni/mali ne reflètent pas des dépenses réelles mais de la réorientation en interne (facturation interne) ou un artifice comptable permettant de respecter certaines règles budgétaires (boni/mali).

25 Par ailleurs, en enlevant ces facturations, le différentiel de croissance annuelle tant en dépenses qu'en recettes est de moins de 0,03 point de pourcentage.

2.1.2. Budgets initiaux 2019 à 2022

Les comptes de l'année « N » étant généralement votés au mois de juin de l'année « N+1 », l'analyse comptable ne nous permet pas d'analyser les tendances plus récentes, alors que plusieurs évènements survenus ces derniers temps tels que le prolongement de la crise de la covid-19 et les inondations du mois de juillet 2021 pèsent certainement sur les finances des CPAS wallons.

Les budgets initiaux, votés en décembre « N-1 »[26] peuvent nous donner un aperçu de l'impact de ces crises pour les CPAS. Ceux-ci doivent toutefois être analysés prudemment puisque seuls les comptes définitifs 2021 et 2022 pourront donner l'impact réel.

En 2022, l'ensemble des CPAS[27] prévoient, à l'exercice propre du service ordinaire, des dépenses de 2.722.513.455 € (764 € par habitant) et des recettes de 2.697.299.564 € (757 € par habitant), soit un solde budgétaire négatif de -25.213.891 € et 167 CPAS en situation de déficit.

A l'exercice global, l'équilibre est quasiment atteint avec un seul CPAS en déficit[28].

Tableau 7 : Dépenses par habitant au budget initial des CPAS wallons.

	2019	2020	2021	2022	19-22	20-22	21-22
RO propre	664	694	722	757	4,46%	4,46%	4,74%
DO propre	668	698	727	764	4,59%	4,61%	5,10%
Solde budgétaire propre	- 4	- 4	-4	- 7			
CPAS en déficit	145	142	150	167			
RO global	688	719	745	780	4,27%	4,18%	4,69%
DO global	688	718	745	780	4,30%	4,21%	4,77%
Solde budgétaire global	0,3	0,1	0,3	- 0,3			
CPAS en déficit	-	1	-	1			

Sources : budget initial CPAS 2019-2022, calculs propres.

Au niveau des budgets, les dépenses ont évolué à peine plus rapidement que les recettes, mais la hausse, pour l'ensemble des CPAS n'est pas sensiblement plus importante entre 2021 et 2022 que les années précédentes, laissant entrevoir un faible impact structurel général présumé des crises covid et des inondations. Cette évolution est par ailleurs du même ordre que celle enregistrée aux comptes entre 2014 et 2020.

26 Nous ne parlerons donc pas ici de la guerre en Ukraine dont les effets n'ont évidemment pu être anticipés dans les budgets 2022 votés fin 2021.

27 A l'exception de Florenville qui n'a pas à ce jour rentré son budget 2022.

28 Le CPAS de Soignies a présenté un budget en déficit de 1,291 millions au global mais un solde positif à l'exercice propre du fait des dépenses aux exercices antérieurs (cotisation de responsabilisation).

3. Les dépenses des CPAS

L'objectif de ce cahier est d'analyser les évolutions des coûts supportés ces dernières années par les CPAS.

Nous prenons les données au global car nous nous intéressons aux dépenses/recettes effectives de chaque année. Pour la même raison, nous ne tenons pas compte des boni/mali qui ne renvoient pas à des dépenses/recettes réelles. La facturation interne, quant à elle, a pour but de déterminer le coût net des services en répartissant des dépenses globalisées sur une fonction générale vers d'autres fonctions. Par exemple, un agent affecté dans deux services, dont un à 1/5e temps, sera payé sur la fonction principale et son 1/5e sera facturé en fin d'année vers l'autre fonction. Comme le montre l'exemple ci-dessous, la facturation interne permet de préciser le coût net de chaque fonction, mais gonfle artificiellement les dépenses et recettes de certaines fonctions principales. Cependant, vu qu'il n'y a pas de méthode générale pour corriger cette surévaluation et puisque la facturation interne autorise une plus grande précision dans la définition des coûts nets, nous avons conservé ces opérations de facturations internes dans notre analyse mais en neutralisant l'impact du double comptage quand nous le jugeons nécessaire.

Exemple de facturation interne

Un CPAS embauche du personnel pour lequel il reçoit une contribution d'une autre autorité. Le salaire de ce personnel est budgété à la fonction 100 (dépenses non ventilables – administration générale) à hauteur de 12.000 €, et les recettes sont enregistrées à la fonction 00 (recettes non ventilables – recettes générales) pour 10.000 €. Si l'on définit le coût net comme la différence entre les dépenses et les recettes, nous obtenons ainsi un coût net au budget initial de 2.000 € (12.000 € sur la fonction 100 et -10.000 € sur la fonction 00).

Ce personnel subsidié travaille en partie pour l'administration centrale (code fonction 100), mais aussi pour la maison de repos (code fonction 8341) et pour les cuisines où sont préparés les repas distribués à domicile (code fonction 8443). A la fin de l'année, on estime que ce personnel a passé 60% de son temps de travail à l'administration centrale, 30% dans la maison de repos et 10% dans les cuisines. Il est donc possible de ventiler plus précisément les dépenses. Cela va se faire via des facturations internes en transférant 40% des dépenses initialement prévues à la fonction 100 vers les fonctions 834 et 844, la fonction 100 recevant fictivement des recettes.

- Recettes : 4.800 € sur l'article 100/080-01 groupe économique 64
- Dépenses : 3.600 € sur l'article 8341/030-01 groupe économique 74
- Dépenses : 1.200 € sur l'article 8443/030-01 groupe économique 74

Il faut aussi reventiler les 10.000 € de recettes au pro rata[29] :

- Dépenses : 10.000 € sur l'article 00/030-01 groupe économique 74
- Recettes : 6.000 € sur l'article 100/080-01 groupe économique 64
- Recettes : 3.000 € sur l'article 8341/080-01 groupe économique 64
- Recettes : 1.000 € sur l'article 8443/080-01 groupe économique 64

29 Toutefois, on ne va pas toujours aussi loin, on se contente parfois de seulement refacturer le coût net de l'agent, recettes déduites, vers les fonctions 8341 et 8443, en une seule opération.

Aux comptes, après facturation interne, le coût net devient

- Coût net sur la fonction 00 : 10.000 € - 10.000 € = 0 €
- Coût net sur le code fonction 100 : 12.000 € - 4.800 € - 6.000 € = 1.200 EUR
- Coût net sur le code fonction 8341 : 3.600 € – 3.000 € = 600 EUR
- Coût net sur le code fonction 8443 : 1.200 € – 1000 € = 200 €

Le coût net total ne change pas par rapport à l'initial (= 0 € + 1.200 € + 600 € + 200 € = 2.000 €), mais il est réparti plus précisément entre les différentes fonctions.

Par contre, avec les facturations internes (F.I.), les dépenses et les recettes sont gonflées artificiellement de 14.800 € et l'analyse du poids de chaque fonction dans les dépenses/recettes sera biaisé. Nous estimons que ce biais reste toutefois acceptable vu que ces facturations internes représentent en moyenne moins de 3% des recettes et dépenses annuelles hors boni/mali.

3.1. Les principales dépenses aux comptes 2020

Des dépenses ordinaires (crédits d'engagement) hors mali à l'exercice global de l'ensemble des CPAS wallons hors Communauté germanophone ont été enregistrées pour un montant de 2,57 milliards € en 2020. En corrigeant le double comptage induit par les facturations internes, cela représente une dépense moyenne de 704 € par habitant.

Les dépenses hors mali se déclinent en transferts (DOT) pour 43,6%, en personnel (DOP) pour 42,3%, en fonctionnement (DOF) pour 7,5% et en dettes (DOD) pour 2,6%.

Tableau 8 : Dépenses des CPAS wallons, comptes 2020, par groupe économique.

	Propre	Antérieurs	Global	
Total DOP	1 037 151 092	50 546 073	1 087 697 165	42,27%
Total DOP/hab	290,74	14,17	304,91	
Total DOF	186 273 809	7 649 489	193 923 298	7,54%
Total DOF/hab	52,22	2,14	54,36	
Total DOT	1 094 223 656	26 825 814	1 121 049 470	43,57%
Total DOT/hab	306,74	7,52	314,26	
Total DOD	67 659 882	111 844	67 771 725	2,63%
Total DOD/hab	18,97	0,03	19,00	
Total facturation interne (F.I.)	61 694 366	9 186	61 703 552	2,40%
Total F.I./hab	17,29	0,00	17,30	
Provisions	11 736 071	43 826	11 779 897	0,46%
Provisions/hab	3,29	0,01	3,30	
Prélèvements			29 331 025	1,14%
Prélèvements/hab			8,22	

Mali ordinaire	-	4 602 935	4 602 935	
Mali/hab		1,29	1,29	
Dépenses ordinaires hors mali	2 458 738 875	85 186 232	2 573 256 132	100,00%
Dépenses ordinaires hors mali/hab	689,24	23,88	721,35	
Dépenses ordinaires hors mali et F.I.	**2 397 044 509**	**85 177 046**	**2 511 552 580**	
Dépenses ordinaires hors mali et F.I. /hab	**671,95**	**23,88**	**704,05**	

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

L'administration générale et les services généraux représentent 23,3% des dépenses en personnel, mais ce sont les politiques sociales et de santé (codes fonctionnels 800 à 899) qui concentrent, avec 75,3% des dépenses de personnel, la majorité de ces moyens et plus particulièrement dans le cadre de l'aide aux personnes âgées (personnel des maisons de repos), l'aide sociale et l'aide aux familles.

Figure 2 : Dépenses de personnel dans les CPAS wallons aux comptes 2020.

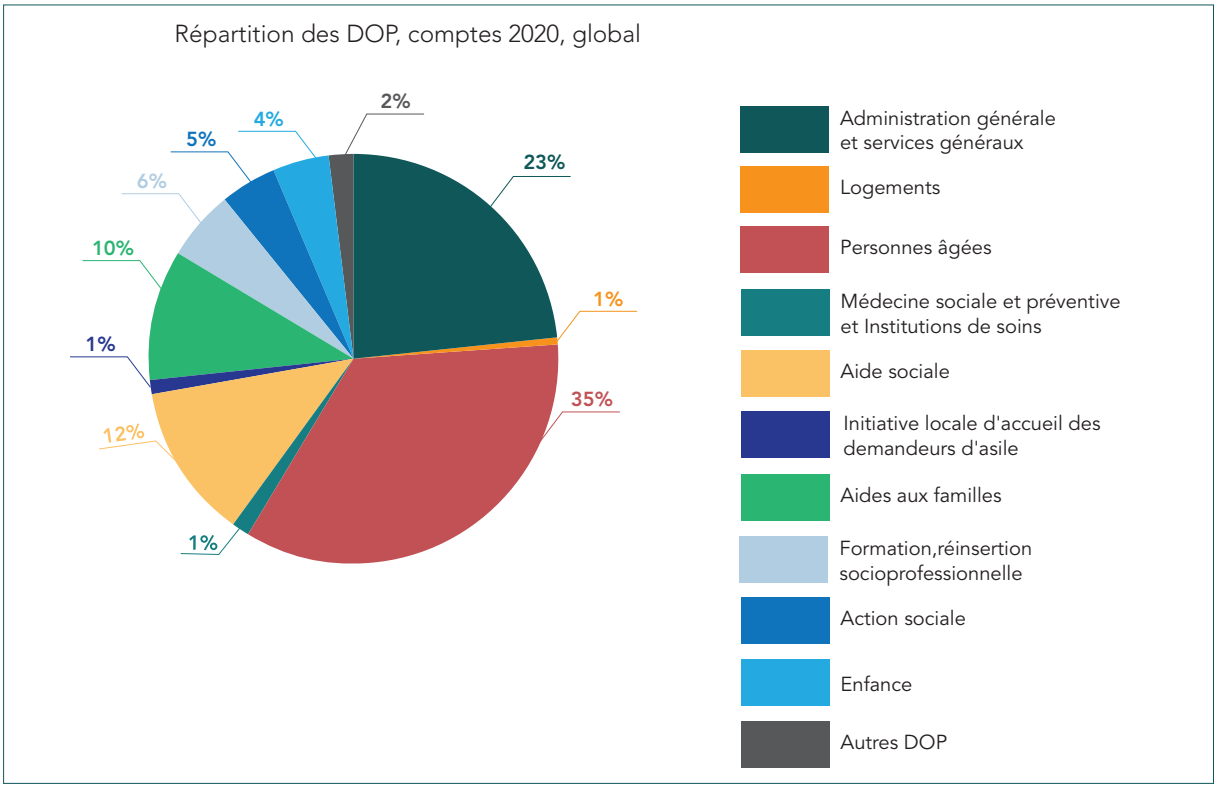

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

L'annexe VI reprend cette même information sous la forme d'un tableau en valeurs absolues et par habitant.

Il en va de même pour les dépenses de transferts qui sont pour leur quasi-totalité (plus de 95%) dédiées aux politiques sociales et de santé et plus particulièrement à l'aide sociale et à la réinsertion professionnelle.

Tableau 9 : Dépenses de transferts dans les CPAS wallons aux comptes 2020.

	Propre	Antérieurs	Global	Part
Total DOT	1 094 223 656	26 825 814	1 121 049 470	100%
Total DOT/hab	306,74	7,52	314,26	
Aide sociale	880 227 196	17 744 553	897 971 749	80,10%
Aide sociale/hab	246,75	4,97	251,72	
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	166 452 871	1 521 612	167 974 483	14,98%
Formation, réinsertion socioprofessionnelle/hab	46,66	0,43	47,09	

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

Au total, en considérant l'ensemble des articles budgétaires à l'exception des mali, pratiquement 40,8% de ces dépenses étaient dévolues à l'aide sociale (essentiellement RIS), 20,6% pour l'aide aux personnes âgées (majoritairement traitements du personnel soignant ou aidant), 12,8% en administration et services généraux, 9% en politique de réinsertion professionnelle (art 60 et 60§7) , 5,8% pour l'aide aux familles (principalement rémunération des aides familiales et distribution de repas), 3% en action sociale, 2,2% en politique de l'enfance, 1,2% pour l'initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile, 0,8% pour la politique du logement et 0,7% pour la médecine sociale et les institutions de soins. L'annexe VII reprend le montant des dépenses en valeurs absolues et par habitant pour l'ensemble des groupes fonctionnels.

3.2. Comparaison par clusters

A l'analyse par clusters des CPAS, il apparait que trois d'entre eux se retrouvent largement au-dessus des dépenses moyennes de tous les CPAS wallons : les CPAS des 10 plus grandes villes (W16) dépensent en moyenne 54% de plus par habitant que l'ensemble des CPAS wallons, les CPAS du cluster W12 dépensent 27% de plus et ceux du cluster W4 19%.

Il s'agit par ailleurs des 3 clusters qui enregistrent le plus haut pourcentage du nombre moyen mensuel de bénéficiaires du DIS dans la population active de 18 à 64 ans comme repris à l'annexe II.

Tableau 10 : Dépenses ordinaires, exercice global 2020, CPAS wallons hors Communauté germanophone

	DO/hab	Ecart à la moyenne
W1	430,71	-40%
W2	467,91	-35%
W3	637,26	-12%
W4	859,02	19%
W5	337,16	-53%
W6	479,77	-33%
W7	450,29	-38%

W8	290,23	-60%
W9	347,63	-52%
W10	549,55	-24%
W11	754,78	5%
W12	914,81	27%
W13	659,36	-9%
W14	715,92	-1%
W15	582,32	-19%
W16	1 113,64	54%
RW	**721,35**	**0%**

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

Néanmoins, si la situation dans les clusters W16 et W12 s'explique par des coûts plus importants en politique d'aide sociale et de réinsertion professionnelle, les dépenses plus élevées du cluster W4 s'expliquent également par l'aide aux aînés. Ce qui est cohérent avec la typologie socio-économique des communes de Belfius, le cluster W12 concernant des communes fortement urbanisées à faibles revenus et W4 renvoyant à des communes rurales touristiques avec vieillissement de la population.

Les CPAS des clusters W11 (communes urbanisées à faibles revenus et déprise[30] économique) et W14 (villes moyennes bien équipées en milieu rural) sont proches de la moyenne et les autres CPAS plus largement en-dessous.

Les CPAS qui interviennent le moins par habitant renvoient à des communes résidentielles, le plus souvent rurales et connaissant une bonne situation socio-économique : W8 (rurales avec expansion résidentielle), W9 (résidentielles à haut revenu), W5 (rurales avec activités économiques), W1 (rurales peu denses).

En reprenant les 4 postes principaux de dépenses hors administration générale, à savoir aide sociale (41%), aide aux personnes âgées (21%), politique de réinsertion professionnelle (9%) et aides aux familles (6%), on distingue des différences assez tranchées entre les clusters. Concernant la politique de l'aide sociale, les grandes villes (W16) arrivent largement en tête avec 588,64€ par habitant, alors que la deuxième place revient au cluster W12 avec 373,20€ par habitant. Les CPAS de ces deux clusters sont également ceux qui présentent le plus de dépenses en réinsertion socio-professionnelle.

Au niveau de la politique des personnes âgées, ce sont les CPAS du cluster W4 qui dépensent le plus avec 303,32€ par habitant, suivies du cluster 11 (communes urbanisées à faibles revenus et déprise économique) dépensant 244,74€ par habitant puis du cluster W12 et W14 dépensant respectivement 230,67€ par habitant et 226,40€ par habitant.

30 La déprise est la diminution de l'intensité ou de l'extension d'une activité socio-économique dont les effets sont perceptibles dans l'occupation humaine de l'espace : déclin démographique et ses conséquences, paysages d'abandon, équipements obsolètes, etc... Les friches, agricoles ou urbaines, sont les paysages caractéristiques de la déprise. (http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/deprise).

Les CPAS des clusters W1 et W9 dépensant moins en aide sociale et politique des aînés, disposent de potentiellement plus de moyens pour d'autres politiques comme les aides aux familles.

Tableau 11 : Dépenses ordinaires par habitant par postes principaux des CPAS wallons, comptes 2020.

	Aide sociale	Ecart à la moyenne	Personnes âgées	Ecart à la moyenne	Réinsertion socio-professionnelle	Ecart à la moyenne	Aides aux familles	Ecart à la moyenne
W1	143,50	-51%	48,73	-67%	46,85	-28%	74,49	78%
W2	130,58	-56%	112,51	-24%	29,38	-55%	50,57	21%
W3	186,45	-37%	197,49	33%	55,47	-15%	32,27	-23%
W4	271,70	-8%	303,32	104%	66,03	2%	52,28	25%
W5	88,41	-70%	34,96	-76%	26,67	-59%	43,32	4%
W6	131,49	-55%	121,44	-18%	42,14	-35%	32,13	-23%
W7	134,19	-54%	93,73	-37%	38,36	-41%	47,52	14%
W8	91,42	-69%	0,97	-99%	22,21	-66%	45,08	8%
W9	100,34	-66%	15,28	-90%	35,19	-46%	63,90	53%
W10	211,82	-28%	62,37	-58%	73,84	14%	57,33	37%
W11	210,70	-28%	244,74	65%	85,05	31%	43,52	4%
W12	373,20	27%	230,67	55%	105,96	63%	50,32	20%
W13	218,45	-26%	187,26	26%	62,28	-4%	48,99	17%
W14	223,65	-24%	226,40	52%	55,49	-15%	22,06	-47%
W15	131,47	-55%	171,16	15%	43,65	-33%	53,09	27%
W16	588,64	100%	180,63	21%	93,09	43%	27,94	-33%
RW	294,51	0%	148,67	0%	64,95	0%	41,83	0%

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

3.3. Évolution des dépenses

3.3.1. Comptes 2014-2020

Entre 2014 et 2020, l'évolution moyenne annuelle des dépenses ordinaires (hors mali et F.I.) connaît une croissance de 5%, celle-ci étant principalement alimentée par les dépenses de transferts qui augmentent de près de 8%, alors que l'inflation, pour la même période, croît annuellement de 1,5%. La non-prise en compte des mali (groupe économique 76) et des F.I. (groupe économique 74), qui ne représentent pas de véritables dépenses ne modifie quasiment pas cette tendance.

Tableau 12 : Dépenses globales hors mali (code 76) et F.I. (code 74) par habitant, comptes 2014 à 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020-2014
DOP	253,89	260,97	264,82	273,03	281,62	294,19	304,91	3,1%
DOF	48,43	48,51	49,94	50,51	51,54	52,75	54,36	1,9%
DOT	199,35	224,79	249,70	269,25	283,31	296,42	314,26	7,9%
DOD	14,66	15,71	16,74	17,81	18,43	19,02	19,00	4,4%
F.I.	12,03	12,83	13,03	13,54	15,92	16,47	17,30	6,2%
Mali	1,13	0,79	0,79	0,37	0,23	1,67	1,29	2,3%
Provisions	1,65	0,71	1,26	1,30	1,46	1,48	3,30	12,3%
Prélèvements	7,15	9,61	9,44	11,55	8,39	7,75	8,22	2,4%
DO hors 74 et 76	525,13	560,30	591,89	623,46	644,75	671,62	704,05	5,04%

Sources : comptes CPAS wallons 2014-2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

Les dépenses de personnel augmentent moins rapidement que les transferts. Toutefois, en leur sein, un poste augmente plus rapidement. Les cotisations de responsabilisation[31] sont en effet passées de 3,6 millions € en 2014 (0,4% des DOP) à 32,2 millions € en 2020 soit quasiment 3% des dépenses de personnel[32].

L'analyse concentrée uniquement sur les CPAS des grandes villes présente une évolution à peine plus marquée de 5,7%. Au sein de celles-ci néanmoins, le niveau des dépenses par habitant et leur évolution sont assez hétérogènes.

Les dépenses globales augmentent chaque année entre 2014 et 2020 pour tous les CPAS des grandes villes, sauf Namur qui montre une augmentation importante entre 2016 et 2017 (+27%) puis une diminution entre 2017 et 2018 (-13%).

Tableau 13 : Dépenses globales hors mali (code 76) et F.I. (code 74) par habitant, 9 grands CPAS, comptes 2014 à 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 20-14
VERVIERS	1103,64	1123,26	1200,93	1265,63	1336,69	1337,03	1376,68	3,8%
CHARLEROI	987,02	1027,04	1087,51	1137,30	1190,78	1275,24	1325,05	5,0%
LIÈGE	754,92	853,11	888,68	934,87	1009,25	1046,48	1145,49	7,2%
MONS	817,20	891,16	941,10	977,90	1064,51	1078,09	1143,39	5,8%
9 grandes villes	**799,33**	**852,71**	**900,15**	**966,88**	**1000,89**	**1051,38**	**1113,46**	**5,7%**
NAMUR	750,61	771,90	823,73	1048,62	909,20	985,75	1044,71	5,7%
TOURNAI	702,82	727,39	813,65	843,75	896,87	928,53	980,06	5,7%
LA LOUVIERE	667,18	712,78	776,55	839,49	864,31	945,31	978,95	6,6%
SERAING	544,22	583,35	615,15	655,22	705,19	742,73	819,85	7,1%
MOUSCRON	642,05	715,10	666,39	695,02	706,52	735,92	773,04	3,1%

Sources : comptes CPAS wallons 2014-2020), calculs propres.

31 Ces cotisations sont essentiellement inscrites aux exercices antérieurs.
32 Cette proportion est plus importante et dans les clusters urbains, W14 (5,6%), W16 (5,1%) W15 (4,8%).

3.3.2. Budgets 2019-2022

Les effets de la crises covid de 2020-2021, des inondations de 2021 et de la guerre en Ukraine ne sont pas vraiment visibles au niveau des budgets 2019-2021 dont l'évolution est assez semblable, voire légèrement moins soutenue, bien que toujours croissante, à celle des comptes. Ceci peut sembler logique car les budgets 2021 ne peuvent anticiper les inondations, comme ceux de 2022 la guerre en Ukraine. Néanmoins, les CPAS dans leur ensemble, au moment de la confection de leur budget initial, n'ont apparemment pas repris d'impacts pluriannuels liés à la crise covid ou aux inondations de juillet 2021. La section suivante montrera néanmoins que cette conclusion n'est pas valable pour certains CPAS pris individuellement.

Tableau 14 : Dépenses globales hors mali (code 76) et F.I. (code 74) par habitant, budgets initiaux.

	2019	2020	2021	2022	22-19	22-20	22-21
DOP	299,25	307,91	315,81	324,20	2,7%	2,6%	2,66%
DOF	55,62	57,63	59,07	59,61	2,3%	1,7%	0,91%
DOT	285,00	305,96	327,75	346,19	6,7%	6,4%	5,62%
DOD	19,69	19,59	19,53	19,89	0,3%	0,8%	1,83%
F.I.	17,65	16,77	16,88	23,74	10,4%	19,0%	40,62%
Mali	0,05	0,05	0,14	0,07	16,7%	17,5%	
Provisions	0,67	0,63	0,62	0,39	-16,2%	-21,0%	-36,52%
Prélèvements	9,74	9,96	4,96	6,16	-14,2%	-21,3%	24,23%
DO hors 74 et 76	669,97	701,68	727,74	756,44	4,1%	3,8%	3,9%

Sources : budgets initiaux CPAS wallons 2019-2022, calculs propres.

Les CPAS des grandes villes connaissent également une évolution des dépenses globales moins importante dans leurs budgets initiaux que dans leurs comptes.

L'évolution est croissante pour l'ensemble des CPAS, à l'exception de celui de la Ville de Mons qui, depuis 2020, présente des dépenses globales par habitant en diminution (-4,6% l'an pour 2022-2020). Cette dernière baisse est consécutive au transfert, depuis 2021, des crèches, des maisons de repos, de la résidence-services, de l'habitat communautaire pour seniors, du service d'aide à domicile ACASA et de la Télé-Assistance vers l'intercommunale du Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage (CHUPMB).[33]

Pour la période 2019-2022, le CPAS de la Ville de Liège est celui montrant la plus forte évolution avec 9,3%. Celle-ci est sensiblement la même pour les périodes 2020-2022 et 2021-2022. Toutefois, d'autres villes affichent des disparités d'évolution importantes et notamment Namur dont les prévisions de dépenses diminuent annuellement sur 2020-2022 de 1,6%, revenant ainsi en 2022 à une prévision extrêmement proche de celle de 2019 (1176,75 € par habitant en 2022 et 1172,97 € en 2019).

33 Les dépenses de la fonction 834 (personnes âgées) sont ainsi passées, dans les budgets du CPAS de la Ville de Mons, de 15,2 millions en 2020 à 2 millions en 2022 et celles de la fonction 844 (aides aux familles) de 4,9 millions € à 638 milliers € pour la même période alors que les dépenses d'aide sociale ont été revues à la hausse.

Tableau 15 : Dépenses globales hors mali (code 76) et F.I. (code 74) par habitant, 9 grandes villes, budgets initiaux.

	2019	2020	2021	2022	22-19	22-20	22-21
VERVIERS	1 329,53	1 366,93	1 435,06	1 461,54	3,2%	3,4%	1,8%
CHARLEROI	1 200,75	1 299,83	1 383,59	1 452,27	6,5%	5,7%	5,0%
LIÈGE	931,50	1 012,76	1 110,70	1 215,02	9,3%	9,5%	9,4%
9 grandes villes	**1 021,81**	**1 087,38**	**1 119,69**	**1 180,64**	**4,9%**	**4,2%**	**5,4%**
NAMUR	1 172,97	1 214,96	1 081,73	1 176,75	0,1%	-1,6%	8,8%
LA LOUVIERE	874,05	942,36	981,56	1 057,95	6,6%	6,0%	7,8%
MONS	1 065,21	1 123,81	1 056,01	1 023,13	-1,3%	-4,6%	-3,1%
TOURNAI	903,57	937,22	990,04	1 004,33	3,6%	3,5%	1,4%
SERAING	724,72	767,18	827,51	904,49	7,7%	8,6%	9,3%
MOUSCRON	730,59	766,93	782,86	808,81	3,4%	2,7%	3,3%

Sources : budgets initiaux CPAS wallons 2019-2022, calculs propres.

3.4. Impact des inondations

L'impact budgétaire des inondations survenues en juillet 2021 pour les CPAS se marquera principalement dans les comptes 2021 non encore disponibles. Dans certains CPAS, cet impact perdurera en 2022 comme semble l'indiquer certains budgets initiaux.

Ainsi, dans les CPAS qui connaissent les plus fortes hausses au budget initial entre 2021 et 2022, il y a certes des communes classées en catégorie 1 et 2[34], mais aussi beaucoup d'autres. Et à l'inverse, si les dépenses globales budgétées ont augmenté très fortement entre 2021 et 2022 dans les CPAS de Trooz, Pepinster, Chaudfontaine et Liège, de respectivement 27,51% ; 23,75% ; 20,65% (14,8% hors provisions) et 9,39%, les hausses enregistrées dans les autres CPAS des communes reprise en classe 1 restent proches ou sous la moyenne des hausses enregistrées pour l'ensembles des CPAS wallons.

Tableau 16 : Dépenses et recettes ordinaires par habitant, exercice global hors facturation interne et boni/mali, budget initial.

	DO bi21	DO bi22	RO bi21	RO bi 22	%DO 22-21	%RO 22-21	Cat.
COMBLAIN-AU-PONT	308,81	415,33	308,81	296,48	34,49%	-3,99%	2
NASSOGNE	356,69	466,64	356,69	466,63	30,83%	30,82%	2
SOMBREFFE	206,86	264,26	205,46	263,08	27,75%	28,04%	3
TROOZ	341,74	435,75	341,74	435,75	27,51%	27,51%	1
PEPINSTER	934,56	1 156,53	934,56	1 155,92	23,75%	23,69%	1

34 En sa séance du 23 septembre 2021, le Gouvernement wallon a actualisé les catégories de communes pour l'octroi d'aides régionales en lien avec les inondations de juillet 2021. Dix communes sont en catégorie 1 (communes les plus sinistrées), vingt-huit en catégorie 2 (« communes ayant une zone sinistrée peu étendue ou une zone étendue avec des dégâts importants, comptant des dizaines de familles à reloger, entre 100 et 500 logements impactés à des degrés divers, qui devront réaliser d'importants travaux de rénovation ponctuels sur certaines voiries ou dans les bâtiments publics et qui ont été amenées à évacuer une masse importante de déchets ») et deux-cent-neuf en catégorie 3 (« autres communes reprises dans le périmètre du territoire régional considéré comme impacté par les inondations reconnues comme calamités naturelles »).

NEUFCHATEAU	428,14	521,84	428,14	484,46	21,89%	13,16%	3
CHAUDFONTAINE	445,95	538,02	435,39	538,02	20,65%	23,57%	1
OLNE	289,65	343,85	289,60	343,85	18,71%	18,73%	2
VAUX-SUR-SURE	170,58	202,29	166,26	197,14	18,59%	18,57%	3
LIERNEUX	296,31	336,98	294,11	336,98	13,73%	14,58%	3
SOMME-LEUZE	363,25	412,37	363,25	412,37	13,52%	13,52%	3
VIRTON	880,75	994,49	878,11	991,85	12,91%	12,95%	3
DONCEEL	272,62	305,06	272,62	305,06	11,90%	11,90%	3
MANHAY	233,91	261,57	229,39	255,88	11,83%	11,55%	3
HÉLÉCINE	332,52	370,24	332,66	360,31	11,34%	8,31%	3
WELKENRAEDT	378,32	419,61	378,32	419,61	10,91%	10,91%	3
(…)							
LIÈGE	1 110,70	1 215,02	1 110,70	1 215,02	9,39%	9,39%	1
ESNEUX	413,42	430,08	413,42	430,08	4,03%	4,03%	1
THEUX	421,23	436,69	416,84	431,61	3,67%	3,54%	1
ROCHEFORT	924,38	956,58	924,38	956,58	3,48%	3,48%	1
LIMBOURG	404,87	418,23	404,87	418,23	3,30%	3,30%	1
VERVIERS	1 435,06	1 461,54	1 433,84	1 461,54	1,85%	1,93%	1

Sources : budgets initiaux CPAS wallons 2021-2022, calculs propres.

Les augmentations prévues à Comblain-au-Pont, Nassogne, Trooz, Pepinster et Chaudfontaine sont bien associées à des dépenses en lien avec les inondations (revenus d'intégration inondations, aide sociale relogement, hébergement personnes âgées, réparation dommages inondations, …). A l'exception de Comblain-au-Pont, les recettes évoluent conjointement aux dépenses via des transferts en provenance de l'Etat fédéral, de la Région wallonne ou de la Croix Rouge par exemple.

Figure 3 : Dépenses et recettes globales par habitant (hors mali/boni et hors F.I) au budget initial des CPAS wallons des communes les plus impactées par les inondations (classées niveau 1).

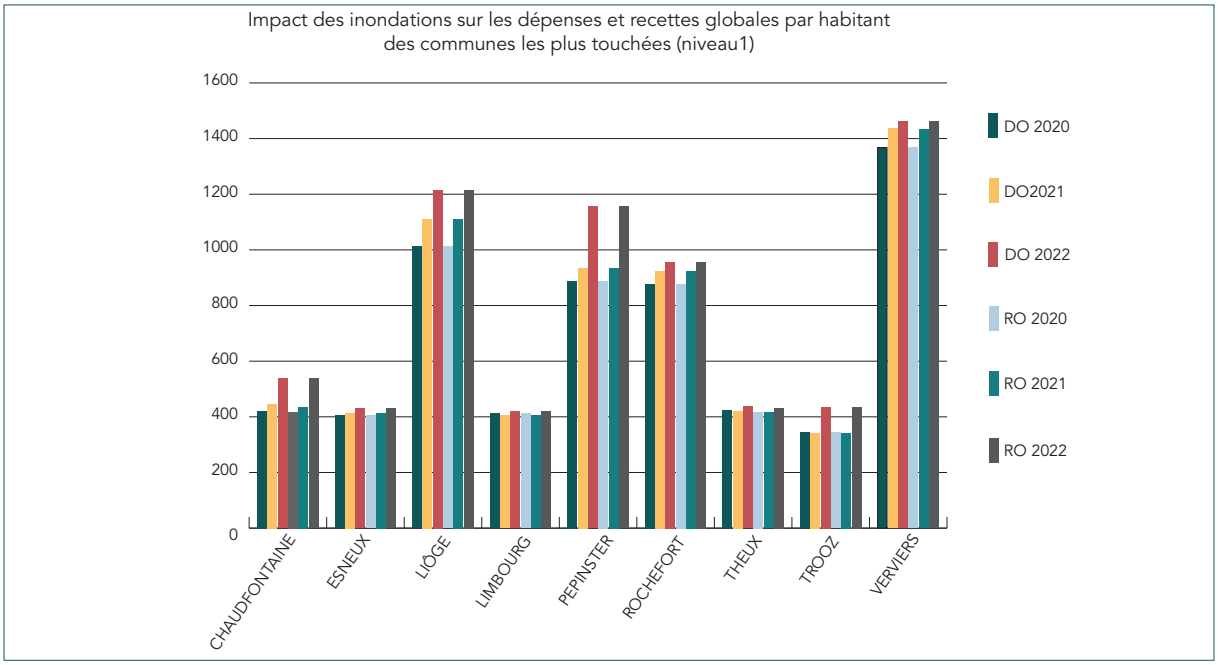

Sources : budgets initiaux CPAS, 2020-2021-2022, à l'exception du BI 2022 de Florenville, calculs propres.

Il ne s'agit bien évidemment ici que d'une analyse présumée sur la base de budgets initiaux, ceux-ci n'étant que des données prévisionnelles. Une image plus complète et fiable ne sera disponible que lors de la reddition des comptes 2021.

4. Le financement des CPAS

Pour assurer leurs missions et leur fonctionnement au travers des dépenses qui viennent d'être analysées, les CPAS wallons bénéficient de recettes diverses, dont principalement des recettes de transferts.

4.1. Les principales recettes des CPAS aux comptes 2020

Les recettes ordinaires (RO) à l'exercice global hors boni des CPAS wallons se sont élevées en 2020 à 2.561.377.304 €. En corrigeant le double comptage induit par les facturations internes, cela représente une recette moyenne de 701 € par habitant.

Parmi ces recettes hors boni, 86% proviennent de transferts d'autres entités et 11% de prestations.

Tableau 17 : Recettes des CPAS wallons, comptes 2020, par groupe économique.

	Propre	Antérieurs	Global	Part
Total RO prestations (ROP)	274 277 675	3 785 526	278 063 201	10,86%
Total ROP/hab	76,89	1,06	77,95	
Total RO transferts (ROT)	2 151 833 444	43 836 174	2 195 669 618	85,72%
Total ROT/hab	603,21	12,29	615,50	
Total RO dettes (ROD)	165 994	2 182	168 176	0,01%
Total ROD/hab	0,05	0,00	0,05	
Total F.I.	61 698 526	5 026	61 703 552	2,41%
Total F.I/hab	17,30	0,00	17,30	
Provisions	1 239 202	19 060	1 258 262	0,05%
Provisions/hab	0,35	0,01	0,35	
Prélèvements	24 439 262	75 233	24 514 495	0,96%
Prélèvements/hab	6,85	0,02	6,87	
Boni ordinaire	-	68 032 577	68 032 577	
Boni ordinaire/hab	0,00	19,07	19,07	
Recettes ordinaires hors boni	**2 489 214 841**	**47 647 967**	**2 561 377 304**	100,00%
Recettes ordinaires hors boni /hab	**697,79**	**13,36**	**718,02**	
RO hors boni et F.I.	2 427 516 315	47 642 941	2 499 673 751	
RO hors boni et F.I./hab	680,49	13,36	700,72	

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

Les 278 millions € de recettes de prestations sont issues essentiellement des interventions dans les services aux aînés (dont frais d'hébergement dans les maisons de repos) pour 181 millions €, de services d'aide aux familles (repas, aides familiales, …) pour 44 millions € et de loyers pour 15 millions €.

Les recettes de transferts sont essentiellement constituées de contributions d'autres autorités dans la politique sociale et de santé, les frais de personnel et de fonctionnement. La plus grande partie de celles-ci (34%) provient de la récupération de l'aide sociale auprès de l'autorité fédérale (DIS, DAS, …), des contributions dans le cadre de la politique des aînés (notamment contribution INAMI MR MRS) et de la récupération de revenus ou subventions dans le cadre de la remise à l'emploi (art. 60 et 61).

Les CPAS bénéficient en outre d'une intervention communale générale permettant d'équilibrer les comptes qui représentent un quart des recettes de transferts. La contribution générale régionale via le fonds spécial de l'aide sociale correspond, elle, à 4% des recettes.

Tableau 18 : Principales catégories de recettes des CPAS aux comptes 2020.

	Propre	Antérieurs	Global	Part
ROT	2 151 833 444	43 836 174	2 195 669 618	100%
ROT/hab	603,21	12,29	615,50	
Recettes spécifiques à la fonction sociale				
Aide sociale	731 503 160	11 032 051	742 535 211	33,8%
Aide sociale/hab	205,06	3,09	208,15	
Personnes âgées	327 361 129	2 842 216	330 203 345	15,0%
Personnes âgées/hab	91,77	0,80	92,56	
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	188 813 072	3 739 970	192 553 042	8,8%
Formation, réinsertion socioprofessionnelle/hab	52,93	1,05	53,98	
Aides aux familles	79 115 834	2 461 258	81 577 092	3,7%
Aides aux familles/hab	22,18	0,69	22,87	
Action sociale	58 808 330	1 821 208	60 629 537	2,8%
Action sociale/hab	16,49	0,51	17,00	
Administration générale et services généraux	45 691 941	12 647 233	58 339 174	2,7%
Administration générale et services généraux/hab	12,81	3,55	16,35	
Enfance	40 218 506	1 481 750	41 700 256	1,9%
Enfance/hab	11,27	0,42	11,69	
Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	30 426 295	310 401	30 736 696	1,4%
Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile/hab	8,53	0,09	8,62	
Médecine sociale et préventive, Institutions de soins	10 974 781	477 330	11 452 111	0,5%

Médecine sociale et préventive, Institutions de soins/hab	3,08	0,13	3,21	
Financement général				
Intervention communale générale	532 537 873	5 927 353	538 465 225	24,5%
Intervention communale/hab	149,28	1,66	150,95	
FSAS	79 401 572	119 964	79 521 537	3,6%
FSAS/hab	22,26	0,03	22,29	
Autres ROT	26 980 953	975 440	27 956 393	1,3%

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

L'annexe VIII reprend les recettes pour l'ensemble des fonctions et des groupes économiques en valeurs absolues et par habitant.

4.2. Comparaison par clusters

Au niveau de la ventilation des recettes ordinaires par clusters, la situation est extrêmement proche de celle présentées pour les dépenses (section 3.2.).

Si les CPAS ont reçu en moyenne des recettes pour 718 € par habitant (701 € sans intégrer les recettes de facturation interne), les CPAS de ses 10 plus grandes villes (W16) bénéficient de recettes par habitant qui sont en moyenne 54% plus élevées que pour l'ensemble des CPAS wallons. Les CPAS du cluster W12 reçoivent 27% de plus et ceux du cluster W4 21% de plus.

Les CPAS des clusters W11 et W14 ont quant à eux des recettes proches de la moyenne.

Tableau 19 : Recettes ordinaires, exercice global 2020, CPAS wallons hors Communauté germanophone.

Cluster	RO/hab.	Ecart à la moyenne
W1	437,70	-39%
W2	468,64	-35%
W3	635,04	-12%
W4	868,09	21%
W5	339,50	-53%
W6	476,78	-34%
W7	451,30	-37%
W8	292,61	-59%
W9	348,23	-52%
W10	551,92	-23%
W11	754,04	5%
W12	913,78	27%
W13	655,30	-9%
W14	711,37	-1%
W15	572,30	-20%
W16	1 103,75	54%
RW	**718,02**	**0,00%**

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-Saint-Etienne (budget final), calculs propres.

Le différentiel par rapport à la moyenne globale est très proche de celui calculé pour les dépenses. De façon similaire, lorsque l'on croise les principales fonctions et les clusters, nous retrouvons la même image que celle que nous avons dressée pour les dépenses. Le tableau détaillé de ces données se trouve à l'annexe IX.

Ainsi, pour l'année 2020, les CPAS wallons du cluster W4 ont reçu le plus par habitant (291 €) dans le cadre de la fonction des personnes âgées, suivis des clusters W11 et W12 avec respectivement 232 € et 226 € par habitant.

La politique d'aide sociale est plus largement subventionnée dans les grandes villes (W16) avec 450 € par habitant et dans les communes urbanisées à faible revenus (W12) avec 272 € par habitant.

Figure 4 : Recettes ordinaires par habitant par postes principaux des CPAS wallons, comptes 2020.

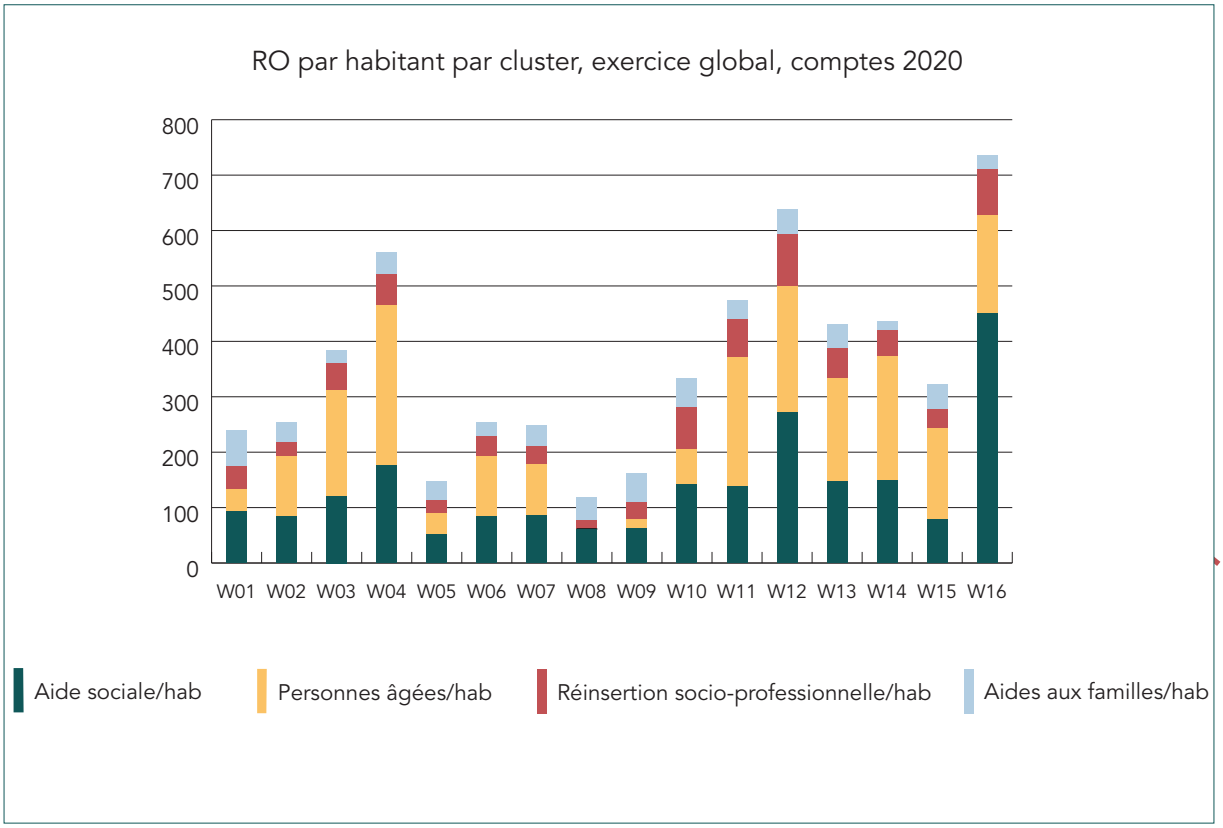

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

Cette similarité entre les dépenses et les recettes montre l'intérêt d'une analyse par coût net afin d'évaluer réellement la charge qui pèse sur les CPAS.

4.3. Evolution des recettes

4.3.1. Comptes 2014-2020

Tout comme les dépenses, la moyenne annuelle des recettes ordinaires (hors mali et F.I.) croît de 5% entre 2014 et 2020.

Concernant les recettes de transferts, elles ont évolué un peu plus lentement que les dépenses de même type (respectivement 5,8% et 7,9%).

Tableau 20 : Recettes globales hors boni (code 66) et F.I. (code 64) par habitant, comptes 2014 à 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020-2014
ROP	73,72	74,57	76,19	78,12	79,68	82,34	77,95	0,9%
ROT	439,25	470,07	498,66	525,76	545,75	573,32	615,50	5,8%
ROD	0,62	0,43	0,15	1,89	0,09	0,03	0,05	-34,9%
FI	12,05	12,83	13,03	13,54	15,92	16,47	17,30	6,2%
Boni	23,21	24,45	25,57	23,98	23,84	19,65	19,07	-3,2%
Provisions	1,32	0,77	0,51	0,66	1,03	1,07	0,35	-19,7%
Prélèvements	4,47	6,52	6,87	8,09	4,61	6,37	6,87	7,4%
RO hors 64 et 66	519,38	552,35	582,38	614,52	631,16	663,13	700,72	5,1%

Sources : comptes CPAS wallons 2014-2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

L'analyse de l'évolution des recettes globales au sein des CPAS des grandes villes est similaire à celle des dépenses, à savoir une évolution moyenne très légèrement plus soutenue de 5,8% avec des disparités marquées entre elles.

A l'instar des dépenses, le CPAS de la Ville de Namur est le seul qui connait une augmentation importante de recettes entre 2016 et 2017 (+28%) et une diminution l'année suivante (-14%).

Tableau 21 : Recettes globales hors boni (code 66) et F.I. (code 64) par habitant, 9 grandes villes, comptes 2014 à 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020-2014
VERVIERS	1 090,28	1 129,29	1 182,07	1 264,02	1 295,90	1 334,59	1 375,75	3,95%
CHARLEROI	974,00	982,05	1 060,50	1 112,09	1 132,54	1 264,34	1 346,37	5,54%
MONS	838,75	886,17	924,37	983,47	1 036,53	1 066,41	1 129,67	5,09%
9 grandes villes	**785,01**	**825,86**	**875,94**	**944,01**	**963,60**	**1 032,60**	**1 103,13**	**5,83%**
LIÈGE	722,06	827,38	851,14	896,00	962,27	1 007,59	1 100,34	7,27%
TOURNAI	688,23	708,28	811,21	849,54	876,67	927,33	1 024,87	6,86%
NAMUR	723,16	742,85	793,98	1 021,81	879,41	959,90	1 020,30	5,90%
LA LOUVIERE	648,93	702,23	759,73	810,35	835,81	932,74	960,16	6,75%
SERAING	537,57	572,24	611,76	630,15	692,07	720,22	793,97	6,72%
MOUSCRON	649,16	634,61	630,95	652,12	689,11	718,79	757,71	2,61%

Sources : comptes CPAS wallons 2014-2020, calculs propres.

4.3.2. Budgets 2019-2022

Les recettes des budgets initiaux présentent une augmentation légèrement moins importante entre 2021 et 2022 (+3,8%) que pour la période 2019-2022. Cette évolution est calquée sur celle des dépenses et montre une dynamique plus modérée que celle enregistrée aux comptes.

Tableau 22 : Recettes globales hors boni (code 66) et F.I. (code 64) par habitant, budgets initiaux.

	2019	2020	2021	2022	22-19	22-20	22-21
ROP	85,78	86,82	85,58	86,40	0,2%	-0,2%	0,96%
ROT	564,09	593,78	625,49	649,30	4,8%	4,6%	3,81%
ROD	0,08	0,06	0,05	0,04	-24,1%	-22,2%	-28,95%
FI	17,62	16,75	16,89	23,75	10,5%	19,1%	40,61%
Boni	2,47	2,47	2,65	3,35	10,7%	16,4%	26,22%
Provisions	0,87	0,94	2,17	1,50	20,1%	26,3%	-30,82%
Prélèvements	17,05	17,79	12,21	15,64	-2,8%	-6,2%	28,05%
RO hors 64 et 66	667,87	699,40	725,50	752,87	4,1%	3,8%	3,8%

Sources : budgets initiaux CPAS wallons 2019-2022, calculs propres.

Les CPAS des grandes villes connaissent une évolution des recettes globales un peu supérieure à la moyenne dans les budgets initiaux 2019-2022.

L'évolution est croissante pour l'ensemble des CPAS, à l'exception de celui de la Ville de Mons qui, depuis 2020, présente des recettes globales par habitant en diminution (-4,6% pour 2022-2020). La raison en est la même que celle évoquée dans la rubrique consacrée aux dépenses à savoir le transfert de différents services vars l'intercommunale CHUPMB.

Pour la période 2019-2022, le CPAS de la Ville de Liège montre la plus forte évolution avec 9,4%. Celle-ci est sensiblement la même pour les périodes 2020-2022 et 2021-2022. Toutefois, d'autres villes affichent des disparités d'évolution importantes et notamment Namur dont les prévisions de recettes diminuent pour 2020-2022 de -1,6%, revenant ainsi en 2022 à une prévision extrêmement proche de celle de 2019 (1176,75 € par habitant en 2022 et 1172,97 € en 2019).

Tableau 23 : Recettes globales hors boni (code 66) et F.I. (code 64) par habitant, 9 grands CPAS, budgets initiaux.

	2019	2020	2021	2022	22-19	22-20	22-21
VERVIERS	1 329,53	1 366,93	1 433,84	1 461,54	3,21%	3,40%	1,93%
CHARLEROI	1 200,75	1 299,83	1 383,59	1 452,27	6,54%	5,70%	4,96%
LIÈGE	928,57	1 012,76	1 110,70	1 215,02	9,38%	9,53%	9,39%
9 grandes villes	**1 020,93**	**1 087,21**	**1 119,62**	**1 180,45**	**4,96%**	**4,20%**	**5,43%**

NAMUR	1 172,97	1 214,96	1 081,73	1 176,75	0,11%	-1,59%	8,78%
LA LOUVIERE	874,05	942,36	981,56	1 055,75	6,50%	5,85%	7,56%
MONS	1 065,21	1 123,81	1 056,01	1 023,13	-1,33%	-4,58%	-3,11%
TOURNAI	903,57	936,01	990,04	1 004,33	3,59%	3,59%	1,44%
SERAING	720,91	766,13	827,51	904,49	7,86%	8,65%	9,30%
MOUSCRON	730,59	766,93	782,86	808,81	3,45%	2,69%	3,31%

Sources : budgets initiaux CPAS wallons 2019-2022, calculs propres.

A nouveau, ces différents constats sont identiques à ceux posés au niveau de l'évolution des dépenses, ce qui suggère que l'évolution des recettes a suivi la même tendance que celle des dépenses.

4.4. Impact des inondations

Dans la section 3.4., il a été montré que les recettes évoluent conjointement aux dépenses dans la majorité des budgets 2021 et 2022 des CPAS touchés par les inondations. Il a également été rappelé que seuls les comptes 2021 permettront de mesurer l'impact réel de celles-ci sur les finances locales.

Néanmoins, le gouvernement régional wallon et l'autorité fédérale ont apporté une aide financière aux CPAS les plus directement impactés qu'il est possible de mesurer via les arrêtés royaux et les arrêtés du gouvernement wallon[35] en 2021.

Au niveau régional, le ministre des Pouvoirs locaux a octroyé une enveloppe de 3.641.400€ pour permettre un renfort de personnel. Le ministre de l'Energie a, pour sa part, alloué des subventions aux CPAS afin d'aider les ménages dans leurs dépenses énergétiques d'une part, et afin d'engager des tuteurs d'énergie-eau d'autre part.

Quant à l'aide fédérale, une enveloppe de 20 millions d'euros a été dégagée par la ministre de l'Intégration sociale payée en deux tranches de 10 millions chacune. 17.273.215,52 € ont été versés aux CPAS wallons[36].

Parmi les CPAS classés niveau 1[37], ce sont Trooz, Limbourg, Pepinster, Esneux qui ont bénéficié des montants les plus élevés par habitant, avec respectivement 171€, 170€, 163€ et 110€ par habitant. Comblain-au-Pont, Hotton et Aywaille sont quant à eux les CPAS de niveau 2 ayant touché le plus d'aides par habitant avec 113 €, 109 € et 98 €.

35 L'aide régionale pour le renfort de personnel : AGW du 14/10/2021 et du 18/11/2021. Subventions régionales pour aider les ménages (dépenses énergétiques) : AGW du 24/11/2021. Subventions pour l'engagement de tuteurs énergie-eau : AGW du 24/11/2021. Aide fédérale : Arrêté royal du 06/08/2021.

36 La Communauté germanophone comprise.

37 Sans compter Eupen.

Figure 5 : Aides régionales et fédérales par habitant octroyées en 2021 aux CPAS classés niveau 1 et niveau 2 lors des inondations de juillet 2021.

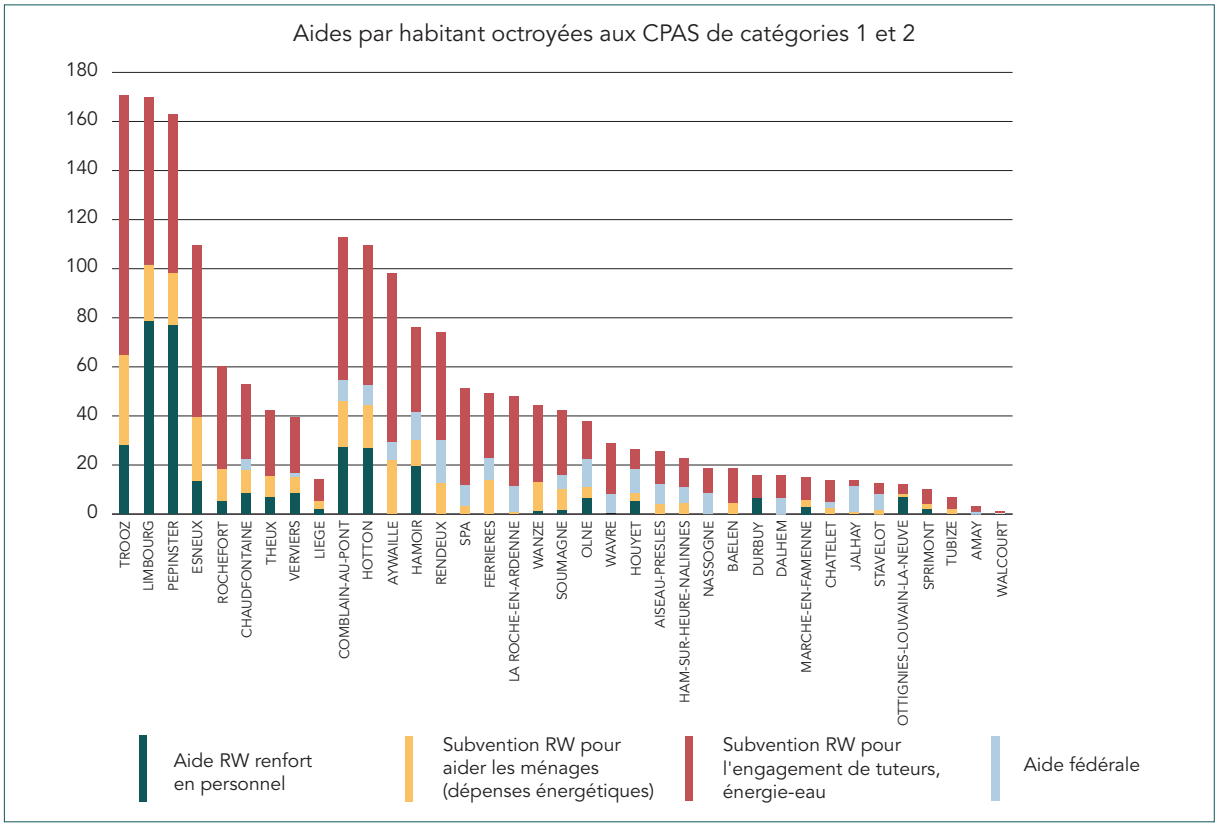

Sources : Décisions du gouvernement wallon et arrêtés royaux relatifs aux aides « inondations », calculs propres.

Le tableau détaillé se trouve à l'annexe X.

5. Le coût net de la politique sociale des CPAS

Nous avons vu que les CPAS ont dépensé en 2020 en moyenne 721 € par habitant, néanmoins une partie de ces dépenses sont couvertes par des transferts provenant d'autres niveaux de pouvoirs ou par les bénéficiaires eux-mêmes. Cette section va dès lors analyser le coût net de chaque politique pour le CPAS.

5.1. Méthodologie

Nous avons repris, pour chaque code fonctionnel, la différence entre les dépenses et les recettes du service ordinaire à l'exercice global. Le coût net renvoie ainsi à la partie non financée par les interventions fédérales, régionales ou par les bénéficiaires eux-mêmes. Ce coût net est alors compensé principalement par la dotation communale, le Fonds Spécial de l'Aide Sociale et le recours aux fonds propres.

La somme de ces coûts nets nous renvoie ainsi au solde budgétaire global repris au tableau 6. Déclinés par groupe fonctionnel, on obtient sans surprise que les coûts

nets se retrouvent dans les groupes fonctionnels administration générale et support (groupe 1) et politiques d'action sociale et de santé publique (groupe 8) alors que les recettes (coûts nets négatifs) proviennent des recettes générales et des fonds (groupe 0). Les autres fonctions sont plus ou moins à l'équilibre.

Tableau 24 : coût net par habitant et par groupe fonctionnel, CPAS wallons.

Par habitant		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
0	Général	-164,1	-166,6	-171,6	-173,6	-176,0	-182,3	-190,3
0 sauf 66-76	Général hors boni/mali	-142,0	-142,9	-146,8	-149,9	-152,4	-164,5	-172,6
06	Prélèvement	2,7	3,1	2,6	3,5	3,8	1,1	1,4
1	Administration	49,7	50,2	51,7	54,3	54,8	60,2	63,4
3	Sécurité	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
6	Agriculture	-1,1	-1,0	-0,9	-1,0	-0,9	-0,8	-0,7
7	Economie	-	-	0,0	-	-	-	-
8	Social et santé	96,2	98,4	102,9	102,1	108,1	112,2	111,7
9	Logement	0,1	0,1	-0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Total	Solde budgétaire global	-16,4	-15,7	-15,3	-14,7	-10,0	-9,5	-14,5

Sources : comptes CPAS wallons 2014-2020, budgets finaux 2014 et 2020, calculs propres.

5.2. Coûts nets

5.2.1. Chiffres totaux

On a vu que pour la période 2014-2020, les recettes globales aux comptes des CPAS wallons hors Communauté germanophone augmentaient annuellement quasiment au même rythme que les dépenses. Ceci ne nous informe toutefois pas sur le coût des politiques sociales menées par les CPAS vu que la commune est tenue d'intervenir pour combler les déficits, augmentant à due concurrence si nécessaire son intervention financière à destination des CPAS.

Aux comptes 2020, l'administration générale affichait un coût net de l'ordre de 226 millions € pour les CPAS wallons (63,4 € par habitant[38]). Au niveau des politiques sociales et de santé, la plus grande partie du coût net provient de l'aide sociale pour 294 millions € (82,4 € par habitant), la réinsertion professionnelle 41,5 millions € (11,6 € par habitant) et l'aide aux familles 22 millions € (6,2 € par habitant). Dans une moindre mesure, les politiques au service des personnes âgées et de l'enfance présentent, chacune, une charge nette d'environ 9 millions € (entre 2,6 et 2,8 € par habitant). Au sein des politiques sociales et de santé, les missions légales générales que sont l'aide sociale et la réinsertion professionnelle représentent ainsi, en 2020, plus de 84% des coûts nets[39]. De par leur nature obligatoire, les CPAS n'ont pas de prise sur ces coûts

38 Dont 9,05 € pour les seules cotisations de responsabilisation.

39 Qui plus est, certaines politiques relevant de missions obligatoires peuvent se retrouver également, dans une proportion bien moindre, sous d'autres codes fonctionnels que le 831 (aide sociale) et 8451 (réinsertion professionnelle).

nets qui correspondent en fait à un sous-financement de ces politiques par les pouvoirs subsidiants que sont l'autorité fédérale et la Région wallonne. Le coût net des missions facultatives relève pour sa part de l'autonomie locale et d'un choix politique en accord avec la commune et dont le financement sera assumé localement.

Pour la période 2014-2020, dans les trois groupes fonctionnels principaux que représentent l'administration générale, les politiques d'action sociale et le logement, le coût net par habitant augmente ainsi en moyenne de 3,1% par an alors que l'inflation moyenne s'est élevée à 1,5%. Cette évolution est essentiellement nourrie par la hausse de l'aide sociale (+4,4%) et de l'administration générale (+4,1%) alors que le coût net des politiques d'aide aux familles et d'aide aux personnes âgées baisse de respectivement -5,2% et -4,1%.

Les missions obligatoires d'aide sociale et de réinsertion, prises dans leur ensemble, engendrent non seulement la grande majorité des coûts nets des politiques d'action sociale et de santé publique, mais l'évolution de ces coûts y est aussi bien plus soutenue (4,1%).

Tableau 25 : coût net par habitant, aux comptes, exercice global du service ordinaire, hors boni/mali.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020-2014
Administration générale	49,7	50,2	51,7	54,3	54,8	60,2	63,4	**4,1%**
Politiques d'action sociale et de santé publique	96,2	98,4	102,9	102,1	108,1	112,2	111,7	**2,5%**
dont								
Aide sociale	63,8	66,1	71,8	70,2	76,7	81,3	82,4	**4,4%**
Réinsertion socioprofessionnelle	10,2	11,2	11,6	11,9	11,1	11,8	11,6	**2,3%**
Sous-total missions obligatoires	74,0	77,3	83,4	82,1	87,8	93,1	94,0	**4,1%**
Action sociale	5,2	4,6	5,1	5,1	5,3	5,2	3,9	**3,9%**
Personnes âgées	3,6	3,0	2,1	2,6	1,9	1,6	2,8	**-4,1%**
Enfance	1,8	2,8	2,7	2,6	2,8	2,3	2,6	**6,3%**
Aide aux familles	8,6	7,7	7,1	7,1	7,0	6,9	6,2	**-5,2%**
Logement	0,12	0,09	-0,07	0,06	0,08	0,03	0,13	**1%**
Total	**146,1**	**148,8**	**154,6**	**156,4**	**163,1**	**172,4**	**175,2**	**3,1%**

Sources : comptes CPAS wallons 2014-2020, budgets finaux 2014 et 2020, calculs propres.

La hausse du coût net dans les politiques d'aide sociale est cohérente avec la hausse continue répertoriée des bénéficiaires du DIS (tableau 2) alors que l'intervention des CPAS n'est couverte que partiellement par le fédéral.

En effet, si l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration octroyée par les CPAS est remboursée à 100% par le SPP IS, ce dernier n'intervient dans le financement du RIS qu'à raison de 55% du montant octroyé de manière régulière. L'intervention est

majorée suivant le nombre d'ayants droit[40] en moyenne au cours de la pénultième année. Une subvention supplémentaire de 10% du RIS est octroyée, dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration sociale, afin de participer au financement des frais d'accompagnement et d'activation. Mais, quoiqu'il en soit, une partie plus ou moins importante du RIS reste in fine à charge des CPAS.

Il en va de même pour la partie réinsertion. C'est la Région wallonne qui dispose de cette prérogative depuis la sixième réforme de l'Etat, mais elle ne couvre que partiellement le coût supporté par les CPAS dans le cadre de cette politique.

L'augmentation du coût de l'administration générale s'explique notamment par l'augmentation des dossiers traités par le personnel des CPAS et la hausse des cotisations de pension.

En ce qui concerne la politique des aînés, les dépenses s'inscrivent à la hausse pour la période, mais les recettes augmentent plus que proportionnellement. Au niveau de l'aide aux familles, les dépenses sont en légère baisse alors que les recettes sont en légère hausse.

Le détail de l'évolution des dépenses, recettes et coûts nets pour la période 2014-2020 est repris, en montant absolu et par habitant aux annexes XI à XIII.

On l'a vu à la section 2, cette hausse des coûts nets ne s'accompagne pas d'une détérioration des soldes budgétaires et comptables des CPAS. C'est que l'intervention communale et les autres transferts à destination des CPAS ont augmenté à due concurrence, comme nous le verrons par la suite, pour amortir l'augmentation des coûts.

5.2.2. Ventilation par clusters

Les différentes politiques menées par les CPAS ne faisant l'objet que d'interventions partielles par les autres niveaux de pouvoirs, il n'est pas étonnant de retrouver une analyse par cluster relativement analogue à celle réalisée pour les dépenses.

Les CPAS des clusters W16, W4, W12 et W11 se retrouvent avec des coûts nets supérieurs à la moyenne régionale, soit les mêmes clusters qui se trouvaient au-dessus de la moyenne en dépenses.

40 65% si au moins 500 bénéficiaires et 70% si au moins 1.000 bénéficiaires.

Figure 6 : Coût net des fonctions administration générale et politiques d'action sociale et de santé publique par habitant, comptes 2020.

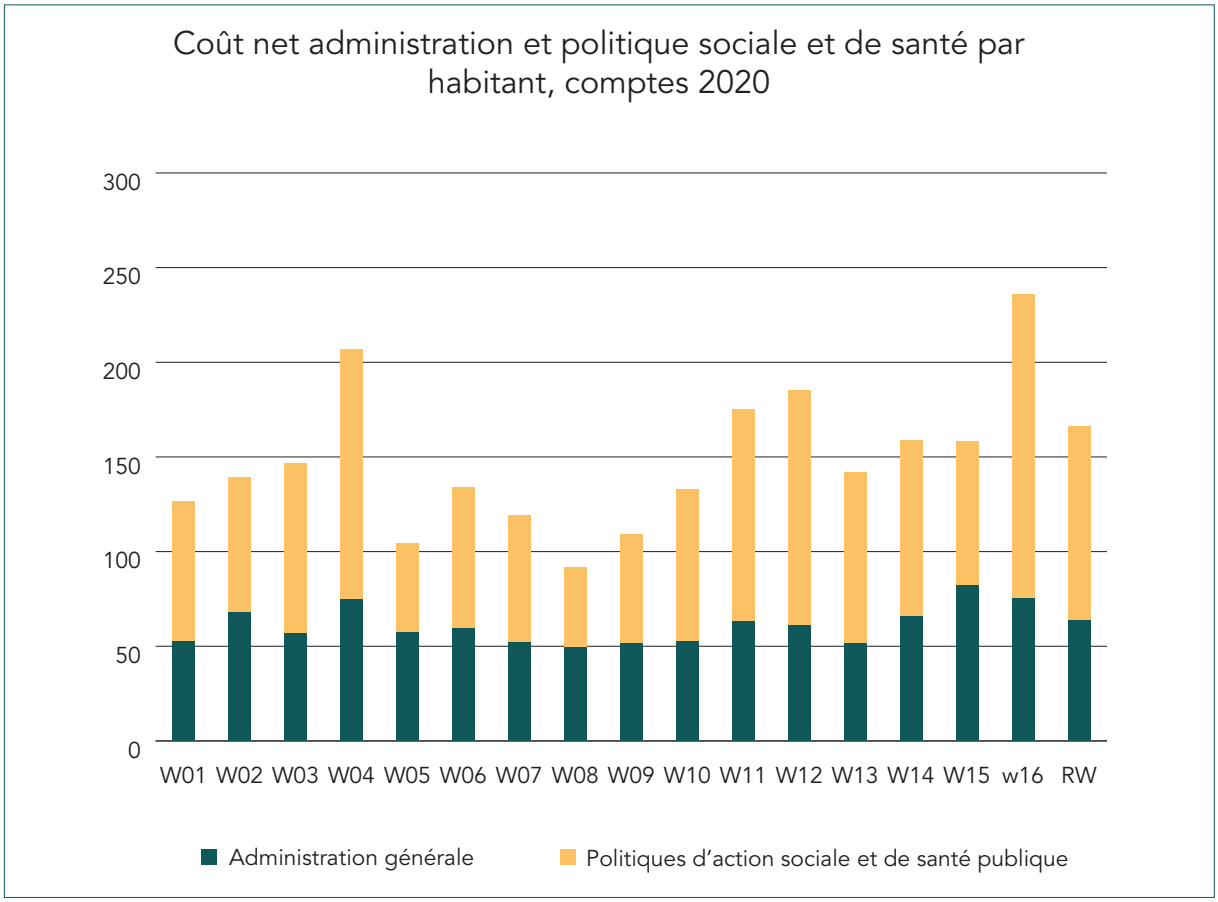

Sources : comptes 2020 des CPAS wallons, calculs propres.

Pour la période 2014-2020, les coûts nets liés aux fonctions administration générale, politiques sociales et de santé et logement ont augmenté en moyenne de 3,1% l'an. Les CPAS des clusters W16-W12 et W14 ont connu une hausse supérieure à la moyenne régionale alors que les autres clusters, et particulièrement le W4, ont enregistré une augmentation moindre. Pour ce dernier, qui affichait les coûts nets par habitant les plus élevés en 2014 et dont les dépenses relèvent majoritairement de la politique des aînés, l'évolution plus modérée des coûts nets provient d'une augmentation proportionnellement plus rapide des recettes pour cette fonction.

Tableau 26 : coût net par habitant, groupe fonctionnels administration générale, politiques sociales et de santé, logement, comptes.

	2014	2020	Variation annuelle
W1	124,15	129,97	0,8%
W2	137,92	154,03	1,9%
W3	129,16	152,64	2,8%
W4	188,80	210,94	1,9%
W5	109,27	117,29	1,2%

W6	121,31	142,89	2,8%
W7	116,54	129,12	1,7%
W8	95,17	95,90	0,1%
W9	112,29	120,11	1,1%
W10	125,09	139,23	1,8%
W11	157,60	183,15	2,5%
W12	157,27	192,99	3,5%
W13	135,87	147,74	1,4%
W14	135,26	165,23	3,4%
W15	143,51	165,93	2,4%
W16	185,20	246,91	4,9%
RW	146,01	175,23	3,1%

Sources : comptes 2020 des CPAS wallons, calculs propres.

5.2.3. Les CPAS des grandes villes

Nous venons de voir que le cluster W16 supportait les coûts nets les plus importants. Cependant, on peut noter une certaine hétérogénéité à l'intérieur de ce cluster entre les CPAS des grandes villes.

En prenant les trois fonctions présentant le coût net le plus important (administration, politiques sociales et de santé, logement), le coût varie du simple au double entre Mouscron et Charleroi qui affichent un coût net de respectivement 162,5 et 341 € par habitant.

Tableau 27 : coûts nets par habitant, comptes 2020, grandes villes et W16, groupes fonctionnels administration générale, politiques sociales et de santé, logement, service ordinaire, exercice global hors boni/mali.

2020	Administration	Politiques sociales et de santé	*dont aide sociale (RIS)*	*dont formation et réinsertion professionnelle*	Logement	Total
Charleroi	131,32	203,34	*169,4*	*20,1*	6,36	341,03
Mons	91,21	145,45	*126,2*	*15,1*	1,82	238,47
Tournai	78,35	108,51	*96,0*	*7,1*	- 1,35	185,51
Mouscron	92,29	70,69	*50,2*	*8,6*	- 0,51	162,47
La Louvière	81,07	174,39	*109,1*	*26,7*	1,37	256,83
Liège	23,83	203,27	*186,0*	*12,4*	0,77	227,87
Seraing	40,18	191,37	*165,8*	*7,6*	0,05	231,60
Verviers	72,97	174,28	*139,7*	*25,0*	0,26	247,51
Namur	65,05	155,99	*103,0*	*27,1*	0,54	221,58
Total	76,25	171,38	*140,4*	*17,1*	1,80	249,42
Herstal	58,41	126,98	*86,9*	*18,9*	3,12	188,52
Total W16	75,51	169,55	*138,2*	*17,2*	1,85	246,91

Sources : comptes 2020 des CPAS wallons, calculs propres.

L'explication de ces disparités relève notamment de différences dans les choix politiques, dans l'organisation des services et dans la configuration socio-économique de la population.

L'analyse de ces différences mériterait un travail plus poussé qui n'est par ailleurs pas l'objet de ce cahier. On peut néanmoins déjà attirer l'attention sur quelques éléments issus des comptes 2020.

Les coûts nets totaux plus faibles enregistrés dans les CPAS de Mouscron et Tournai proviennent essentiellement de la proportion plus faible de DIS dans leur population âgée de 18 à 64 ans, respectivement 3,4% et 4,7% contre environ 6,4% à Mons et La Louvière, 7,4% à Charleroi, Seraing ou Verviers voire 9,7% à Liège. Ceci explique par ailleurs les coûts nets supérieurs de ces derniers CPAS en matière de politiques sociales puisque les dépenses en aide sociale (RIS) et en réinsertion professionnelle (art. 60 et 61) ne sont que partiellement couvertes par d'autres pouvoirs subsidiants. Ces deux éléments représentent par ailleurs la grande majorité des coûts nets en politique sociale et de santé.

Les autres dépenses sociales dans leur ensemble sont relativement identiques, mais la répartition à l'intérieur de celles-ci diffère.

Ainsi, si les CPAS de Liège, Seraing et Herstal dépensent peu en politique de personnes âgées (respectivement 2 €, 13 € et 7 € par habitant) du fait de l'intégration des maisons de repos dans une structure intercommunale, Verviers y consacre 444 € et Charleroi 280 €. Néanmoins, le coût net de cette fonction est souvent proche de zéro voire négatif.

Les dépenses en politiques de l'enfance représentent 108 € par habitant pour le CPAS de Mons mais seulement 7 € à Charleroi et Liège et presque 0 € à La Louvière et Namur.

De même, l'aides aux familles s'élève à 70 € par habitant dans les comptes du CPAS de Charleroi, 52 € à Mons contre moins de 5 € dans les CPAS de Tournai, Liège et Seraing.

Enfin, le CPAS de Charleroi intervient à hauteur de 32 € par habitant en médecine sociale et préventive alors que l'intervention est proche de 0 € dans les autres CPAS.

Ces différences nous renvoient au fait que l'organisation dans la mise en œuvre des politiques sociales est territorialisée en fonction des besoins et du jeu des acteurs. Ces politiques sont parfois supportées par d'autres institutions que le CPAS (a.s.b.l., intercommunales par exemple). La commune/ville peut aussi supporter toute une série de politiques sociales en direct ou via d'autres institutions qu'elles financent sans passer par les CPAS.

Cet élément expliquerait aussi la différence de coûts nets enregistrés dans la fonction administration et support, certains CPAS gérant davantage de politiques sociales, ce qui nécessite du personnel alors que certaines politiques ne sont pas dévolues aux CPAS dans d'autres villes. Ceci semble être particulièrement le cas pour les CPAS de Herstal, Seraing et Liège qui présentent des dépenses en personnel inférieures à la moyenne des autres CPAS. D'un autre côté, les Villes de Liège et Seraing présentent

des dépenses de personnel en lien avec la politique sociale et de santé (fonction 800) bien plus élevées que dans les autres villes. Il en va de même dans une moindre mesure des frais de fonctionnement.

Le coût net plus faible supporté par le CPAS de la Ville de Liège au niveau de la fonction « administration », s'explique, par ailleurs, également, par la contribution reçue pour couvrir la cotisation de responsabilisation pension (fonction 131) alors que d'autres CPAS financent cette cotisation via la dotation communale (fonction 00) présentée plus en détail ci-après, à la section 5.3.1.

Tableau 28 : Dépenses par habitant, comptes 2020, communes et CPAS W16.

	DOP CPAS	DOF CPAS	DOT CPAS	DOD CPAS	DOP commune Fonction 800	DOF commune Fonction 800
Charleroi	597,71	75,13	618,10	34,12	84,90	22,54
Mons	483,94	58,16	558,65	29,67	56,61	27,13
Tournai	471,09	78,14	398,75	27,25	109,60	26,29
Mouscron	432,03	59,33	239,35	37,80	206,88	55,05
La Louvière	323,72	72,52	534,84	43,00	70,61	66,22
Liège	216,73	15,41	912,69	0,66	213,06	128,42
Seraing	180,86	19,97	606,21	2,07	175,99	23,05
Verviers	588,96	89,38	607,26	58,70	83,83	28,48
Namur	356,86	92,03	511,04	33,15	79,37	94,14
Herstal	162,37	21,78	358,35	2,03	80,04	27,28

Sources : comptes 2020 des CPAS wallons et des communes wallonnes (sauf BF Ville de Liège).

5.3. Le financement général des CPAS

5.3.1. Le financement communal des CPAS

Comme il a été mentionné précédemment, la commune est tenue d'assurer l'équilibre financier de son CPAS. Les soldes budgétaires de ce dernier ne donnent dès lors pas toujours une bonne représentation de l'évolution de sa situation financière.

En 6 années, de 2014 à 2020, les interventions communales à destination des CPAS ont augmenté de presque 100 millions, passant de 445 à 540 millions €. Le poids de cette intervention dans les recettes hors facturations internes et boni est, en revanche, en diminution passant de 24,5% en 2014 à 21,6% en 2020.

Ramenée au nombre d'habitants, cela représente une hausse annuelle moyenne de 2,9%, supérieure à l'inflation moyenne sur cette même période (1,5%). Elle fait écho à la hausse des coûts nets de 3,1% pour la même période et reprise dans le tableau 26. La hausse s'est surtout marquée entre 2018 et 2019 avec une augmentation de 7,56%. Cependant la hausse de l'intervention communale pour la période 2014-2020 reste en-

deçà de celle des coûts nets, obligeant les CPAS à équilibrer leur budget par d'autres moyens.

Tableau 29 : dotation communale au CPAS, par habitant, code économique 486-xx, comptes annuels.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2014-2020	Evolution coût net*
RW	127	127	131	133	136	146	151	2,9%	3,1%
W1	108	111	112	114	118	122	124	2,3%	0,8%
W2	120	121	121	126	125	136	136	2,0%	1,9%
W3	109	118	119	120	122	129	131	3,1%	2,8%
W4	154	166	167	165	176	187	187	3,3%	1,9%
W5	102	104	105	104	107	108	114	1,8%	1,2%
W6	115	118	120	122	128	136	142	3,6%	2,8%
W7	110	106	111	113	116	121	121	1,6%	1,7%
W8	88	86	85	87	87	90	92	0,7%	0,1%
W9	100	108	109	109	109	119	120	3,1%	1,1%
W10	110	121	122	119	123	121	126	2,3%	1,8%
W11	139	146	154	152	155	161	175	3,9%	2,5%
W12	140	145	145	146	150	157	159	2,2%	3,5%
W13	118	123	123	126	129	132	135	2,3%	1,4%
W14	125	124	129	125	125	138	148	2,9%	3,4%
W15	138	141	145	144	143	146	150	1,4%	2,4%
W16	151	140	150	159	161	185	193	4,2%	4,9%

* groupes fonctionnels administration générale, politiques sociales et de santé, logement

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

Les interventions les plus importantes par habitant se retrouvent dans les clusters W16-W4-W11 et W12 qui sont par ailleurs les 4 clusters dont les coûts nets sont les plus élevés avec des dépenses ordinaires par habitant au-dessus de la moyenne régionale, du fait des politiques d'aide sociale (clusters 16 et 12) ou de la politique des aînés (clusters 4 et 11).

Au niveau des 9 plus grandes villes (W16 sauf Herstal), si l'intervention communale par habitant est la plus élevée, la part qu'elle représente dans le budget des recettes est moindre et est passée de 19,1% en 2014 à 17,6% en 2020.

Par ailleurs, la situation est assez contrastée au sein des CPAS des grandes villes, Mouscron intervenant à hauteur de 87 € par habitant là où Charleroi consacre 310,4 € avec une hausse fortement marquée entre 2018 et 2019. Cette différence est cohérente avec la disparité des coûts nets enregistrés par ces CPAS et dont une ébauche d'explication a été présenté à la section 5.2.

Tableau 30 : dotation communale au CPAS, par habitant, code économique 486-xx, comptes annuels, 9 grandes villes.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020-2014
CHARLEROI	187,24	147,61	179,67	214,41	221,93	307,54	310,42	8,79%
LA LOUVIERE	155,79	159,74	162,68	162,10	162,27	165,27	205,21	4,70%
9 villes	150,28	141,58	150,18	159,26	161,99	185,86	194,11	4,36%
MONS	157,97	157,66	158,10	169,52	167,68	178,55	187,72	2,92%
VERVIERS	174,79	183,07	187,42	185,15	187,65	194,98	179,48	0,44%
NAMUR	145,16	143,49	142,29	147,81	150,27	165,31	170,49	2,72%
TOURNAI	131,33	134,12	137,36	140,06	139,94	148,86	170,23	4,42%
SERAING	158,10	149,40	157,99	151,70	157,02	166,06	170,10	1,23%
LIÈGE	126,49	124,97	126,73	127,60	129,54	131,18	138,62	1,54%
MOUSCRON	80,22	81,19	82,35	83,44	84,43	85,77	87,05	1,37%

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

Une autre explication de ces différences tient au fait que, comme mentionné à la section précédente, pour certains CPAS (par exemple celui de la Ville de Charleroi) la dotation communale intègre le montant de la cotisation de responsabilisation pension, alors que pour d'autres pas (par exemple le CPAS de la Ville de Liège[41]).

5.3.1.1. Impact des inondations via les budgets 2019-2022

La dotation communale des CPAS les plus impactés par les inondations survenues en juillet 2021 a été revue fortement à la hausse pour l'année 2022 comparativement au budget initial 2021 pour les CPAS de Trooz et Verviers de respectivement 25,56% et 11,36%.Les autres CPAS ont, soit augmenté très légèrement la prévision de recette, soit ont inscrit la même qu'en 2021.

Il est donc probable que ces prévisions ne correspondront pas à la réalité. Toutefois, seuls les comptes 2022 permettront de le découvrir.

41 La contribution de la Ville de Liège est reprise dans les comptes du CPAS à l'article 131/485-06 aux comptes 2020 et représente un montant d'un peu plus de 37,5 € par habitant.

Figure 7 : Dotation communale aux CPAS wallons les plus impactés par les inondations (classés niveau 1), code économique 486-xx, budgets initiaux 2021-2022.

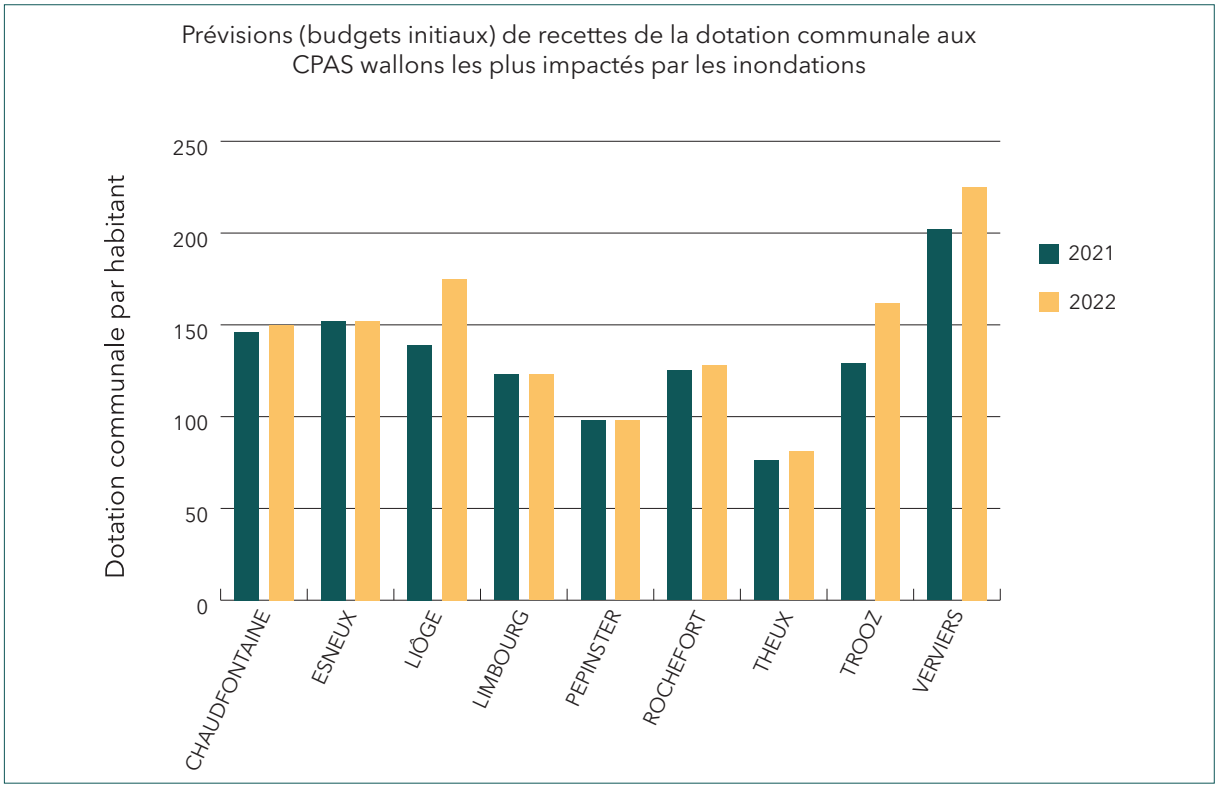

Sources : Budgets initiaux 2011-2022, calculs propres.

L'intervention communale de la Ville de Liège a également fortement augmenté (+25,83%), mais cette hausse est essentiellement le fait de la prise en charge du mali 2020.

5.3.2. Le financement régional des CPAS

Le Fonds Spécial de l'Aide Sociale (FSAS) est une dotation générale de la Région wallonne à destination des CPAS et qui évolue au rythme de l'inflation augmentée de 1%. Cette dotation ne représente que 3,2% des recettes hors boni et FI de 2020, à peine moins que son poids en 2014 (3,3%).

En 2020, les CPAS ont par ailleurs reçu une aide extraordinaire covid-19, ce qui explique pour partie la hausse annuelle moyenne de 4,3% enregistrée pour cette recette entre 2014 et 2020. Sans cette dotation exceptionnelle, la hausse est évidemment moins prononcée et inférieure à la hausse des coûts nets. Malgré une enveloppe indexée, l'évolution du FSAS est donc en décrochage par rapport à l'évolution des coûts nets supportés par les CPAS wallons. Ceci questionne la politique du financement général au niveau de la Région wallonne. Cette dernière permet-elle réellement aux CPAS d'avoir les moyens suffisants pour rendre les services à la population comme elle le fait pour les communes ?

Tableau 31 : recettes de fonds par habitant, comptes

	2014	2019	2020	2014-2020	2014-2019
W1	12,11	12,73	15,72	4,4%	1,0%
W2	12,42	13,33	14,90	3,1%	1,4%
W3	14,70	16,60	18,86	4,2%	2,5%
W4	21,48	25,96	28,14	4,6%	3,9%
W5	6,83	6,84	8,07	2,8%	0,0%
W6	9,00	8,93	9,86	1,5%	-0,1%
W7	8,29	8,98	10,53	4,1%	1,6%
W8	6,29	5,78	6,48	0,5%	-1,7%
W9	6,48	7,50	8,71	5,0%	2,9%
W10	15,27	18,31	20,76	5,3%	3,7%
W11	14,73	15,27	17,86	3,3%	0,7%
W12	21,67	30,70	34,41	8,0%	7,2%
W13	12,75	14,37	17,79	4,1%	2,4%
W14	11,92	14,02	16,32	6,9%	3,3%
W15	7,70	8,64	9,74	4,0%	2,3%
W16	31,54	34,20	39,71	3,9%	1,6%
RW	17,31	19,40	22,40	4,4%	2,3%

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

L'enveloppe du FSAS est répartie chaque année selon 5 critères : 5% sont attribués au critère « Centre urbain ou centre universitaire », 37% sont attribués au critère « Travailleurs sociaux », 37% sont attribués au critère « Intégration sociale et Insertion professionnelle » (7% du FSAS sont ainsi répartis au prorata du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et 30% au prorata du nombre de jours prestés durant une année par les personnes mises au travail dans le cadre de contrats d'intégration sociale en application des articles 60, §7 et 61 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale), 16% sont attribués au critère « Famille et bien être » et 5% sont attribués au critère « Hébergement ».

Ces critères expliquent le fait que ce sont à nouveau les clusters W16-W12 et W4 qui obtiennent les montants les plus importants par habitant. Si le FSAS ne permet pas d'amortir l'évolution des coûts nets, il est néanmoins dirigé en priorité vers les CPAS qui connaissent les coûts nets les plus élevés.

5.3.3. Autres financements

En moyenne, les coûts nets des CPAS de la Région wallonne sont couverts à plus de 98% par les interventions communales et le FSAS.

Les fonctions administration générale, politiques sociales et de santé et logement représentent, on l'a vu, la toute grosse partie des coûts nets. Mais les CPAS doivent aussi faire face à des dépenses de dettes et d'assurance non couvertes par des rentrées analogues.

Une partie des dépenses de personnel n'est pas ventilée.

Du côté des recettes non ventilées[42], à côté de l'intervention communale et du FSAS, il y a des subventions APE et maribel social (que nous avons corrigées du montant des dépenses de personnel non ventilées), des recettes de prestations et des dons.

Par ailleurs, les CPAS ont également constitué/utilisé des réserves et provisions en 2020. En moyenne les CPAS ont constitué des réserves via des prélèvements pour un montant de 2 € par habitant[43], les clusters W16 et W12 étant les deux seuls à avoir dû puiser dans leurs réserves pour financer les dépenses.

Tableau 32 : financement du coût net par habitant pour les 4 clusters connaissant les coûts nets les plus élevés, 2020.

	W4	W11	W12	W16	RW
Coût net 1-8-9	210,9	183,2	193,0	246,9	175,2
Coût net dette non ventilée	0,4	0,1	0,1	1,1	0,5
Coût net assurances	2,6	0,7	0,3	0,8	1,1
Intervention communale	-187,4	-175,1	-158,8	-192,9	-151,2
FSAS	-28,1	-17,9	-34,4	-39,7	-22,4
Prestations non ventilées	0,0	0,0	-0,1	-0,9	-0,4
DOP non ventilée -APE et maribel social	-15,7	-2,2	0,0	0,1	-2,3
Dons	0,0	0,0	-0,1	-0,6	-0,2
Divers	4,6	-1,1	1,0	0,8	1,0
Constitution de réserves non ventilées	3,6	13,1	-0,1	-5,8	2,0
Surplus (-) /déficit (+)	-9,1	0,7	1,0	9,9	3,3

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

La différence entre ces différents coûts nets et les financements nous donne le surplus/déficit (il s'agit en fait du solde budgétaire au global hors boni/mali) ; pour l'ensemble des CPAS de la Région nous avons ainsi un déficit de 3,3 € par habitant[44] .

L'annexe XIV reprend ce même tableau pour tous les clusters.

42 C'est-à-dire non affectée à une fonction spécifique.

43 Il s'agit d'une dépense donc un coût net positif.

44 Au tableau 6, nous avions, pour 2020, un solde budgétaire au global de 14,45 € par habitant. La différence entre les boni et les mali des CPAS représentent en 2020 17,75 € par habitant (14,45-17,75 = 3,3).

5.3.4. Endettement et réserves

La dette financière (méthodologie SEC 2010) des CPAS wallons était de 797.277.973 € soit 223 € par habitant fin 2020. En intégrant les dettes commerciales[45], dettes fiscales salariales et sociales[46] et dettes diverses[47], nous arrivons à un montant total de 1.026.996.452 € soit 288 € par habitant.

Ne disposant pas des comptes 2020 de Court Saint Etienne, nous avons repris les montants de dettes et de réserves inscrites aux comptes 2019.

Tableau 33 : Dettes des CPAS wallons par habitant, comptes 2014 à 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020-2014
Dettes financières SEC (LT+CT)	176	205	221	231	231	229	223	4,0%
Dettes commerciales	22	26	21	22	22	22	22	
Dettes fiscales et sociales	14	10	15	18	14	13	17	
Dettes diverses	12	9	13	11	18	22	25	
Total	225	250	270	282	284	287	288	4,2%

Sources : comptes CPAS wallons calculs propres.

L'endettement des CPAS reste largement inférieur à celui des communes, mais il connaît une hausse annuelle soutenue de plus de 4% pour la période 2014-2020.

Les clusters W16-W12 et W4 sont de nouveau, et dans la lignée des constats relevés aux chapitres précédents, au-dessus de la moyenne régionale avec un endettement par habitant de respectivement 476-383 et 379 €. Les CPAS des clusters urbains W11 et W14 enregistrent également une dette supérieure à la moyenne.

A nouveau, en cohérence avec les analyses précédentes, l'endettement des CPAS des grandes villes est fortement disparate entre, par exemple, Seraing dont la dette totale est de 48 € par habitant (dont 15 € de dettes financières), Liège avec une dette par habitant de 216 € (mais seulement 9 € de dettes financières) et Charleroi avec 939 € (dont 618 € de dettes financières).

Les tableaux reprenant les dettes des clusters et CPAS des grandes villes se trouvent à l'annexe XV.

Les CPAS disposent par ailleurs de réserves et de provisions dont les montants ont augmenté légèrement entre 2016 et 2017 pour se stabiliser par la suite. Jusqu'en 2020, les CPAS n'ont donc pas dans leur ensemble utilisé leurs réserves ou provisions pour financer leurs coûts nets. En 2020, les fonds de réserves s'établissaient à 196 millions € et les provisions à 29 millions €.

45 78.343.818 € en 2020
46 62.164.198 € en 2020
47 89.191.819 € en 2020

Tableau 34 : Fonds de réserves et provisions par habitant, CPAS wallons, comptes 2014 à 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de réserves ordinaires (FRO)	28	27	28	33	33	31	29
Fonds de réserves extraordinaires (FRE)	20	19	23	25	23	24	26
FR Total	48	46	51	58	56	55	55
Provisions	4	4	4	5	6	6	8
FR et provisions	52	51	55	63	62	60	63

Sources : comptes CPAS wallons calculs propres.

L'annexe XVI présente le détail de ces réserves par cluster.

Conclusion

Les politiques d'aides sociales et de réinsertion socio-professionnelle représentent, avec la politique des aînés, la majeure partie des dépenses supportées par les CPAS.

Si les dépenses pour les aînés bénéficient d'un financement autoportant, il n'en va pas de même pour les aides sociales (RIS) et la réinsertion (articles 60 et 61) qui ne sont que partiellement subventionnées.

Ces deux politiques représentent in fine plus de 50% du coût net supporté par les CPAS wallons. Elles relèvent par ailleurs de missions obligatoires pour les CPAS qui n'ont donc aucune marge de manœuvre en la matière. Ce coût a évolué conjointement avec celui des bénéficiaires du droit à l'intégration et à l'aide sociale. Les CPAS des grandes villes, qui connaissent un taux plus important d'allocataires sociaux sur leur territoire, enregistrent la plus forte dégradation de leur situation budgétaire pour la période 2014-2020.

C'est essentiellement la dotation communale qui permet de couvrir la hausse des coûts nets à partir du moment où le financement général des CPAS ne représente qu'une part infime des recettes ordinaires. Néanmoins, si l'intervention communale a évolué à un rythme soutenu, son augmentation a été moins rapide que celle des coûts nets et les CPAS ont dû recourir à d'autres moyens pour équilibrer les comptes, allant parfois jusqu'à abandonner la mise en œuvre de certaines politiques en faveur de la population.

Ce poids financier qui ne cesse d'augmenter à charge des CPAS et des communes wallons doit attirer notre attention sur le sous-financement structurel des politiques de financement général, d'aides sociales et de réinsertion. Mais il questionne également l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté menées en Wallonie entre 2014 et 2020.

Ces questions sont d'autant plus pressantes au vu des défis à venir pour les CPAS. Evolution des cotisations de responsabilisation, inflation soutenue, accueil des réfugiés ukrainiens, baisse du pouvoir d'achat, paupérisation continue de la population, éloignement toujours plus important du marché de l'emploi représentent un cocktail détonnant pour le futur des finances locales wallonnes.

Sources

Arrêté du Gouvernement wallon du 14/10/21 pour l'aide régionale apportant un renfort de personnel aux CPAS impactés par les inondations (vague 1)

Arrêté du Gouvernement wallon du 18/11/21 pour l'aide régionale apportant un renfort de personnel aux CPAS impactés par les inondations (vague 2)

Arrêté du Gouvernement wallon du 24/11/21 octroyant une subvention régionale aux CPAS pour aider les ménages dans leurs dépenses énergétiques à la suite des inondations

Arrêté du Gouvernement wallon du 24/11/21 octroyant une subvention pour l'engagement de tuteurs énergie-eau

Arrêté royal du 06/08/21 portant création d'une subvention « Inondations » à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale, se situant dans les communes sinistrées

Belfius, « Typologie des communes 2018 », https://research.belfius.be/fr/typologie-des-communes/

Budgets initiaux des CPAS wallons pour les années 2019 à 2022.

Budget final du CPAS de Court-Saint-Etienne pour l'année 2020.

Bulletin statistique n°26, SPP IS, février 2020.

Cahier SPP IS. Disponible https://primabook.mi-is.be/fr

Castaigne. M., Le point sur l'article 60§7, Fédération des CPAS, 17 novembre 2020.

Comptes des CPAS wallons pour les années 2014 à 2020.

Centre Régional d'Aide aux Communes, « Catalogue des mesures de gestion spécifiques aux CPAS », https://crac.wallonie.be/sites/default/files/uploads/2021%20-%20Catalogue%20de%20mesures%20-%20CPAS.pdf, 2021

Etude SILC sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), STATBEL, 28 mars 2022. Disponible sur https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale#news

Loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'action sociale.

Loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale.

Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

SPP IS, Aide sociale. Disponible sur https://www.mi-is.be/fr/droit-laide-sociale

SPP IS. Disponible sur https://www.mi-is.be/fr/droit-lintegration-sociale-loi-du-26-mai-2002

Annexe I : Composition des clusters de Wallonie (Belfius)

COMMUNES RURALES							
W1 Rurales peu denses	W2 Rurales à dominante forestière	W3 Rurales et pôles multi-fonctionnels	W4 Rurales touristiques avec vieillissement de la population	W5 Rurales avec urbanisation croissante et activités économiques		W8 Rurales avec expansion résidentielle	
HAMOIR	FROIDCHAPELLE	VIELSALM	LA ROCHE-EN-ARDENNE	GEER	DONCEEL	BERTOGNE	BERLOZ
HAVELANGE	LIERNEUX	PHILIPPEVILLE	BOUILLON	SPRIMONT	DALHEM	LÉGLISE	MARCHIN
FLOBECQ	STOUMONT	TROIS-PONTS	SAINT-HUBERT	CRISNÉE	JURBISE	VAUX-SUR-SÛRE	ORP-JAUCHE
NASSOGNE	HOUFFALIZE	BERTRIX	FLORENVILLE	THIMIS-TER-CLER-MONT	TINLOT	FAUVILLERS	LINCENT
DOISCHE	GOUVY	BEAURAING	HASTIÈRE	ITTRE	EGHEZÉE	TINTIGNY	CHIÈVRES
HOTTON	SAINTE-ODE	STAVELOT	VRESSE-SUR-SEMOIS	GENAPPE	MODAVE	OHEY	BRUGELETTE
CERFONTAINE	EREZÉE	ROCHEFORT	VIROINVAL	BRAINE-LE-CHATEAU	VILLERS-LA-VILLE	BURDINNE	HÉLÉCINE
MEIX-DE-VANT-VIRTON	RENDEUX	PALISEUL	CHIMAY	INCOURT	BEAUVECHAIN	HAMOIS	REMICOURT
MOMIGNIES	TENNEVILLE	AYWAILLE	COUVIN	PERWEZ	COURT-SAINT-ETIENNE	HÉRON	CLAVIER
BEAUMONT	MANHAY	NEUFCHATEAU	DURBUY	CHASTRE	MONT-SAINT-GUIBERT	MARTE-LANGE	
FLORENNES	DAVERDISSE			RAMILLIES	VIL-LERS-LE-BOUIL-LET	HABAY	
CHINY	HERBEUMONT			WALHAIN	SOMBREFFE	SAINT-LÉ-GER	
FERRIÈRES	LIBIN			VERLAINE	MESSANCY	WASSEIGES	
ONHAYE	TELLIN			FAIMES	FLOREFFE	BRAIVES	
SIVRY-RANCE	GEDINNE			ATTERT	YVOIR	MUSSON	
PLOMBIÈRES	HOUYET			ÉTALLE		LENS (HAINAUT)	
ANHÉE	SOMME-LEUZE			ASSESSE			
OUFFET	BIÈVRE			GESVES			
	WAIMES			FERNEL-MONT			
	WELLIN			LA BRUYÈRE			

COMMUNES RÉSIDENTIELLES			
W6 Résidentielles	**W7 Résidentielles à moyens ou faibles revenus et peu polarisantes**		**W9 Résidentielles à hauts revenus et population vieillissante**
SENEFFE	REBECQ	WANZE	CHAUMONT-GISTOUX
ESTAIMPUIS	ELLEZELLES	ANTHISNES	GREZ-DOICEAU
PECQ	FRASNES-LEZ-ANVAING	BASSENGE	LASNE
AWANS	PONT-À-CELLES	JUPRELLE	GERPINNES
BLEGNY	LES BONS VILLERS	SOUMAGNE	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
AUBEL	HONNELLES	TROOZ	NANDRIN
BAELEN	QUÉVY	LIMBOURG	NEUPRÉ
HERVE	LE ROEULX	PEPINSTER	JALHAY
WELKENRAEDT	LOBBES	THEUX	SILLY
OREYE	MERBES-LE-CHATEAU	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	OLNE
ROUVROY	ESTINNES	FOSSES-LA-VILLE	CHAUDFONTAINE
	CELLES (LEZ-TOURNAI)	METTET	MONTIGNY-LE-TILLEUL
	RUMES	WALCOURT	ESNEUX
	BRUNEHAUT		LA HULPE
	MONT-DE-L'ENCLUS		PROFONDEVILLE

COMMUNES URBANISÉES			
W10 Urbanisées à faibles revenus	**W11 Urbanisées à faibles revenus et déprise économique**	**W12 Fortement urbanisées à faibles revenus**	**W13 Fortement urbanisées à vocation économique affirmée**
AMAY	PERUWELZ	BINCHE	ANS
ERQUELINNES	ECAUSSINNES	COURCELLES	GRACE-HOLLOGNE
QUIEVRAIN	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	MANAGE	SAMBREVILLE
DOUR	ANTOING	FRAMERIES	FLEURUS
BELOEIL	OUPEYE	CHATELET	ANDENNE
MORLANWELZ	LESSINES	FARCIENNES	FLÉMALLE
FONTAINE-LÉVÊQUE	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	BOUSSU	COMINES-WARNETON
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	ENGIS	QUAREGNON	TUBIZE
COMBLAIN-AU-PONT		COLFONTAINE	SAINT-GHISLAIN
BEYNE-HEUSAY		SAINT-NICOLAS	VISÉ
HENSIES		DISON	FLÉRON
BERNISSART			LEUZE-EN-HAINAUT
ANDERLUES			WAREMME
AISEAU-PRESLES			SOIGNIES
AUBANGE			THUIN
			BRAINE-LE-COMTE

COMMUNES URBAINES (exerçant une fonction de centralité)		
W14 Villes moyennes bien équipées en milieu rural	**W15 Pôles urbains à vocation économique affirmée**	**W16 Grandes villes et pôles régionaux structurants**
ARLON	BRAINE-L'ALLEUD	MOUSCRON
ATH	NIVELLES	HERSTAL
GEMBLOUX	RIXENSART	SERAING
HUY	WATERLOO	VERVIERS
MARCHE-EN-FAMENNE	WAVRE	LA LOUVIÈRE
CINEY	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	TOURNAI
HANNUT		NAMUR
BASTOGNE		LIÈGE
JODOIGNE		MONS
DINANT		CHARLEROI
ENGHIEN		
MALMEDY		
VIRTON		
LIBRAMONT-CHEVIGNY		
SPA		

Annexe II : Part des bénéficiaires du DIS dans la population active par clusters

Tableau 35 : Pourcentage du nombre moyen mensuel de bénéficiaires du DIS dans la population active de 18 à 64 ans, Région wallonne hors Communauté germanophone pour tous les clusters Belfius.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2020-2014	2021-2014
W1	1,30%	1,37%	1,39%	1,56%	1,66%	1,80%	1,81%	1,91%	1,88%	1,76%	5,20%	3,47%
W2	1,04%	1,04%	1,10%	1,35%	1,41%	1,44%	1,49%	1,56%	1,56%	1,54%	6,02%	4,96%
W3	1,42%	1,58%	1,66%	1,99%	2,22%	2,35%	2,40%	2,45%	2,44%	2,35%	6,64%	5,10%
W4	2,22%	2,32%	2,44%	2,87%	3,00%	3,26%	3,43%	3,50%	3,47%	3,27%	6,02%	4,25%
W5	0,68%	0,70%	0,72%	0,82%	0,87%	0,90%	0,91%	0,91%	0,94%	0,97%	4,58%	4,52%
W6	0,94%	0,92%	0,98%	1,21%	1,40%	1,49%	1,51%	1,60%	1,67%	1,71%	9,39%	8,31%
W7	1,09%	1,14%	1,18%	1,42%	1,55%	1,65%	1,72%	1,74%	1,77%	1,71%	6,93%	5,45%
W8	0,78%	0,78%	0,81%	0,87%	0,93%	1,00%	1,02%	1,01%	1,01%	0,98%	3,89%	2,82%
W9	0,76%	0,80%	0,86%	1,00%	1,08%	1,11%	1,14%	1,20%	1,23%	1,24%	6,28%	5,46%
W10	1,82%	1,89%	1,95%	2,49%	2,74%	2,88%	2,95%	3,02%	3,07%	3,03%	7,89%	6,53%
W11	1,60%	1,62%	1,62%	2,02%	2,28%	2,51%	2,65%	2,75%	2,76%	2,66%	9,24%	7,32%
W12	2,92%	3,04%	3,18%	3,98%	4,44%	4,81%	4,95%	5,22%	5,33%	5,36%	8,98%	7,75%
W13	1,78%	1,82%	1,85%	2,25%	2,49%	2,68%	2,84%	2,92%	2,98%	3,00%	8,21%	7,14%
W14	1,90%	1,98%	2,05%	2,32%	2,48%	2,63%	2,75%	2,80%	2,85%	2,78%	5,64%	4,43%
W15	1,16%	1,16%	1,21%	1,35%	1,42%	1,53%	1,58%	1,62%	1,65%	1,68%	5,38%	4,80%
W16	4,29%	4,40%	4,56%	5,24%	5,70%	6,24%	6,51%	6,74%	6,96%	6,92%	7,28%	6,13%
Région	2,28%	2,34%	2,43%	2,84%	3,09%	3,34%	3,47%	3,59%	3,67%	3,64%	7,14%	5,97%

Sources : https://stat.mi-is.be données arrêtées au 20 avril 2022, calculs propres.

Annexe III : Revenu d'intégration sociale (RIS)

Les bénéficiaires du RIS constituent la grande majorité des bénéficiaires du DIS. Selon le SPP IS : « Le revenu d'intégration sociale est un revenu minimum destiné aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes, ne peuvent y prétendre par ailleurs, ni ne sont en mesure de se les procurer soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens. Le revenu d'intégration sociale est un revenu indexé qui doit permettre au bénéficiaire de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Pour l'obtenir, vous devez être Belge ou (membre de la famille d'un) citoyen de l'Union européenne, réfugié politique reconnu, bénéficiaire de la protection subsidiaire, apatride ou étranger inscrit dans le registre de la population. » (https://stat.mi-is.be)

Tableau 36 : Nombre moyen mensuel de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

TOTAL	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	RIS/ DIS	2020-2014	2021-2014	Part 2020	Part 2021
Belgique	102 749	116 114	127 092	140 188	144 407	146 811	153 380	155 208	93%	6,91%	6,07%		
Flandre	24 828	27 187	31 029	36 640	37 467	36 791	38 446	38 319	91%	7,56%	6,40%	25,07%	24,69%
Bruxelles	30 272	32 978	35 589	38 017	38 776	39 377	41 855	44 229	95%	5,55%	5,57%	27,29%	28,50%
RW y compris Com germ.	47 649	55 950	60 474	65 531	68 164	70 644	73 079	72 660	93%	7,39%	6,21%	47,65%	46,81%

Sources : https://stat.mi-is.be données arrêtées au 20 avril 2022, calculs propres.

Annexe IV : Part des bénéficiaires de l'aide sociale équivalente (ASE) dans la population active par clusters

Tableau 37 : Pourcentage du nombre moyen mensuel de bénéficiaires de l'Aide Sociale Equivalente dans la population active de 18 à 64 ans, Région wallonne hors Communauté germanophone et cluster Belfius.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2020-2014	2021-2014
W1	0,10%	0,08%	0,06%	0,06%	0,06%	0,04%	0,03%	0,02%	0,02%	0,02%	-16,39%	-17,92%
W2	0,16%	0,05%	0,03%	0,03%	0,03%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	-16,37%	-13,70%
W3	0,13%	0,09%	0,07%	0,07%	0,06%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	-10,90%	-8,84%
W4	0,12%	0,09%	0,07%	0,06%	0,07%	0,05%	0,04%	0,05%	0,05%	0,06%	-4,38%	-2,15%
W5	0,05%	0,04%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,02%	0,02%	0,02%	0,03%	-6,24%	-2,93%
W6	0,11%	0,10%	0,08%	0,08%	0,09%	0,07%	0,06%	0,06%	0,06%	0,06%	-4,65%	-3,38%
W7	0,06%	0,04%	0,04%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,04%	0,04%	0,03%	0,51%	-1,98%
W8	0,03%	0,02%	0,02%	0,01%	0,02%	0,02%	0,02%	0,02%	0,02%	0,02%	-0,35%	0,69%
W9	0,05%	0,04%	0,03%	0,03%	0,02%	0,03%	0,04%	0,03%	0,03%	0,03%	2,15%	0,49%
W10	0,09%	0,08%	0,06%	0,05%	0,05%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	-4,75%	-5,55%
W11	0,07%	0,06%	0,05%	0,05%	0,06%	0,06%	0,04%	0,04%	0,05%	0,06%	-0,80%	1,47%
W12	0,23%	0,18%	0,15%	0,15%	0,16%	0,13%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	-3,55%	-3,13%
W13	0,16%	0,12%	0,11%	0,10%	0,10%	0,09%	0,08%	0,08%	0,08%	0,09%	-4,05%	-2,78%
W14	0,35%	0,25%	0,19%	0,15%	0,13%	0,10%	0,11%	0,10%	0,11%	0,11%	-8,72%	-7,31%
W15	0,13%	0,10%	0,08%	0,07%	0,07%	0,05%	0,05%	0,06%	0,06%	0,05%	-5,31%	-6,54%
W16	0,89%	0,71%	0,59%	0,55%	0,53%	0,41%	0,41%	0,41%	0,42%	0,40%	-5,57%	-5,50%
Région	0,35%	0,27%	0,22%	0,20%	0,20%	0,16%	0,15%	0,15%	0,16%	0,15%	-5,63%	-5,39%

Sources : https://stat.mi-is.be données arrêtées au 20 avril 2022, calculs propres.

Annexe V : Soldes comptables et budgétaires par habitant des CPAS des 9 grandes villes wallonnes

Tableau 38 : Soldes comptables et budgétaires par habitant des CPAS des 9 grandes villes wallonnes.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020-2014
RO propre	772	807	858	918	957	1 018	1 086	5,86%
DO propre	766	817	870	924	970	1 018	1 071	5,75%
Solde budgétaire propre	6	-10	-13	-6	-13	0	15	
CPAS en déficit	3	3	7	5	6	4	4	
Solde comptable propre	14	0	-3	3	-5	9	22	
CPAS en déficit	2	1	6	3	4	2	1	
RO global	838	881	927	993	1 017	1 073	1 143	5,31%
DO global	813	868	916	984	1 023	1 078	1 140	5,80%
Solde budgétaire global	25	14	11	9	-6	-5	2	
CPAS en déficit	1	1	1	0	2	2	2	
Solde comptable global	44	35	31	31	13	13	19	
CPAS en déficit	0	0	0	0	1	1	1	
Provisions pour risques et charges	1	2	2	2	7	5	13	
Fonds de réserves ordinaires	52	52	52	64	62	52	41	
Dettes SEC	71	80	90	94	95	93	89	3,93%

Sources : comptes et budgets finaux CPAS 2014-2020.

Annexe VI : Dépenses de personnel, comptes 2020

Tableau 39 : Dépenses de personnel dans les CPAS wallons aux comptes 2020.

	Propre	Antérieurs	Global	Part
Total DOP	**1 037 151 092**	**50 546 073**	**1 087 697 165**	**100%**
Total DOP/hab	290,74	14,17	304,91	
Administration générale et services généraux	210 722 741	43 202 465	253 925 206	
Administration générale et services généraux/hab	59,07	12,11	71,18	
Personnes âgées	375 198 300	3 234 666	378 432 966	
Personnes âgées/hab	105,18	0,91	106,08	
Aide sociale	132 972 028	315 129	133 287 157	
Aide sociale/hab	37,28	0,09	37,36	
Aides aux familles	111 837 346	582 173	112 419 519	
Aides aux familles/hab	31,35	0,16	31,51	
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	59 099 993	231 254	59 331 247	5,45%
Formation, réinsertion socioprofessionnelle/hab	16,57	0,06	16,63	
Action sociale	49 330 241	156 799	49 487 040	4,55%
Action sociale/hab	13,83	0,04	13,87	
Enfance	48 116 004	291 573	48 407 577	4,45%
Enfance/hab	13,49	0,08	13,57	
Médecine sociale et préventive et Institutions de soins	14 918 418	207 268	15 125 686	1,39%
Médecine sociale et préventive et Institutions de soins/hab	4,18	0,06	4,24	
Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	11 844 042	82 869	11 926 911	1,1%
Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile/hab	3,32	0,02	3,34	
Autres DOP	23 111 979	2 241 877	25 353 856	2,33%

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

Annexe VII : Dépenses par groupe fonctionnel, comptes 2020

Tableau 40 : dépenses globales hors mali par groupe fonctionnel, comptes 2020.

Groupes	Libellés	2020	Par habitant	Part
00	Recettes & dépenses générales hors mali	12 517 291,82	3,51	0,49%
01	Dette générale	71 719,84	0,02	0,00%
02	Fonds	145 578,47	0,04	0,01%
05	Assurances	5 810 373,78	1,63	0,23%
06	Prélèvements	29 331 024,56	8,22	1,14%
121	Administration générale	202 636 812,09	56,80	7,87%
124	Patrimoine privé	13 407 483,23	3,76	0,52%
131	Services généraux	66 400 350,60	18,61	2,58%
132	Dactylographie, expédition, ...	4 036 663,44	1,13	0,16%
133	Documentation, classement	476 453,85	0,13	0,02%
134	Imprimerie	341 158,05	0,10	0,01%
135	Economat, service central des achats	3 141 993,16	0,88	0,12%
136	Services généraux : Parc automobile	593 709,18	0,17	0,02%
137	Services généraux : Service des bâtiments	13 044 899,19	3,66	0,51%
138	Services techniques	25 812 294,41	7,24	1,00%
139	Services techniques code erroné	-	-	0,00%
333	Service 100	67 129,90	0,02	0,00%
600	Agriculture et sylviculture	1 135 854,71	0,32	0,04%
700	Enseignement	-	-	0,00%
789	Education Populaire et Arts	-	-	0,00%
801	Action sociale	77 644 338,52	21,77	3,02%
802	Santé publique	780 918,50	0,22	0,03%
830	Recettes et dépenses non ventilables	79 426,65	0,02	0,00%
831	Aide sociale	1 050 586 753,73	294,51	40,83%
833	Soins pour handicapés	2 284 827,51	0,64	0,09%
834	Personnes âgées	530 363 471,35	148,67	20,61%
835	Enfance	57 406 978,50	16,09	2,23%
836	Maisons d'accueil	3 776 590,62	1,06	0,15%
837	Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	31 825 437,13	8,92	1,24%
840	Recettes et dépenses non ventilables	928 344,04	0,26	0,04%
844	Aides aux familles	149 230 447,53	41,83	5,80%
845	Formation, réinsertion socioprofessionnelle	246 484 565,87	69,10	9,58%

8451	8451 Réinsertion socioprofessionnelle	231 684 967,86	64,95	9,00%
846	Insertion sociale	5 924 630,68	1,66	0,23%
871	Médecine sociale et préventive	11 193 979,67	3,14	0,44%
872	Institutions de soins	5 768 206,65	1,62	0,22%
920	Recettes et dépenses non ventilables	233 924,63	0,07	0,01%
921	Services de logement	1 938 388,20	0,54	0,08%
922	Habitations sociales	1 673 809,32	0,47	0,07%
924	Habitations pour personnes âgées	6 550 631,79	1,84	0,25%
925	Habitations pour non valides	728,63	0,00	0,00%
926	Agences immobilières sociales	11 084,37	0,00	0,00%
927	Logements de dépannage	2 435 634,41	0,68	0,09%
928	Logements de transit et d'insertion	5 544 598,58	1,55	0,22%
929	Autres actions en faveur du logement	1 617 624,82	0,45	0,06%
0	Non ventilés	18 544 963,91	5,20	0,72%
06	Prélèvements	29 331 024,56	8,22	1,14%
1	Administration générale et services généraux	329 891 817,20	92,48	12,82%
3	Sécurité	67 129,90	0,02	0,00%
6	Agriculture	1 135 854,71	0,32	0,04%
7	Enseignement	-	-	0,00%
8	Politiques sociales et santé	2 174 278 916,95	609,50	84,50%
9	Logement	20 006 424,75	5,61	0,78%
	Total	2 573 256 131,98	721,35	100%

Sources : comptes et budgets finaux CPAS 2020.

Annexe VIII : Recettes par groupe fonctionnel, comptes 2020

Tableau 41 : recettes globales hors mali par groupe fonctionnel, comptes 2020.

Groupes Fonctionnels	Libellés	2020	Par habitant	Part
00	Recettes & dépenses générales hors boni	552 736 244,50	154,95	
01	Dette générale	-	-	0,00%
02	Fonds	79 521 536,59	22,29	3,10%
05	Assurances	1 873 519,32	0,53	0,07%
06	Prélèvements	24 514 494,97	6,87	0,96%
121	Administration générale	42 550 488,55	11,93	1,66%
124	Patrimoine privé	7 492 466,29	2,10	0,29%
131	Services généraux	21 420 671,11	6,00	0,84%
132	Dactylographie, expédition, ...	3 562 059,89	1,00	0,14%
133	Documentation, classement	113 234,91	0,03	0,00%
134	Imprimerie	47 500,49	0,01	0,00%
135	Economat, service central des achats	2 181 341,13	0,61	0,09%
136	Services généraux : Parc automobile	184 410,65	0,05	0,01%
137	Services généraux : Service des bâtiments	4 886 973,29	1,37	0,19%
138	Services techniques	21 284 549,90	5,97	0,83%
139	Services techniques code erroné	-	-	0,00%
333	Service 100	339,76	0,00	0,00%
600	Agriculture et sylviculture	3 651 065,09	1,02	0,14%
700	Enseignement	-	-	0,00%
789	Education Populaire et Arts	-	-	0,00%
801	Action sociale	63 633 294,61	17,84	2,48%
802	Santé publique	286 019,36	0,08	0,01%
830	Recettes et dépenses non ventilables	86 927,90	0,02	0,00%
831	Aide sociale	756 735 054,51	212,13	
833	Soins pour handicapés	2 253 426,95	0,63	0,09%
834	Personnes âgées	520 521 420,60	145,91	
835	Enfance	48 080 410,59	13,48	1,88%
836	Maisons d'accueil	3 027 405,39	0,85	0,12%
837	Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	31 256 733,98	8,76	1,22%
840	Recettes et dépenses non ventilables	854 958,04	0,24	0,03%
844	Aides aux familles	127 040 121,58	35,61	4,96%
845	Formation, réinsertion socioprofessionnelle	202 424 907,36	56,74	7,90%
8451	8451 Réinsertion socioprofessionnelle	190 218 991,86	53,32	7,43%
846	Insertion sociale	4 744 562,09	1,33	0,19%
871	Médecine sociale et préventive	9 008 287,59	2,53	0,35%
872	Institutions de soins	5 849 898,93	1,64	0,23%
920	Recettes et dépenses non ventilables	283 593,75	0,08	0,01%

921	Services de logement	1 400 257,81	0,39	0,05%
922	Habitations sociales	1 842 413,03	0,52	0,07%
924	Habitations pour personnes âgées	9 150 292,87	2,57	0,36%
925	Habitations pour non valides	7 080,00	0,00	0,00%
926	Agences immobilières sociales	-	-	0,00%
927	Logements de dépannage	1 885 866,04	0,53	0,07%
928	Logements de transit et d'insertion	3 632 937,56	1,02	0,14%
929	Autres actions en faveur du logement	1 350 536,71	0,38	0,05%
0	Non ventilés	634 131 300,41	177,76	
06	Prélèvements	24 514 494,97	6,87	0,96%
1	Administration générale et services généraux	103 723 696,21	29,08	4,05%
3	Sécurité	339,76	0,00	0,00%
6	Agriculture	3 651 065,09	1,02	0,14%
7	Enseignement	-	-	0,00%
8	Politiques sociales et santé	1 775 803 429,48	497,80	
9	Logement	19 552 977,77	5,48	0,76%
			-	
	Total	2 561 377 303,69	718,02	100%

Sources : comptes et budgets finaux CPAS 2020.

Annexe IX : Recettes ordinaires par habitant par fonctions principales

Tableau 42 : Recettes ordinaires par habitant par postes principaux des CPAS wallons, comptes 2020.

	Aide sociale	Ecart à la moyenne	Personnes âgées	Ecart à la moyenne	Réinsertion socio-professionnelle	Ecart à la moyenne	Aide aux familles	Ecart à la moyenne
W1	92,26	-57%	41,39	-72%	39,81	-25,35%	66,12	85,65%
W2	84,11	-60%	108,22	-26%	22,75	-57,34%	36,69	3,02%
W3	120,92	-43%	190,99	31%	45,00	-15,62%	24,77	-30,44%
W4	175,24	-17%	290,54	99%	54,03	1,32%	41,27	15,88%
W5	52,27	-75%	37,56	-74%	21,73	-59,25%	34,49	-3,15%
W6	84,45	-60%	108,88	-25%	33,67	-36,86%	25,82	-27,49%
W7	85,49	-60%	93,27	-36%	29,32	-45,01%	38,63	8,48%
W8	61,19	-71%	0,31	-100%	16,02	-69,96%	39,85	11,90%
W9	62,59	-70%	15,95	-89%	27,51	-48,42%	50,81	42,69%
W10	142,29	-33%	63,73	-56%	65,80	23,40%	52,84	48,37%
W11	138,61	-35%	232,18	59%	67,45	26,48%	33,87	-4,89%
W12	272,46	28%	226,29	55%	92,71	73,87%	44,50	24,97%
W13	146,81	-31%	186,86	28%	50,06	-6,12%	42,81	20,22%
W14	148,63	-30%	224,58	54%	45,56	-14,56%	16,29	-54,26%
W15	79,37	-63%	164,27	13%	33,59	-37,00%	45,63	28,14%
W16	450,41	112%	177,94	22%	76,26	43,02%	25,51	-28,37%
RW	212,13	0%	145,91	0%	53,32	0,00%	35,61	0,00%

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

Annexe X : Aides régionales et fédérales dans le cadre des inondations, catégories 1 et 2

Tableau 43 : Aides régionales et fédérales par habitant octroyées en 2021 aux CPAS classés niveau 1 et niveau 2 lors des inondations de juillet 2021.

CPAS	Cat	Aide RW renfort en personnel	Subvention RW dépenses énergétiques	Subvention RW engagement tuteurs énergie-eau	Aide fédérale	TOTAL
TROOZ	1	28,06	36,69	0,00	105,82	170,57
LIMBOURG	1	78,53	23,13	0,00	68,13	169,78
PEPINSTER	1	76,76	21,42	0,00	64,81	162,99
ESNEUX	1	13,36	26,18	0,00	69,98	109,53
ROCHEFORT	1	5,29	13,02	0,00	41,97	60,29
CHAUDFONTAINE	1	8,33	9,64	4,29	30,86	53,12
THEUX	1	6,59	8,77	0,00	27,15	42,51
VERVIERS	1	8,54	6,49	1,63	22,65	39,30
LIEGE	1	2,10	3,10	0,00	8,99	14,20
COMBLAIN-AU-PONT	2	27,23	18,91	8,45	58,16	112,75
HOTTON	2	26,67	17,70	8,28	56,83	109,49
AYWAILLE	2	0,00	21,86	7,51	68,65	98,02
HAMOIR	2	19,32	10,64	11,57	34,51	76,04
RENDEUX	2	0,00	12,40	17,75	44,06	74,22
SPA	2	0,00	3,09	8,58	39,71	51,39
FERRIERES	2	0,00	13,68	9,29	26,27	49,24
LA ROCHE-EN-ARDENNE	2	0,00	0,70	10,80	36,61	48,11
WANZE	2	0,92	12,00	0,00	31,51	44,43
SOUMAGNE	2	1,50	8,74	5,41	26,66	42,32
OLNE	2	6,42	4,45	11,55	15,41	37,82
WAVRE	2	0,37	4,96	2,68	20,81	28,83
HOUYET	2	5,03	3,53	9,53	8,51	26,59
AISEAU-PRESLES	2	0,00	3,94	8,32	13,40	25,67
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	2	0,00	4,32	6,59	11,72	22,63
NASSOGNE	2	0,00	0,00	8,32	10,55	18,87
BAELEN	2	0,00	4,45	0,00	14,17	18,62
DURBUY	2	6,23	0,20	0,00	9,59	16,02
DALHEM	2	0,00	0,02	6,23	9,55	15,79
MARCHE-EN-FAMENNE	2	2,87	2,51	0,00	9,42	14,80
CHATELET	2	0,00	2,30	2,47	9,19	13,96
JALHAY	2	0,00	0,76	10,59	2,45	13,80
STAVELOT	2	0,00	1,70	6,32	4,66	12,69
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	2	6,72	1,36	0,00	4,10	12,18

SPRIMONT	2	1,74	2,33	0,00	6,12	10,19
TUBIZE	2	0,00	1,80	0,00	5,07	6,87
AMAY	2	0,00	0,87	0,00	2,29	3,16
WALCOURT	2	0,00	0,24	0,00	1,21	1,45

Sources : décisions du GW du 01/10/2021, 12/11/2021, 24/11/2021, Arrêté royal du 06/08/2021.

Annexe XI : Dépenses 2013-2020, par fonction

Tableau 44 : Dépenses ordinaires au global hors mali, comptes, montants absolus.

Fonctions	Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
00	Recettes & dépenses générales hors mali	22 245 623	17 291 750	12 424 112	14 706 738	14 512 614	15 842 679	12 227 869	12 517 292
01	Dette générale	48 039	47 603	48 225	48 773	49 641	62 171	71 005	71 720
02	Fonds	7 398	26 653	25 039	92 018	139 718	94 051	89 487	145 578
05	Assurances	5 406 585	5 647 796	5 399 114	5 330 537	5 109 159	5 499 857	5 166 554	5 810 374
06	Prélèvements	22 658 810	25 031 745	33 751 538	33 279 596	40 859 871	29 802 595	27 559 368	29 331 025
121	Administration générale	170 732 394	178 172 358	180 691 314	183 353 291	187 566 183	190 819 638	199 281 529	202 636 812
124	Patrimoine privé	10 988 952	11 730 540	12 554 798	13 033 584	13 332 151	13 876 403	13 986 703	13 407 483
131	Services généraux	17 003 334	23 675 134	32 465 702	34 616 058	46 380 706	38 602 556	54 271 041	66 400 351
132	Dactylographie, expédition, ...	3 993 157	2 992 616	3 133 687	3 258 859	3 287 018	3 502 063	3 853 794	4 036 663
133	Documentation, classement	348 774	342 080	363 175	450 742	432 887	472 036	484 456	476 454
134	Imprimerie	437 597	466 504	436 428	435 224	459 036	406 390	396 875	341 158
135	Economat, service central des achats	2 346 407	2 396 545	2 440 699	2 476 262	2 273 036	2 831 874	2 918 671	3 141 993
136	Services généraux : Parc automobile	538 246	481 338	479 023	493 113	509 382	520 013	676 395	593 709
137	Services généraux : Service des bâtiments	9 444 902	10 212 789	10 688 452	11 059 627	11 936 433	12 452 737	12 860 847	13 044 899
138	Services techniques	17 819 306	19 946 243	20 908 055	19 729 142	19 005 504	20 308 320	24 236 604	25 812 294
139	Services techniques code erroné	369 536	315 693	31 452	605	-	-	-	-
333	Service 100	339 059	355 884	488 132	194 147	122 857	118 406	116 014	67 130
600	Agriculture et sylviculture	939 148	968 816	948 779	937 081	975 686	1 026 446	1 089 200	1 135 855
700	Enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
789	Education Populaire et Arts	-	-	-	1 827	-	-	-	-
801	Action sociale	67 727 021	68 287 233	69 012 499	70 077 843	73 492 861	74 435 295	74 257 904	77 644 339
802	Santé publique	634 762	570 389	599 271	628 072	673 581	694 720	695 252	780 919
830	Recettes et dépenses non ventilables	9 235	9 235	9 235	9 235	9 235	9 235	9 235	79 427
831	Aide sociale	628 707 744	632 111 485	711 023 916	777 806 763	837 516 063	907 157 538	959 744 244	1 050 586 754
833	Soins pour handicapés	1 541 818	1 841 265	1 872 622	2 018 815	2 139 689	2 106 933	2 320 006	2 284 828
834	Personnes âgées	412 281 796	430 950 599	447 335 913	461 537 899	476 753 149	489 304 674	509 129 330	530 363 471
835	Enfance	38 400 503	37 378 817	42 410 405	43 839 222	45 252 172	49 631 182	53 376 170	57 406 978
836	Maisons d'accueil	3 757 165	4 011 361	3 961 915	3 776 933	3 786 662	4 014 870	4 386 387	3 776 591
837	Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	38 294 736	33 109 352	29 932 528	35 790 218	36 201 219	35 621 483	30 877 427	31 825 437
840	Recettes et dépenses non ventilables	596 032	564 496	525 760	525 914	508 051	489 840	658 254	928 344
844	Aides aux familles	157 863 131	154 970 961	151 468 370	142 915 060	144 803 706	145 978 784	148 644 518	149 230 448

845	Formation, ré-insertion socio-professionnelle	157 350 571	173 826 113	196 358 633	224 336 709	240 043 556	253 046 583	259 860 922	246 484 566
8451	8451 Réinsertion socioprofessionnelle	146 344 611	162 245 129	184 122 952	211 362 588	225 950 695	238 080 800	241 530 067	231 684 968
846	Insertion sociale	3 400 924	3 463 320	3 899 575	4 510 584	4 613 146	5 134 253	5 490 701	5 924 631
871	Médecine sociale et préventive	13 587 643	13 475 909	13 830 079	13 525 107	12 950 180	11 969 048	11 626 908	11 193 980
872	Institutions de soins	10 042 191	8 233 509	6 882 562	10 033 023	9 200 917	8 148 062	6 690 968	5 768 207
920	Recettes et dépenses non ventilables	190 838	185 129	223 238	199 008	200 430	190 147	207 419	233 925
921	Services de logement	1 310 907	1 413 226	1 464 851	1 550 463	1 743 000	1 703 428	1 676 929	1 938 388
922	Habitations sociales	1 550 935	1 551 094	1 562 860	1 689 958	1 653 051	1 565 701	1 722 013	1 673 809
924	Habitations pour personnes âgées	5 803 355	6 059 758	5 919 735	6 130 530	6 203 987	6 804 497	6 605 785	6 550 632
925	Habitations pour non valides	-	-	-	-	-	1 262	2 036	729
926	Agences immobilières sociales	21 698	41 739	1 714	3 290	11 014	10 662	13 370	11 084
927	Logements de dépannage	2 368 943	2 396 754	2 475 510	2 433 922	2 511 627	2 769 084	2 931 320	2 435 634
928	Logements de transit et d'insertion	4 355 752	4 421 711	4 650 231	4 883 053	5 066 637	5 278 055	5 312 139	5 544 599
929	Autres actions en faveur du logement	1 071 634	1 097 118	968 063	974 483	1 151 178	1 236 935	1 476 302	1 617 625
0	Non ventilés	27 707 646	23 013 801	17 896 489	20 178 066	19 811 131	21 498 759	17 554 914	18 544 964
06	Prélèvements	22 658 810	25 031 745	33 751 538	33 279 596	40 859 871	29 802 595	27 559 368	29 331 025
1	Administration générale et services généraux	234 022 604	250 731 840	264 192 786	268 906 506	285 182 337	283 792 030	312 966 915	329 891 817
3	Sécurité	339 059	355 884	488 132	194 147	122 857	118 406	116 014	67 130
6	Agriculture	939 148	968 816	948 779	937 081	975 686	1 026 446	1 089 200	1 135 855
7	Enseignement	-	-	-	1 827	-	-	-	-
8	Politiques sociales et santé	1 534 195 271	1 562 804 044	1 679 123 282	1 791 331 396	1 887 944 187	1 987 742 500	2 067 768 226	2 174 278 917
9	Logement	16 674 061	17 166 530	17 266 202	17 864 706	18 540 926	19 559 772	19 947 312	20 006 425
	Total	1 836 536 599	1 880 072 660	2 013 667 209	2 132 693 327	2 253 436 994	2 343 540 507	2 447 001 947	2 573 256 132

Sources : comptes CPAS wallons 2013-2020, budgets finaux 2014 et 2020, calculs propres.

Tableau 45 : Dépenses ordinaires au global hors mali, comptes, par habitant.

Fonctions	Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
00	Recettes & dépenses générales hors mali	6,38	4,94	3,54	4,17	4,10	4,47	3,44	3,51
01	Dette générale	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02
02	Fonds	0,00	0,01	0,01	0,03	0,04	0,03	0,03	0,04
05	Assurances	1,55	1,61	1,54	1,51	1,44	1,55	1,45	1,63
06	Prélèvements	6,50	7,15	9,61	9,44	11,55	8,40	7,75	8,22
121	Administration générale	48,96	50,91	51,43	52,01	53,02	53,79	56,04	56,80
124	Patrimoine privé	3,15	3,35	3,57	3,70	3,77	3,91	3,93	3,76
131	Services généraux	4,88	6,76	9,24	9,82	13,11	10,88	15,26	18,61
132	Dactylographie, expédition, ...	1,15	0,86	0,89	0,92	0,93	0,99	1,08	1,13
133	Documentation, classement	0,10	0,10	0,10	0,13	0,12	0,13	0,14	0,13
134	Imprimerie	0,13	0,13	0,12	0,12	0,13	0,11	0,11	0,10
135	Economat, service central des achats	0,67	0,68	0,69	0,70	0,64	0,80	0,82	0,88
136	Services généraux : Parc automobile	0,15	0,14	0,14	0,14	0,14	0,15	0,19	0,17
137	Services généraux : Service des bâtiments	2,71	2,92	3,04	3,14	3,37	3,51	3,62	3,66
138	Services techniques	5,11	5,70	5,95	5,60	5,37	5,73	6,82	7,24
139	Services techniques code erroné	0,11	0,09	0,01	0,00	-	-	-	-
333	Service 100	0,10	0,10	0,14	0,06	0,03	0,03	0,03	0,02
600	Agriculture et sylviculture	0,27	0,28	0,27	0,27	0,28	0,29	0,31	0,32
789	Education Populaire et Arts	-	-	-	0,00	-	-	-	-
801	Action sociale	19,42	19,51	19,64	19,88	20,78	20,98	20,88	21,77
802	Santé publique	0,18	0,16	0,17	0,18	0,19	0,20	0,20	0,22
830	Recettes et dépenses non ventilables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02
831	Aide sociale	180,30	180,60	202,37	220,62	236,75	255,74	269,87	294,51
833	Soins pour handicapés	0,44	0,53	0,53	0,57	0,60	0,59	0,65	0,64
834	Personnes âgées	118,23	123,13	127,32	130,91	134,77	137,94	143,16	148,67
835	Enfance	11,01	10,68	12,07	12,43	12,79	13,99	15,01	16,09
836	Maisons d'accueil	1,08	1,15	1,13	1,07	1,07	1,13	1,23	1,06
837	Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	10,98	9,46	8,52	10,15	10,23	10,04	8,68	8,92
840	Recettes et dépenses non ventilables	0,17	0,16	0,15	0,15	0,14	0,14	0,19	0,26
844	Aides aux familles	45,27	44,28	43,11	40,54	40,93	41,15	41,80	41,83

845	Formation, réinsertion socioprofessionnelle	45,13	49,66	55,89	63,63	67,86	71,34	73,07	69,10
8451	8451 Réinsertion socioprofessionnelle	41,97	46,36	52,41	59,95	63,87	67,12	67,92	64,95
846	Insertion sociale	0,98	0,99	1,11	1,28	1,30	1,45	1,54	1,66
871	Médecine sociale et préventive	3,90	3,85	3,94	3,84	3,66	3,37	3,27	3,14
872	Institutions de soins	2,88	2,35	1,96	2,85	2,60	2,30	1,88	1,62
920	Recettes et dépenses non ventilables	0,05	0,05	0,06	0,06	0,06	0,05	0,06	0,07
921	Services de logement	0,38	0,40	0,42	0,44	0,49	0,48	0,47	0,54
922	Habitations sociales	0,44	0,44	0,44	0,48	0,47	0,44	0,48	0,47
924	Habitations pour personnes âgées	1,66	1,73	1,68	1,74	1,75	1,92	1,86	1,84
925	Habitations pour non valides	-	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00
926	Agences immobilières sociales	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927	Logements de dépannage	0,68	0,68	0,70	0,69	0,71	0,78	0,82	0,68
928	Logements de transit et d'insertion	1,25	1,26	1,32	1,39	1,43	1,49	1,49	1,55
929	Autres actions en faveur du logement	0,31	0,31	0,28	0,28	0,33	0,35	0,42	0,45
0	Non ventilés	7,95	6,58	5,09	5,72	5,60	6,06	4,94	5,20
06	Prélèvements	6,50	7,15	9,61	9,44	11,55	8,40	7,75	8,22
1	Administration générale et services généraux	67,11	71,64	75,20	76,27	80,62	80,00	88,00	92,48
3	Sécurité	0,10	0,10	0,14	0,06	0,03	0,03	0,03	0,02
6	Agriculture	0,27	0,28	0,27	0,27	0,28	0,29	0,31	0,32
7	Enseignement	-	-	-	0,00	-	-	-	-
8	Politiques sociales et santé	439,98	446,51	477,92	508,10	533,69	560,37	581,44	609,50
9	Logement	4,78	4,90	4,91	5,07	5,24	5,51	5,61	5,61
		-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	526,69	537,16	573,14	604,92	637,00	660,67	688,08	721,35

Sources : comptes CPAS wallons 2013-2020, budgets finaux 2014 et 2020, calculs propres.

Annexe XII : Recettes 2013-2020, par fonction

Tableau 46 : CPAS Wallons, RO par fonction, comptes, montants absolus.

Fonc-tions	Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
00	Recettes & dépenses générales	441 143 590	457 574 117	457 509 575	472 838 347	483 458 887	493 616 649	531 818 371	552 344 963
01	Dette générale	-	-	-	-	-	-	-	-
02	Fonds	59 464 078	60 596 422	60 663 670	63 136 034	65 174 330	66 890 743	68 987 162	79 912 818
05	Assurances	1 586 597	1 762 569	1 805 297	1 766 744	1 626 963	1 716 015	1 794 263	1 873 519
06	Prélèvements	21 282 499	15 653 941	22 897 739	24 211 392	28 623 745	16 350 429	23 501 395	24 514 495
121	Administration générale	29 913 271	32 742 799	36 615 580	36 926 200	37 737 775	39 151 017	42 120 070	42 550 489
124	Patrimoine privé	7 755 903	7 861 046	7 905 352	8 405 452	8 376 121	8 322 057	8 307 051	7 492 466
131	Services généraux	8 455 125	11 405 236	17 488 559	15 627 960	22 233 931	15 633 260	18 054 991	21 420 671
132	Dactylographie, expédition, ...	3 492 421	2 611 872	2 789 023	2 926 617	2 617 502	3 082 219	3 377 164	3 562 060
133	Documentation, classement	108 495	123 837	89 067	98 932	109 356	115 622	117 149	113 235
134	Imprimerie	52 284	40 430	13 864	36 461	65 968	64 422	71 565	47 500
135	Economat, service central des achats	1 616 845	1 641 458	1 616 172	1 660 969	1 703 196	1 869 062	1 885 710	2 181 341
136	Services généraux : Parc automobile	217 332	198 505	197 753	181 723	203 187	205 734	182 441	184 411
137	Services généraux: Service des bâtiments	3 316 648	4 103 759	4 447 320	4 728 651	4 481 431	4 593 366	4 892 412	4 886 973
138	Services techniques	12 395 687	15 721 000	16 502 032	15 894 239	15 690 677	16 192 822	19 976 465	21 284 550
139	Services techniques code erroné	345 314	177 577	23 918	-	-	-	-	-
333	Service 100	247 793	249 375	273 964	8 599	230	41	374	340
600	Agriculture et sylviculture	4 335 817	4 683 840	4 622 146	3 974 167	4 554 505	4 111 373	3 825 603	3 651 065
700	Enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
789	Education Populaire et Arts	-	-	-	-	-	-	-	-
801	Action sociale	50 952 100	49 989 552	52 942 023	52 085 017	55 466 281	55 638 546	55 772 875	63 633 295
802	Santé publique	350 237	324 836	246 677	293 285	254 790	230 754	208 737	286 019
830	Recettes et dépenses non ventilables	4 123	5 112	1 064	1 076	83	52 621	824	86 928
831	Aide sociale	402 780 539	408 874 642	478 618 066	524 708 820	589 068 446	634 989 603	670 675 990	756 735 055
833	Soins pour handicapés	1 682 833	1 779 749	1 851 764	1 977 965	1 894 047	1 962 009	2 183 836	2 253 427
834	Personnes âgées	395 679 261	418 519 899	436 722 847	454 074 299	467 408 424	482 601 421	503 363 986	520 521 421
835	Enfance	28 160 018	31 029 449	32 535 689	34 180 851	36 129 194	39 643 173	45 136 798	48 080 411
836	Maisons d'accueil	3 035 990	3 237 453	3 371 580	3 706 685	3 329 061	3 128 270	3 537 656	3 027 405

837	Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	36 183 830	30 397 337	27 648 795	34 666 956	34 855 730	32 308 122	29 697 917	31 256 734
840	Recettes et dépenses non ventilables	412 692	322 442	399 115	342 173	373 671	414 582	453 530	854 958
844	Aides aux familles	126 130 942	125 042 893	124 244 510	117 771 278	119 695 099	121 220 883	124 050 573	127 040 122
845	Formation, réinsertion socioprofessionnelle	117 933 938	135 879 676	154 519 138	181 608 108	195 128 723	210 368 556	213 669 307	202 424 907
8451	8451 Réinsertion socioprofessionnelle	109 803 993	126 712 226	144 625 893	170 488 591	183 962 806	198 571 557	199 652 606	190 218 992
846	Insertion sociale	2 164 536	2 256 768	2 640 053	3 331 151	3 492 516	3 940 599	4 466 098	4 744 562
871	Médecine sociale et préventive	10 090 107	10 713 267	10 873 645	10 179 750	10 355 535	9 164 164	8 752 751	9 008 288
872	Institutions de soins	8 049 342	7 770 449	6 702 757	9 695 599	9 361 502	8 471 644	6 933 252	5 849 899
920	Recettes et dépenses non ventilables	215 013	195 407	188 813	200 990	203 586	231 308	224 843	283 594
921	Services de logement	592 936	668 926	727 227	1 040 396	1 150 196	1 200 195	1 287 300	1 400 258
922	Habitations sociales	1 361 705	1 562 335	1 622 031	1 644 112	1 739 949	1 709 758	1 781 700	1 842 413
924	Habitations pour personnes âgées	8 374 929	8 422 836	8 238 167	8 745 541	8 641 597	8 934 440	9 141 330	9 150 293
925	Habitations pour non valides	-	-	-	-	-	5 680	7 015	7 080
926	Agences immobilières sociales	-	-	-	-	405	-	-	-
927	Logements de dépannage	1 721 160	1 818 982	2 056 374	2 021 121	2 037 477	2 265 627	2 286 594	1 885 866
928	Logements de transit et d'insertion	3 045 631	3 077 850	3 204 476	3 515 636	3 632 118	3 877 798	3 830 564	3 632 938
929	Autres actions en faveur du logement	1 004 785	1 001 176	917 830	932 411	937 308	1 053 749	1 295 700	1 350 537
0	Non ventilés	502 194 264	519 933 108	519 978 541	537 741 124	550 260 181	562 223 407	602 599 796	634 131 300
06	Prélèvements	21 282 499	15 653 941	22 897 739	24 211 392	28 623 745	16 350 429	23 501 395	24 514 495
1	Administration générale et services généraux	67 669 327	76 627 520	87 688 640	86 487 205	93 219 144	89 229 582	98 985 018	103 723 696
3	Sécurité	247 793	249 375	273 964	8 599	230	41	374	340
6	Agriculture	4 335 817	4 683 840	4 622 146	3 974 167	4 554 505	4 111 373	3 825 603	3 651 065
7	Enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Politiques sociales et santé	1 183 610 488	1 226 143 524	1 333 317 723	1 428 623 012	1 526 813 102	1 604 134 944	1 668 904 131	1 775 803 429
9	Logement	16 316 159	16 747 512	16 954 918	18 100 207	18 342 637	19 278 555	19 855 047	19 552 978
	Total	1 795 656 347	1 860 038 819	1 985 733 672	2 099 145 706	2 221 813 543	2 295 328 331	2 417 671 363	2 561 377 304

Sources : comptes CPAS wallons 2013-2020, budgets finaux 2014 et 2020, calculs propres.

Tableau 47: CPAS Wallons, RO par fonction, comptes, montants par habitant.

Fonctions	Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
00	Recettes & dépenses générales hors mali	126,51	130,73	130,22	134,12	136,66	139,16	149,54	154,84
01	Dette générale	-	-	-	-	-	-	-	-
02	Fonds	17,05	17,31	17,27	17,91	18,42	18,86	19,40	22,40
05	Assurances	0,46	0,50	0,51	0,50	0,46	0,48	0,50	0,53
06	Prélèvements	6,10	4,47	6,52	6,87	8,09	4,61	6,61	6,87
121	Administration générale	8,58	9,35	10,42	10,47	10,67	11,04	11,84	11,93
124	Patrimoine privé	2,22	2,25	2,25	2,38	2,37	2,35	2,34	2,10
131	Services généraux	2,42	3,26	4,98	4,43	6,29	4,41	5,08	6,00
132	Dactylographie, expédition, ...	1,00	0,75	0,79	0,83	0,74	0,87	0,95	1,00
133	Documentation, classement	0,03	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
134	Imprimerie	0,01	0,01	0,00	0,01	0,02	0,02	0,02	0,01
135	Economat, service central des achats	0,46	0,47	0,46	0,47	0,48	0,53	0,53	0,61
136	Services généraux : Parc automobile	0,06	0,06	0,06	0,05	0,06	0,06	0,05	0,05
137	Services généraux : Service des bâtiments	0,95	1,17	1,27	1,34	1,27	1,29	1,38	1,37
138	Services techniques	3,55	4,49	4,70	4,51	4,44	4,56	5,62	5,97
139	Services techniques code erroné	0,10	0,05	0,01	-	-	-	-	-
333	Service 100	0,07	0,07	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600	Agriculture et sylviculture	1,24	1,34	1,32	1,13	1,29	1,16	1,08	1,02
700	Enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
789	Education Populaire et Arts	-	-	-	-	-	-	-	-
801	Action sociale	14,61	14,28	15,07	14,77	15,68	15,69	15,68	17,84
802	Santé publique	0,10	0,09	0,07	0,08	0,07	0,07	0,06	0,08
830	Recettes et dépenses non ventilables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,02
831	Aide sociale	115,51	116,82	136,23	148,83	166,52	179,01	188,59	212,13
833	Soins pour handicapés	0,48	0,51	0,53	0,56	0,54	0,55	0,61	0,63
834	Personnes âgées	113,47	119,58	124,30	128,79	132,13	136,05	141,54	145,91
835	Enfance	8,08	8,87	9,26	9,70	10,21	11,18	12,69	13,48
836	Maisons d'accueil	0,87	0,92	0,96	1,05	0,94	0,88	0,99	0,85
837	Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	10,38	8,68	7,87	9,83	9,85	9,11	8,35	8,76
840	Recettes et dépenses non ventilables	0,12	0,09	0,11	0,10	0,11	0,12	0,13	0,24
844	Aides aux familles	36,17	35,73	35,36	33,40	33,84	34,17	34,88	35,61
845	Formation, réinsertion socioprofessionnelle	33,82	38,82	43,98	51,51	55,16	59,31	60,08	56,74
8451	8451 Réinsertion socioprofessionnelle	31,49	36,20	41,16	48,36	52,00	55,98	56,14	53,32
846	Insertion sociale	0,62	0,64	0,75	0,94	0,99	1,11	1,26	1,33
871	Médecine sociale et préventive	2,89	3,06	3,09	2,89	2,93	2,58	2,46	2,53

872	Institutions de soins	2,31	2,22	1,91	2,75	2,65	2,39	1,95	1,64
920	Recettes et dépenses non ventilables	0,06	0,06	0,05	0,06	0,06	0,07	0,06	0,08
921	Services de logement	0,17	0,19	0,21	0,30	0,33	0,34	0,36	0,39
922	Habitations sociales	0,39	0,45	0,46	0,47	0,49	0,48	0,50	0,52
924	Habitations pour personnes âgées	2,40	2,41	2,34	2,48	2,44	2,52	2,57	2,57
925	Habitations pour non valides	-	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00
926	Agences immobilières sociales	-	-	-	-	0,00	-	-	-
927	Logements de dépannage	0,49	0,52	0,59	0,57	0,58	0,64	0,64	0,53
928	Logements de transit et d'insertion	0,87	0,88	0,91	1,00	1,03	1,09	1,08	1,02
929	Autres actions en faveur du logement	0,29	0,29	0,26	0,26	0,26	0,30	0,36	0,38
0	Non ventilés	144,02	148,55	148,00	152,53	155,55	158,50	169,45	177,76
06	Prélèvements	6,10	4,47	6,52	6,87	8,09	4,61	6,61	6,87
1	Administration générale et services généraux	19,41	21,89	24,96	24,53	26,35	25,15	27,83	29,08
3	Sécurité	0,07	0,07	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Agriculture	1,24	1,34	1,32	1,13	1,29	1,16	1,08	1,02
7	Enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Politiques sociales et santé	339,44	350,32	379,49	405,22	431,60	452,23	469,29	497,80
9	Logement	4,68	4,78	4,83	5,13	5,19	5,43	5,58	5,48
		-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	514,96	531,43	565,19	595,41	628,07	647,08	679,83	718,02

Sources : comptes CPAS wallons 2013-2020, budgets finaux 2014 et 2020, calculs propres.

Annexe XIII : Coûts nets 2013-2020, par fonction

Tableau 48 : CPAS Wallons, coûts nets par fonction, comptes, montants absolus.

Fonc-tions	Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
00	Recettes & dépenses générales	-418 897 966	-440 282 367	-445 085 463	-458 131 609	-468 946 274	-477 773 970	-519 590 502	-539 827 671
01	Dette générale	48 039	47 603	48 225	48 773	49 641	62 171	71 005	71 720
02	Fonds	-59 456 679	-60 569 769	-60 638 631	-63 044 016	-65 034 612	-66 796 692	-68 897 675	-79 767 240
05	Assurances	3 819 988	3 885 226	3 593 817	3 563 793	3 482 196	3 783 842	3 372 291	3 936 854
06	Prélèvements	1 376 311	9 377 804	10 853 799	9 068 204	12 236 126	13 452 166	4 057 973	4 816 530
121	Administration générale	140 819 123	145 429 559	144 075 734	146 427 091	149 828 408	151 668 622	157 161 459	160 086 324
124	Patrimoine privé	3 233 049	3 869 494	4 649 446	4 628 132	4 956 029	5 554 346	5 679 652	5 915 017
131	Services généraux	8 548 209	12 269 898	14 977 144	18 988 098	24 146 775	22 969 295	36 216 050	44 979 679
132	Dactylographie, expédition, ...	500 736	380 744	344 664	332 242	669 516	419 844	476 630	474 604
133	Documentation, classement	240 279	218 242	274 109	351 809	323 532	356 414	367 308	363 219
134	Imprimerie	385 312	426 075	422 565	398 763	393 067	341 968	325 310	293 658
135	Economat, service central des achats	729 561	755 086	824 527	815 293	569 840	962 812	1 032 961	960 652
136	Services généraux : Parc automobile	320 913	282 833	281 270	311 390	306 195	314 279	493 954	409 299
137	Services généraux : Service des bâtiments	6 128 254	6 109 030	6 241 131	6 330 976	7 455 002	7 859 371	7 968 435	8 157 926
138	Services techniques	5 423 618	4 225 243	4 406 023	3 834 903	3 314 828	4 115 498	4 260 139	4 527 745
139	Services techniques code erroné	24 222	138 116	7 534	605	-	-	-	-
333	Service 100	91 266	106 509	214 168	185 548	122 627	118 364	115 640	66 790
600	Agriculture et sylviculture	-3 396 669	-3 715 024	-3 673 367	-3 037 086	-3 578 819	-3 084 927	-2 736 404	-2 515 210
700	Enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
789	Education Populaire et Arts	-	-	-	1 827	-	-	-	-
801	Action sociale	16 774 920	18 297 681	16 070 476	17 992 826	18 026 580	18 796 749	18 485 029	14 011 044
802	Santé publique	284 525	245 553	352 594	334 787	418 790	463 967	486 515	494 899
830	Recettes et dépenses non ventilables	5 112	4 123	8 171	8 159	9 152	-43 386	8 411	-7 501
831	Aide sociale	225 927 205	223 236 843	232 405 850	253 097 943	248 447 617	272 167 935	289 068 254	293 851 699
833	Soins pour handicapés	-141 016	61 516	20 859	40 849	245 642	144 924	136 170	31 401
834	Personnes âgées	16 602 535	12 430 699	10 613 066	7 463 600	9 344 726	6 703 253	5 765 344	9 842 051
835	Enfance	10 240 485	6 349 368	9 874 716	9 658 371	9 122 978	9 988 010	8 239 372	9 326 568
836	Maisons d'accueil	721 176	773 908	590 335	70 248	457 601	886 600	848 731	749 185
837	Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	2 110 905	2 712 015	2 283 732	1 123 262	1 345 489	3 313 361	1 179 510	568 703
840	Recettes et dépenses non ventilables	183 340	242 054	126 645	183 741	134 380	75 258	204 724	73 386

844	Aides aux familles	31 732 188	29 928 067	27 223 859	25 143 782	25 108 607	24 757 901	24 593 946	22 190 326
845	Formation, réinsertion socioprofessionnelle	39 416 633	37 946 437	41 839 495	42 728 602	44 914 833	42 678 027	46 191 615	44 059 659
8451	8451 Réinsertion socioprofessionnelle	36 540 618	35 532 903	39 497 059	40 873 996	41 987 889	39 509 243	41 877 461	41 465 976
846	Insertion sociale	1 236 388	1 206 552	1 259 522	1 179 433	1 120 630	1 193 654	1 024 603	1 180 069
871	Médecine sociale et préventive	3 497 536	2 762 642	2 956 435	3 345 357	2 594 645	2 804 884	2 874 156	2 185 692
872	Institutions de soins	1 992 849	463 061	179 805	337 424	-160 586	-323 581	-242 285	-81 692
920	Recettes et dépenses non ventilables	-24 175	-10 278	34 425	-1 982	-3 156	-41 161	-17 424	-49 669
921	Services de logement	717 970	744 301	737 625	510 067	592 804	503 233	389 629	538 130
922	Habitations sociales	189 230	-11 241	-59 172	45 846	-86 898	-144 057	-59 688	-168 604
924	Habitations pour personnes âgées	-2 571 573	-2 363 077	-2 318 432	-2 615 012	-2 437 609	-2 129 942	-2 535 546	-2 599 661
925	Habitations pour non valides	-	-	-	-	-	-4 418	-4 979	-6 351
926	Agences immobilières sociales	21 698	41 739	1 714	3 290	10 609	10 662	13 370	11 084
927	Logements de dépannage	647 783	577 772	419 136	412 802	474 150	503 457	644 725	549 768
928	Logements de transit et d'insertion	1 310 121	1 343 861	1 445 754	1 367 417	1 434 520	1 400 258	1 481 575	1 911 661
929	Autres actions en faveur du logement	66 849	95 941	50 234	42 072	213 870	183 186	180 601	267 088
0	Non ventilés	-474 486 619	-496 919 307	-502 082 052	-517 563 058	-530 449 049	-540 724 648	-585 044 882	-615 586 337
06	Prélèvements	1 376 311	9 377 804	10 853 799	9 068 204	12 236 126	13 452 166	4 057 973	4 816 530
1	Administration générale et services généraux	166 353 277	174 104 320	176 504 146	182 419 301	191 963 193	194 562 448	213 981 897	226 168 121
3	Sécurité	91 266	106 509	214 168	185 548	122 627	118 364	115 640	66 790
6	Agriculture	-3 396 669	-3 715 024	-3 673 367	-3 037 086	-3 578 819	-3 084 927	-2 736 404	-2 515 210
7	Enseignement	-	-	-	1 827	-	-	-	-
8	Politiques sociales et santé	350 584 783	336 660 520	345 805 559	362 708 384	361 131 084	383 607 556	398 864 095	398 475 487,47
9	Logement	357 903	419 018	311 284	-235 500	198 289	281 217	92 265	453 447
	Total	40 880 252	20 033 841	27 933 538	33 547 621	31 623 451	48 212 176	29 330 585	11 878 828

Sources : comptes CPAS wallons 2020, calculs propres.

Tableau 49 : CPAS Wallons, coûts nets par fonction, comptes, montants par habitant.

Fonc-tions	Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
00	Recettes & dépenses générales hors mali	-120,13	-125,79	-126,68	-129,95	-132,56	-134,69	-146,11	-151,33
01	Dette générale	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02
02	Fonds	-17,05	-17,31	-17,26	-17,88	-18,38	-18,83	-19,37	-22,36
05	Assurances	1,10	1,11	1,02	1,01	0,98	1,07	0,95	1,10
06	Prélèvements	0,39	2,68	3,09	2,57	3,46	3,79	1,14	1,35
121	Administration générale	40,38	41,55	41,01	41,53	42,35	42,76	44,19	44,88
124	Patrimoine privé	0,93	1,11	1,32	1,31	1,40	1,57	1,60	1,66
131	Services généraux	2,45	3,51	4,26	5,39	6,83	6,48	10,18	12,61
132	Dactylographie, expédition, ...	0,14	0,11	0,10	0,09	0,19	0,12	0,13	0,13
133	Documentation, classement	0,07	0,06	0,08	0,10	0,09	0,10	0,10	0,10
134	Imprimerie	0,11	0,12	0,12	0,11	0,11	0,10	0,09	0,08
135	Economat, service central des achats	0,21	0,22	0,23	0,23	0,16	0,27	0,29	0,27
136	Services généraux : Parc automobile	0,09	0,08	0,08	0,09	0,09	0,09	0,14	0,11
137	Services généraux : Service des bâtiments	1,76	1,75	1,78	1,80	2,11	2,22	2,24	2,29
138	Services techniques	1,56	1,21	1,25	1,09	0,94	1,16	1,20	1,27
139	Services techniques code erroné	0,01	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
333	Service 100	0,03	0,03	0,06	0,05	0,03	0,03	0,03	0,02
600	Agriculture et sylviculture	-0,97	-1,06	-1,05	-0,86	-1,01	-0,87	-0,77	-0,71
700	Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
789	Education Populaire et Arts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
801	Action sociale	4,81	5,23	4,57	5,10	5,10	5,30	5,20	3,93
802	Santé publique	0,08	0,07	0,10	0,09	0,12	0,13	0,14	0,14
830	Recettes et dépenses non ventilables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00
831	Aide sociale	64,79	63,78	66,15	71,79	70,23	76,73	81,28	82,37
833	Soins pour handicapés	-0,04	0,02	0,01	0,01	0,07	0,04	0,04	0,01
834	Personnes âgées	4,76	3,55	3,02	2,12	2,64	1,89	1,62	2,76
835	Enfance	2,94	1,81	2,81	2,74	2,58	2,82	2,32	2,61
836	Maisons d'accueil	0,21	0,22	0,17	0,02	0,13	0,25	0,24	0,21

837	Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	0,61	0,77	0,65	0,32	0,38	0,93	0,33	0,16
840	Recettes et dépenses non ventilables	0,05	0,07	0,04	0,05	0,04	0,02	0,06	0,02
844	Aides aux familles	9,10	8,55	7,75	7,13	7,10	6,98	6,92	6,22
845	Formation, réinsertion socioprofessionnelle	11,30	10,84	11,91	12,12	12,70	12,03	12,99	12,35
8451	8451 Réinsertion socioprofessionnelle	10,48	10,15	11,24	11,59	11,87	11,14	11,78	11,62
846	Insertion sociale	0,35	0,34	0,36	0,33	0,32	0,34	0,29	0,33
871	Médecine sociale et préventive	1,00	0,79	0,84	0,95	0,73	0,79	0,81	0,61
872	Institutions de soins	0,57	0,13	0,05	0,10	-0,05	-0,09	-0,07	-0,02
920	Recettes et dépenses non ventilables	-0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01	0,00	-0,01
921	Services de logement	0,21	0,21	0,21	0,14	0,17	0,14	0,11	0,15
922	Habitations sociales	0,05	0,00	-0,02	0,01	-0,02	-0,04	-0,02	-0,05
924	Habitations pour personnes âgées	-0,74	-0,68	-0,66	-0,74	-0,69	-0,60	-0,71	-0,73
925	Habitations pour non valides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926	Agences immobilières sociales	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927	Logements de dépannage	0,19	0,17	0,12	0,12	0,13	0,14	0,18	0,15
928	Logements de transit et d'insertion	0,38	0,38	0,41	0,39	0,41	0,39	0,42	0,54
929	Autres actions en faveur du logement	0,02	0,03	0,01	0,01	0,06	0,05	0,05	0,07
0	Non ventilés	-136,1	-142,0	-142,9	-146,8	-149,9	-152,4	-164,5	-172,6
06	Prélèvements	0,4	2,7	3,1	2,6	3,5	3,8	1,1	1,4
1	Administration générale et services généraux	47,7	49,7	50,2	51,7	54,3	54,8	60,2	63,4
3	Sécurité	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
6	Agriculture	-1,0	-1,1	-1,0	-0,9	-1,0	-0,9	-0,8	-0,7
7	Enseignement	-	-	-	0,0	-	-	-	-
8	Politiques sociales et santé	100,5	96,2	98,4	102,9	102,1	108,1	112,2	111,7
9	Logement	0,1	0,1	0,1	-0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
	Total	11,7	5,7	8,0	9,5	8,9	13,6	8,2	3,3

Sources : comptes CPAS wallons 2020, calculs propres.

Annexe XIV : Financement par cluster

Tableau 50 : coût net et financement par habitant, comptes 2020

	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	W13	W14	W15	W16	RW
Coût net 1-8-9	130,0	154,0	152,6	210,9	117,3	142,9	129,1	95,9	120,1	139,2	183,2	193,0	147,7	165,2	165,9	246,9	175,2
Coût net dette non ventilée	0,0	-0,2	0,1	0,4	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,6	0,1	0,1	0,7	0,5	0,0	1,1	0,5
Coût net assurances	1,5	3,5	0,2	2,6	1,0	1,9	1,3	1,1	1,9	1,4	0,7	0,3	0,9	1,1	1,4	0,8	1,1
Intervention communale	-124,1	-135,7	-130,6	-187,4	-113,5	-142,0	-121,2	-91,7	-120,5	-126,3	-175,1	-158,8	-135,3	-148,2	-150,0	-192,9	-151,2
FSAS	-15,7	-14,9	-18,9	-28,1	-8,1	-9,9	-10,5	-6,5	-8,7	-20,8	-17,9	-34,4	-16,2	-17,8	-9,7	-39,7	-22,4
Prestations non ventilées	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,8	-0,2	0,0	-0,9	-0,4
DOP non ventilée -APE et maribel social	-3,1	-7,2	-3,7	-15,7	-2,4	-0,1	-3,4	-4,4	-1,9	-2,4	-2,2	0,0	-1,2	-7,7	-2,9	0,1	-2,3
Dons	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,6	-0,2
Divers	0,7	-1,1	0,0	4,6	-0,9	-0,7	0,4	-0,8	1,3	0,6	-1,1	1,0	3,0	3,6	1,9	0,8	1,0
Constitution de réserves non ventilées	4,0	1,0	2,4	3,6	4,3	11,0	3,3	4,2	7,3	5,2	13,1	-0,1	5,2	8,1	3,5	-5,8	2,0
Surplus (-) / déficit (+)	-7,0	-0,7	2,2	-9,1	-2,3	3,0	-1,0	-2,4	-0,6	-2,4	0,7	1,0	4,1	4,5	10,0	9,9	3,3

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

Annexe XV : Endettement des CPAS wallons par cluster

Tableau 51 : Dettes des CPAS wallons, comptes 2020.

	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	W8	W9
Dettes SEC (LT+CT)	10 932 153	11 490 918	12 969 691	23 268 279	22 298 399	10 576 751	35 862 628	6 769 657	9 088 690
Dettes commerciales	209 286	493 030	1 359 497	1 043 948	1 622 598	545 446	1 415 050	382 218	582 903
Dettes fiscales et sociales	420 279	371 955	2 182 794	-2 582	1 964 138	861 201	1 958 556	818 231	2 133 274
Dettes diverses	340 994	336 989	956 220	2 250 348	1 790 480	-70 939	1 588 446	636 748	1 598 736
Total	11 902 712	12 692 892	17 468 202	26 559 993	27 675 614	11 912 459	40 824 680	8 606 854	13 403 603

Par habitant	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	W8	W9
Dettes SEC (LT+CT)	113	151	156	332	83	114	142	56	55
Dettes commerciales	2	6	16	15	6	6	6	3	3
Dettes fiscales et sociales	4	5	26	- 0	7	9	8	7	13
Dettes diverses	4	4	12	32	7	-1	6	5	10
Total	123	166	211	379	102	128	162	71	80

	W10	W11	W12	W13	W14	W15	W16	RW
Dettes SEC (LT+CT)	27 069 563	35 946 741	80 837 996	82 450 961	70 908 286	37 669 385	319 137 875	797 277 973
Dettes commerciales	924 358	780 296	3 646 208	3 446 738	2 621 589	2 152 103	57 137 195	78 362 462
Dettes fiscales et sociales	3 349 370	1 457 077	3 760 515	4 035 459	2 415 947	2 852 718	33 585 265	62 164 198
Dettes diverses	1 918 690	627 808	9 891 298	8 526 076	2 976 048	979 223	54 844 655	89 191 819
Total	33 261 980	38 811 922	98 136 016	98 459 235	78 921 871	43 653 429	464 704 990	1 026 996 452

Par habitant	W10	W11	W12	W13	W14	W15	W16	RW
Dettes SEC (LT+CT)	143	320	316	233	271	200	327	223
Dettes commerciales	5	7	14	10	10	11	59	22
Dettes fiscales et sociales	18	13	15	11	9	15	34	17
Dettes diverses	10	6	39	24	11	5	56	25
Total	175	345	383	278	302	232	476	288

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

Tableau 52 : Dettes des CPAS wallons du cluster W16.

	Dettes financières SEC (LT+CT)	Dettes commerciales	Dettes fiscales et sociales	Dettes diverses	Total	Dettes SEC/hab	Total/hab
Charleroi	125 344 939	36 579 846	27 134 398	1 231 055	190 290 239	618,2	938,6
Mons	41 084 149	8 081 623	307 232	1 796 607	51 269 611	428,5	534,7
Tournai	17 997 017	684 522	890 703	4 269 344	23 841 586	260,5	345,1
Mouscron	24 163 188	257 049	1 659 389	112 447	26 192 073	411,2	445,7
La Louvière	33 385 016	1 557 678	2 190 374	7 489 829	44 622 897	411,5	550,0
Liège	1 714 540	2 243 398	467 949	38 269 516	42 695 403	8,7	216,5
Seraing	934 037	512 106	431 791	1 187 889	3 065 823	14,6	47,8
Verviers	37 064 313	3 968 858	321 370	78 573	41 433 113	670,4	749,4
Namur	37 018 571	3 145 725	- 58 497	152 969	40 258 768	332,2	361,3
	318 705 770	57 030 804	33 344 709	54 588 230	463 669 513	340,6	495,5
Herstal	432 106	106 391	240 556	256 425	1 035 478	10,8	25,8
W16	319 137 875	57 137 195	33 585 265	54 844 655	464 704 990	327,0	476,2

Sources : comptes CPAS wallons 2020, calculs propres

Annexe XVI : Les réserves

Tableau 53 : Fonds de réserves et provisions en montants absolus et par habitant, CPAS wallons, comptes 2020.

	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	W8	W9
FRO	1 312 911	1 973 728	995 641	1 871 432	5 568 969	3 611 418	5 050 363	3 422 591	3 991 770
FRE	1 009 375	3 837 668	1 590 880	1 550 847	5 175 439	1 093 663	5 457 855	2 954 025	2 730 047
FR Total	2 322 286	5 811 396	2 586 521	3 422 279	10 744 409	4 705 081	10 508 218	6 376 616	6 721 817
Provisions	210 933	555 162	621 270	419 062	767 443	929 426	558 729	1 144 295	538 460
FRO et provisions	2 533 219	6 366 558	3 207 791	3 841 341	11 511 852	5 634 507	11 066 947	7 520 911	7 260 277

Par habitant	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	W8	W9
FRO	13,54	25,87	12,00	26,70	20,61	38,88	20,00	28,24	23,95
FRE	10,41	50,31	19,18	22,13	19,16	11,78	21,61	24,38	16,38
FR Total	23,94	76,18	31,18	48,83	39,77	50,66	41,61	52,62	40,33
Provisions	2,17	7,28	7,49	5,98	2,84	10,01	2,21	9,44	3,23
FRO et provisions	26,12	83,46	38,67	54,81	42,61	60,67	43,83	62,06	43,56

	W10	W11	W12	W13	W14	W15	W16	RW
FRO	5 699 308	2 822 923	6 620 756	8 520 863	6 248 360	7 957 588	38 140 240	103 808 861
FRE	4 151 377	2 186 286	6 443 481	17 521 110	8 915 115	3 656 961	23 917 665	92 191 796
FR Total	9 850 685	5 009 209	13 064 236	26 041 973	15 163 475	11 614 549	62 057 906	196 000 657
Provisions	2 337 116	1 079 541	2 735 918	2 640 187	3 900 684	3 824 258	6 773 993	29 036 476
FRO et provisions	12 187 800	6 088 751	15 800 154	28 682 160	19 064 160	15 438 808	68 831 899	225 037 133

Par habitant	W10	W11	W12	W13	W14	W15	W16	RW
FRO	30,04	25,10	25,86	24,09	23,88	42,29	39,08	29,10
FRE	21,88	19,44	25,17	49,54	34,08	19,44	24,51	25,84
FR Total	51,92	44,54	51,02	73,63	57,96	61,73	63,59	54,94
Provisions	12,32	9,60	10,69	7,47	14,91	20,33	6,94	8,14
FRO et provisions	64,24	54,14	61,71	81,10	72,87	82,06	70,53	63,08

Sources : comptes CPAS wallons 2020, à l'exception de celui de Court-St-Etienne (budget final), calculs propres.

Les Cahiers des Finances Locales

1. Bednar, N. (2016), « La situation budgétaire des provinces wallonnes en 2016 », Le cahier des finances locales n°1, Décembre 2016, SPW éditions.

2. Bosquillon L. et N. Hotton (2017), « Le calcul du solde SEC 2010 pour les communes et les CPAS wallons », Le cahier des finances locales n°2, Février 2017, SPW éditions.

3. Bednar, N. (2017), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2017 », Le cahier des finances locales n°3, Juillet 2017, SPW éditions.

4. Bednar, N. (2018), « Le fonds des communes en Wallonie », Le cahier des finances locales n°4, Mars 2018, SPW éditions.

5. Bednar, N. et Bosquillon L. (2018), « Le fonds des communes en Wallonie : une évaluation », Le cahier des finances locales n°5, Avril 2018, SPW éditions.

6. Mascia, P. (2018), « Le financement général des communes : analyse et comparaison interrégionale », Le cahier des finances locale n°6, Juillet 2018, SPW éditions.

7. Bednar, N. (2018), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2018 », Le cahier des finances locales n°7, Août 2018, SPW éditions.

8. Bednar, N. (2018), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2019 », Le cahier des finances locales n°8, Juillet 2019, SPW éditions.

9. Bosquillon L. et M. Leloup (2021), « Covid 19 et budgets communaux. Premières évaluations des impacts budgétaires de la crise et des mesures d'assouplissements budgétaires », Le cahier des finances locales n°9, Avril 2021, SPW éditions.

10. Bednar, N. (2022), « Comment les communes wallonnes ont-elles intégré au 20 juillet 2022 les effets de la hausse de l'inflation dans leurs modifications budgétaires », Le cahier des finances locales n°10, Août 2022, SPW éditions.

11. Bednar, N. et M. Leloup (2022), « Les CPAS wallons disposent-ils de moyens budgétaires adéquats au regard de leurs missions ? », Le cahier des finances locales n°11, Octobre 2022, SPW éditions.

CAHIER DES FINANCES LOCALES N°11

LES CPAS WALLONS DISPOSENT-ILS DE MOYENS BUDGÉTAIRES ADÉQUATS AU REGARD DE LEURS MISSIONS ?

L'article 1er de la loi organique des centres publics d'action sociale précise « §1er. Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. §2. Il est créé des centres publics d'action sociale qui, dans les conditions déterminées par la présente loi, ont pour mission d'assurer cette aide ».

Pour remplir cette mission, quelles sont les principales politiques menées au sein des CPAS wallons et quels sont les financements dont ils disposent ?

Comment ceux-ci évoluent-ils ? Quels sont les coûts nets réellement supportés par les CPAS wallons ?

Ce cahier tente d'apporter une réponse à ces questions au travers de l'analyse des comptes de 2014 à 2020 et des budgets 2019 à 2022 des CPAS wallons.

Wallonie
intérieur
SPW